

# Laissons Faire

Revue des économistes français

---

Numéro 14 ~ Novembre 2014

Institut Coppet

**Laissons Faire**  
revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé, vice-président de l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

Comité d'honneur :

**Christian Michel**, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

**Robert Leroux**, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

**Gérard Minart**, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Bastiat, J.-B. Say, et Molinari.

**David Hart**, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

**Mathieu Laine**, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur d'Altermind

**Philippe Nemo**, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

**Alain Laurent**, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

**Frédéric Sautet**, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

**Emmanuel Martin**, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

**Guido Hülsmann**, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

**Cécile Philippe**, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

**Henri Lepage**, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot

**Thierry Afschrift**, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

# Laissons Faire

Revue des économistes français

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

14<sup>ème</sup> Numéro ~ Novembre 2014



INSTITUT  
COPPET



## Hommage à Léonard Liggio (1933-2014)

Tous les témoignages sont unanimes, Leonard Liggio était une véritable bibliothèque vivante. Mais au-delà de son érudition il fut également l'un des personnages les plus respectés de ces trente dernières années au sein du mouvement international pour la liberté. Il est mort le 14 octobre 2014, à l'âge de 81 ans.

Leonard P. Liggio était d'abord un historien américain, né le 5 juillet 1933 dans le Bronx. Dans les années 1950, encore étudiant, il a appartenu à un petit groupe de jeunes libéraux classiques radicaux, avec Ralph Raico et George Reisman. Un groupe créé par Murray Rothbard et appelé le Cercle Bastiat. Ensemble, ils fréquentèrent le séminaire de Ludwig von Mises à New-York et les conférences de la Fondation pour l'éducation économique (FEE) organisées par Leonard Read.

Murray Rothbard s'intéressait tout particulièrement aux contributions des auteurs français au libéralisme classique : J.-B. Say, Cantillon, Turgot, Condillac, Ch. Dunoyer Ch. Comte et Frédéric Bastiat. Au milieu des années 60, il encourage Leonard à étudier le travail de Charles Dunoyer (1786-1863), le co-fondateur en 1814, avec Charles Comte, de la revue *Le Censeur*. À cette fin, il lui présente le grand livre de Charles Dunoyer : *La Liberté du Travail* (1845). En 1977, Leonard Liggio publiera une étude magistrale et unique : "Charles Dunoyer and French Classical Liberalism" dans le *Journal of Libertarian Studies*.

Leonard Liggio, dans ce texte traduit par Kevin Brookes et édité par l'Institut Coppet, restitue avec force les débats intellectuels de cette époque charnière de l'histoire politique française. Il éclaire notamment les points de divergences entre d'une part l'école française du libéralisme qui fonde sa défense de la liberté sur des bases déontologiques et sur le droit naturel, à partir d'une vision optimiste de l'homme (perfectibilité humaine), et de l'autre l'école anglaise, incarnée entre autre par Godwin, qui théorise une version utilitariste du libéralisme avec une vision pessimiste de l'homme. Par ailleurs, il restitue l'affrontement intellectuel entre les industrialistes Saint-simoniens, précurseurs du socialisme moderne, et les industrialistes libéraux qui, dans la lignée de Say, se font les avocats du développement de l'industrie, des technologies, par la libre-entreprise et le respect des lois économiques.

Leonard Liggio aura consacré toute sa vie à la promotion des idées de liberté et de responsabilité dans les instituts de recherche qu'il a largement contribué à créer aux États-Unis. Ces think tanks sont les fournisseurs d'une pensée créatrice et indépendante sur les problèmes contemporains de politique publique. Ancien président de l'Institute for Humane Studies à l'université George Mason à Fairfax en Virginie, il était depuis 1994 Vice-Président de l'Atlas Economic Research Foundation à Washington DC. Il fut également président de la Société du Mont-Pèlerin de 2002 à 2004. On trouvera le détail de sa biographie sur un site web qui lui est consacré : [leonardliggio.org](http://leonardliggio.org).

## Sommaire

*Histoire de la  
pensée économique*

Les vertus de la science économique  
G.-F. Le Trosne et l'utilité des discussions économiques  
p.7

*Histoire du  
libéralisme*

Jacques Rueff, l'anti-Keynes  
Une solution alternative contre le chômage  
p.15

*Zoom Sur  
(Dossier)*

Bertrand de Jouvenel  
Réflexions choisies sur le pouvoir et la liberté  
p.27

*Lecture*

Frédéric Passy  
« Un vrai grand homme : Richard Cobden »  
p.47

*Entretiens*

Entretien avec Jean-Louis Caccomo  
Sur l'innovation, l'École Autrichienne et le libéralisme  
p.51

*Recensions et critiques*

Philippe Nemo, *Esthétique de la liberté*  
Yves Guyot, *Nos préjugés politiques*  
Eric Zemmour, *Le Suicide Français*  
Cécile Philippe, *Trop tard pour la France ?*  
Contrepoints, *Regards sur la liberté : le meilleur de Contrepoints*  
Emmanuel Martin, *L'argent des autres*  
p.61

# Les vertus de la science

## *G.-F. Le Trosne et l'utilité des discussions économiques*

« La Science économique, la première sans doute par l'importance de son objet, se trouvera la dernière dans l'ordre chronologique des connaissances humaines : c'est un malheur qu'il faut réparer, autant qu'il est en notre pouvoir. »

— Le Trosne

Durant les quinze années qui précédèrent la parution du chef d'oeuvre d'Adam Smith (*Richesse des Nations*, 1776), la science économique, encore appelée « économie politique », a connu en France un développement d'une ampleur historique. Les Physiocrates, qui formèrent autour de leur maître François Quesnay la première école de pensée économique, en sont la manifestation la plus brillante et la plus digne d'intérêt. Bien que leurs raisonnements n'aient pas toujours été entièrement justes, et que leurs recommandations pratiques restèrent longtemps peu suivies, l'impulsion qu'ils ont donné à cette jeune science qu'était l'économie, est un élément qui nous fait pardonner aisément leurs quelques erreurs, et ranger leurs noms au panthéon des grands hommes de notre nation.

Les Physiocrates, assurément, ne furent pas les premiers à écrire dans le genre économique ; mais leur intention, celle de constituer une branche nouvelle du savoir humain, et de la faire progresser jusqu'au niveau atteint par les autres sciences spéculatives, était éminemment nouvelle, et hautement féconde. Chacun des principaux membres de cette école physiocratique — Quesnay, médecin du Roi, leur chef de file ; Mirabeau, la célébrité insolente ; Dupont de Nemours, le jeune chevalier ; et jusqu'à Mercier de la Rivière, le disciple consciencieux — chacun s'est appliqué à clarifier et à diffuser les principes de la science économique.

Aucun, cependant, n'y prêta un concours aussi enthousiaste, aussi fructueux, et aussi conscient que le pourtant oublié Guillaume-François Le Trosne. Né le 13 octobre 1728 à Orléans, Le Trosne avait d'abord étudié le droit et était devenu avocat dans sa ville natale. Ce n'est qu'en 1762 qu'il se plaça sur le terrain économique, en participant à la fondation de la Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans. Il en devint un collaborateur régulier et se forma à la science économique, formation qui aboutit l'année suivante à son incorporation dans l'école de François Quesnay, tout juste enrichie d'un autre membre d'importance : Pierre-Samuel Dupont de Nemours.

En 1766, à l'époque où paraît son article « De l'importance des discussions économiques », Le Trosne a encore peu publié. À part quelques articles donnés pour les journaux économiques de l'époque, et notamment le Journal de l'Agriculture, du commerce et des finances, il avait publié un Mémoire sur les vagabonds et les mendiants (1764) ainsi qu'une brochure très estimée par ses collègues économistes de l'époque, et surtout de Turgot, qui la fit diffuser dans le Limousin, qu'il administrait : La liberté du commerce des grains toujours utile et jamais nuisible (1765).

Dans « De l'importance des discussions économiques », ce texte oublié, jamais réédité depuis sa publication en 1766, Le Trosne critique le faible degré de développement de la science économique, science qui lui paraît pourtant la plus importante de toutes. Il profite de cet exposé pour présenter les principales conclusions de cette science, illustrant par cela son utilité pour les peuples.

### **Une science « peu avancée »...**

Le Trosne remarque que l'économie est une science peu cultivée en France. Dans une métaphore agricole toute physiocratique, il écrit que « la science économique est un vaste champ qu'il s'agit de défricher. » (Infra, p.24)

À un certain degré, cette remarque pourrait paraître abusive, car de nombreux penseurs, en France, s'étaient déjà consacrés à cette science. Sully, Vauban, Boisguilbert, et plus récemment Cantillon, Melon, Dutot, Gournay, Forbonnais, et tant d'autres, avaient publié des ouvrages économiques. Pourtant, onze ans avant la publication de la Richesse des Nations, le constat de Le Trosne est le bon : il manque à la jeune science économique une assise durable et certaine.

Le Trosne s'étonne, à la vérité, de ce faible niveau de développement, car, dans le même temps, dans son siècle, on a développé à de biens plus amples niveaux d'autres sciences pourtant peu utiles. Il écrit :

« Il est bien étonnant que cette Science si intéressante pour l'homme soit encore enveloppée de nuages obscurs, et que l'application de ses principes au Gouvernement ait paru si incertaine et ait été si variable d'un siècle à l'autre et d'une Nation à l'autre, tandis que l'on a tant approfondi les Sciences contemplatives, que l'on a cultivé avec autant de soin et de succès les connaissances agréables, et qu'on a porté à leur perfection les arts les plus superflus. » (p.27)

Le Trosne ne nous dit pas quelles disciplines il a en tête, et cela vaut mieux. Il préfère glisser sur cette première raison, pour exposer en quoi est utile la science économique.

### **...malgré son utilité**

Selon notre auteur, le faible niveau de développement de la science économique est d'autant plus étonnant, et d'autant plus impardonnable, que cette discipline est utile, et son étude nécessaire. Les principes économiques sont utiles, soutient-il, car ils conditionnent notre vie même. Selon que de bons ou de mauvais principes économiques sont suivis, nous avons de quoi nourrir une large famille, ou

nous subissons les privations et le manque ; nous pouvons consommer des produits agréables, ou se cantonner au nécessaire ; la vie culturelle, les loisirs, le plaisir, nous sont permis ou refusés.

« Les principes économiques touchent immédiatement à la subsistance des hommes, à leur bonheur, à leur multiplication, à la force et à la puissance de la société ; et le choix des principes est là de la plus grande importance : un principe mal vu a dans les conséquences pratiques qu'on en tire, les suites les plus étendues et les plus fâcheuses. S'il gêne la circulation, la consommation, l'emploi des hommes et des richesses, il attaque ce qui constitue essentiellement l'existence de la société, la propriété des biens, la valeur des denrées, l'abondance du revenu, la reproduction des richesses ; il devient une cause de stérilité et de dépopulation, dont les effets plus ou moins funestes s'accroissent par une progression insensible. » (p.40)

Comme cela s'est vu à de nombreuses reprises avant et après l'époque où écrit Le Trosne, l'ignorance économique provoque même des guerres qui dévastent des territoires et endeuillent des familles entières. Si souvent, elles sont également le résultat d'erreurs économique. Ce n'est pas encore la conquête de territoires pour l'obtention d'une autosuffisance illusoire qui est à la mode au temps de Le Trosne, mais c'est, déjà, la guerre pour l'obtention de nouveaux marchés, et la guerre pour « s'ouvrir des débouchés », comme on dira plus tard. « On se battait pour enlever une Province, note ainsi Le Trosne ; aujourd'hui l'on se dispute une branche de commerce, et l'on soutient les guerres les plus longues et les plus opiniâtres pour avoir le droit exclusif d'aller au bout du monde acheter, voiturer et revendre. » (p.50)

La bêtise protectionniste et mercantiliste, qui a justifié les expéditions coloniales à des époques encore récentes, ne pouvait être battue qu'avec l'exposition des sains principes économiques. Le Trosne anticipait bien cela. Mais il anticipait aussi le rejet de la science économique, car elle s'annonçait déjà à son époque.

### **Une science rejetée**

Une science si utile n'est pas cultivée : voilà un paradoxe. Alors pourquoi, malgré son utilité évidente, la science économique est-elle rejetée ?

D'abord, répond Le Trosne, c'est qu'elle heurte les préjugés. Les hommes sont paresseux et peinent à réfléchir de manière neuve sur les sujets qu'ils connaissent mal. Ensuite, la science économique apporte des idées nouvelles, en rupture avec les idées de l'époque ; en cela elle dérange. Cette opposition est bien décrite par notre économiste :

« Les idées exclusives ont tellement prévalu qu'elles sont aujourd'hui une partie essentielle de la politique des Nations, et de l'art de traiter et de négocier, et que l'on ne peut élever la voix en faveur de la liberté générale du commerce, encore moins conseiller à chaque Nation en particulier de l'admettre indépendamment de la conduite des autres, sans s'exposer à passer pour des gens à paradoxes, sans

risquer même en quelque sorte d'être regardés comme une espèce de secte réunie dans le projet insensé de réformer les opinions reçues. » (p.36)

Le Trosne indique également que les intérêts particuliers de certains individus, qui gagnent à la politique mercantiliste, à l'interventionnisme d'État, au protectionnisme, peuvent faire barrage au développement de la science économique. Très certainement, si la masse du peuple doit payer plus cher ses produits quand l'État entrave le libre-échange dans l'objectif de « protéger l'industrie nationale », les quelques producteurs favorisés en tirent de plus larges profits ; si la dévaluation monétaire, de la même façon, appauvrit la masse du peuple, et enrichit l'État, qui se met d'un coup en état de financer de larges dépenses. Ainsi, les mauvaises pratiques économiques ont toujours quelques bénéficiaires, qui seront naturellement poussés à défendre leurs intérêts. On peut aisément comprendre la méfiance des gouvernements envers une science qui ressert leur sphère d'activité dans la limite des missions régaliennes, ou la méfiance des grands industriels, quand cette science réclame cette concurrence qui leur fait peur, et cette liberté qu'ils aiment en théorie mais qui ne protège pas leurs profits.

### **Doute cartésien et libre discussion**

Étant donné cette opposition apparemment invincible, comment faire naître et diffuser la science économique ? La réponse de Le Trosne est double : d'un côté, héritier ou plutôt membre des Lumières, il a recours au doute cartésien ; de l'autre, il réclame la libre discussion, peu acceptée à son époque.

Développer la science économique, pour Le Trosne, revient au fond à appliquer le doute cartésien à un nouveau domaine du savoir. « Il s'agit de revenir sur les principes qu'on a suivis, particulièrement depuis un siècle, écrit-il ; de repasser sur toutes les opinions reçues, de les soumettre à une révision exacte, afin de ne rien admettre dont l'évidence n'ait été vérifiée, et d'appliquer le doute universel de Descartes à tous les points de la Science économique. » (p.42) En cela, il prouve que le projet physiocratique est parfaitement en phase avec celui des Lumières.

Une fois obtenue, cette connaissance doit être diffusée, et ne peut l'être selon lui que par la discussion la plus libre. Le Trosne écrit en effet :

« Pour assurer la réussite complète de ce grand ouvrage, un seul instrument suffit, la discussion libre, qui employée de part et d'autre avec un zèle égal, viendra à bout d'éclaircir toutes les matières, de réunir tous les avis en un seul, et de mettre enfin la vérité au-dessus de la contradiction. » (p.25)

Nous devons noter ce qu'il y a d'osé à affirmer cela, à une époque où la censure royale sévissait encore, où l'on se souvenait encore des tracasseries que connurent Boisguilbert et Vauban pour diffuser leurs idées novatrices et gênantes sur la liberté du commerce et la fiscalité équitable, et où l'un des grands économistes du siècle, le marquis de Mirabeau, avait été emprisonné après la publication de la Théorie de l'impôt.

Pour ce qui concerne la diffusion, Le Trosne considérait l'institution des Sociétés d'agriculture comme non suffisant. Il les compare — critique sévère — à « un Médecin qui ne connaissant ni l'espèce ni la cause de la maladie, ordonnerait pour ne pas rester en défaut, des remèdes indifférents, qui aussi incapables de sauver le malade que de lui nuire, ne seraient propres qu'à l'amuser et à le flatter. » (p.29)

Cette critique est forte, et peut-être abusive, sachant que les Physiocrates ont été beaucoup employés dans les Sociétés d'agriculture, et celles-ci ont fortement aidé au développement et à la popularité de l'école de Quesnay. Elle est même étonnante, quand on se souvient que Le Trosne lui-même a reçu sa première formation économique dans la Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans.

### **Un exposé fabuleux des principes économiques**

Le Trosne profite de cet article, pourtant assez court, pour énoncer certains des grands principes de la science économique, ainsi que la méthodologie servant à les découvrir et à les défendre — deux éléments que nous pouvons être étonnés de trouver chez un auteur écrivant en 1766.

#### *Méthodologie*

Sur la méthodologie, Le Trosne apparaît comme un grand précurseur de Jean-Baptiste Say, de John Stuart Mill, de John E. Cairnes et de toute cette grande tradition qui a dominé la science économique pendant un siècle. Ces économistes soutenaient que l'étude des questions économiques devait commencer par l'énoncé de quelques axiomes simples et irréfutables, sur lesquels on pourrait construire (par la déduction) tout le savoir économique. Ils pensaient non seulement qu'à partir d'un petit nombre de vérités certaines, on pouvait obtenir toute la science économique, mais aussi qu'il était inutile et néfaste de se servir des faits économiques bruts pour se guider, car les faits économiques sont instables, ils sont liés à des situations historiques, et donc ne peuvent rien prouver. Tous ces éléments, nous les trouvons déjà chez Le Trosne, qui les reprend tous en passant, dans un passage remarquable :

« Si les partisans de la liberté et du droit de propriété ont paru quelquefois des Controversistes redoutables, c'est qu'ils partent de principes aussi simples que certains, et dont il n'est aucune conséquence régulièrement tirée, qu'ils n'avouent, parce qu'ils ne les ont avancés qu'après les avoir mûrement approfondis. Ils sont donc en état d'avoir une dialectique serrée et pressante. Ils s'en servent également, soit pour établir leur sentiment, soit pour réfuter celui des autres, soit pour attaquer, soit pour se défendre, Si on leur passe un principe, ils vous mènent à perte de vue, et quelquefois plus loin qu'on ne voudrait aller ; si on le conteste, ils le prouvent par des raisons qui plus d'une fois ont embarrassé leurs adversaires. Si on leur oppose l'usage et l'exemple, ils répondent qu'un fait n'est pas la preuve du droit, et que de ce qu'on pratique une chose, il ne s'ensuit pas qu'elle soit bonne. Si leurs adversaires mettent en avant un principe contraire au leur, ils le prennent à la rigueur, et le pressant avec force, ils en font sortir une foule de conséquences dont la fausseté évidente suffit pour faire rejeter le principe. » (p.44)

Son effort méthodologique, moins conscient et moins fermement énoncé que chez Condillac, écrivant quelques années plus tard, méritait d'être signalé. Sur les idées économiques, également, Le Trosne soutenait des idées très précises et très justes. Nous en signalerons deux : 1- sa critique de l'intervention de l'État hors du cadre des fonctions régaliennes ; et 2- sa défense du libre-échange inconditionnel.

*Critique de l'État interventionniste*

Il convient de commencer avec sa critique de l'interventionnisme exacerbé de l'État, critique ô combien actuelle. Laissons parler Le Trosne :

« L'Administration a cru devoir s'occuper de tout ce qui intéresse les membres de la société, et s'est crue chargée de pourvoir à tous leurs besoins, de prendre un soin direct de leur subsistance, d'entrer dans le détail de leurs occupations et de leurs travaux, de les régler et de les distribuer, de tenir les rênes du commerce, pour le laisser agir ou le restreindre à son gré. De là cette surveillance qui se porte sur tous les objets, et qui embrasse tout pour tout attirer à elle, qui statue sur la manutention des bois, des haras, la navigation, etc., qui s'étend à toutes les branches de commerce et d'industrie, qui donne des formes et des règlements à toutes les manufactures, qui s'occupe du nombre des fils qui doivent entrer dans le tissu des étoffes, etc. De là cette armée d'Inspecteurs et de Préposés, chargée de toute cette manutention, et qui ne peuvent remplir plus utilement leurs fonction qu'en ne s'en occupant point. » (p.47)

À l'inverse de cette tendance de l'État à vouloir tout diriger et tout contrôler, il expose les fonctions d'un État économique : les fonctions régaliennes.

La science économique étant pour Le Trosne « l'application de l'ordre naturel au gouvernement des sociétés » (p.26), c'est tout naturellement qu'il l'utilise pour définir les fonctions du gouvernement. Il les expose avec une telle netteté qu'il n'est pas besoin de larges commentaires :

« La fonction du gouvernement se réduit à assurer inviolablement la propriété des biens, la liberté dans l'emploi des hommes et des richesses, et la liberté des échanges, et consiste beaucoup plus en protection qu'en action. » (p.47)

« Le Gouvernement n'a autre chose à faire qu'à empêcher qu'il ne soit apporté aucun trouble à ces lois si simples et si justes de l'ordre naturel ; ni de la part des Étrangers par des actes d'hostilité dirigés contre la société à laquelle il préside, ni de la part des Sujets entre eux par l'effet des passions, et surtout de la cupidité qui ne cherche qu'à envahir.

Il pourvoit à la sûreté extérieure par les forces militaires qu'il entretient pour en imposer aux sociétés voisines, repousser leurs attaques, et faire respecter sa Nation.

Il pourvoit à la sûreté intérieure par le moyen des Tribunaux chargés de distribuer la justice, d'assurer les propriétés par l'exécution des lois connues et communes à tous, et de punir les crimes qui exigent

une vengeance publique. Plus cette administration est simple et brève, tant dans les formes que dans les degrés de juridiction, et mieux elle remplit son but. » (p.48)

*Le libre-échange, même unilatéral*

La science économique étudie l'échange et soutient que les échanges libres sont toujours et nécessairement avantageux aux deux parties. Si un individu échange librement un bien A contre un bien B (même par l'intermédiaire de la monnaie), c'est qu'il préfère ce bien B au bien A, et il tire donc une satisfaction supplémentaire de par cet échange. Et cette même logique s'applique partout.

Ainsi, mettre un frein à l'échange, c'est mettre un frein à l'amélioration des conditions de vie, un frein à la prospérité. Toute politique qui cherche à bloquer l'échange libre entre les nations a les mêmes effets. Chaque nation a un avantage à participer au commerce international : c'est la justification traditionnelle du commerce libre.

Mais Le Trosne va au-delà, et il se demande : comment une nation doit-elle agir si les autres nations qui l'entourent ferment leurs frontières à ses marchandises, si elles pratiquent la protection et la restriction commerciale ?

Selon notre auteur, toute nation tire avantage à commercer, à ouvrir ses frontières, à accueillir les marchandises du monde. Si d'autres nations préfèrent s'appauvrir par les restrictions, les douanes, les impôts : il vaut mieux les laisser faire, que de vouloir sombrer avec elles. Ainsi Le Trosne écrit-il :

« L'acte d'hostilité que commet une Nation envers une autre en l'excluant de chez elle par des prohibitions ou des impôts, en violant la loi de la réciprocité du commerce et de la liberté des échanges, n'autorise point les représailles, parce qu'elles ne sont légitimes que dans le cas d'une nécessité indispensable ; parce que loin de compenser le mal ou de le diminuer, elles ne font que l'aggraver, l'étendre et le rendre universel ; parce que cette manière de se venger et de repousser les prohibitions par des prohibitions, les impôts par des impôts, est aussi ruineuse et aussi funeste à la Nation qui l'emploie, qu'à celle qui a été assez peu réfléchie pour en donner l'exemple ; parce qu'en tout état de cause, et quelle que soit la conduite des autres Peuples, il est physiquement et immuablement utile à une Nation d'ouvrir ses ports et d'accueillir le commerce universel. » (p.34)

Il est certainement étonnant que ces principes, et que l'affirmation de Le Trosne, que « chaque peuple trouve son avantage dans l'opulence de ses voisins », puisse encore nous étonner. Que sa méthodologie ne soit plus en usage, que l'État ait fini par assumer des fonctions produisant plus de mal que de bien, et attaquant des libertés si chèrement et si dignement acquises, que le libre-échange soit partout considéré comme une chimère, et que la protection commerciale soit restée à la mode, après n'avoir pourtant provoqué que des guerres et des appauvrissement, voilà autant de paradoxes pour celui qui lira ce texte de Le Trosne.

Mais cette situation est peut-être justement une raison de le lire et de le relire. Y puissions-nous tirer les principes économiques qui manquent tant à ceux qui assument la tâche funeste de conduire le monde,

qu'à ceux qui la leur ont laissée, et comprendre que, de nos jours encore plus qu'auparavant, il est nécessaire et même urgent de parler d'économie.

Benoît Malbranque

## Jacques Rueff, l'anti-Keynes

### Une solution alternative contre le chômage

De tous les économistes libéraux qui ont vivement critiqué les idées de Keynes, Jacques Rueff est le premier à avoir affronté l'économiste anglais en un combat singulier, véritable duel intellectuel de grande qualité et de haute tenue, et cela bien avant la parution de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, le livre principal de Keynes.

Cela se passait en juin 1929, à Genève, à l'époque où Rueff était attaché financier auprès de la Société des Nations, lors d'une confrontation entre les deux hommes qui eut lieu devant les étudiants de cette ville.

Quelques mois plus tôt, Rueff, à propos des réparations que l'Allemagne devait payer aux pays vainqueurs de la Grande Guerre, avait publié dans la revue *L'Information* des 4, 7 et 8 novembre 1928 un article intitulé *Une erreur économique : l'organisation des transferts*.<sup>1</sup>

Le thème des *transferts*, autrement dit les conditions de technique monétaire suivant lesquelles l'Allemagne devait verser ses réparations, était un thème sensible, voire même polémique et avait donné lieu à de nombreuses contestations.

C'est alors que Keynes, « qui n'était alors ni Sir ni Lord », comme le précise Rueff lui-même, entra dans le débat à partir d'un article dans la revue anglaise qu'il dirigeait, *l'Economic Journal* de mars 1929.

Ces divergences de jugement entre économistes sur une question qui était, derrière son caractère de théorie économique, d'une grande actualité n'avaient pas échappé au responsable de l'Université de Genève.

D'où son invitation à Rueff et à Keynes d'en débattre publiquement devant ses étudiants.

C'est ainsi que le 25 juin 1929 les deux hommes, après s'être succédé pour exposer leurs idées personnelles dans deux conférences distinctes, se retrouvèrent face à face.

A l'époque, Keynes et Rueff jouissaient déjà d'une certaine notoriété.

---

<sup>1</sup> Republié par Rueff dans son livre *Le lancinant problème des balances de paiements*, Paris, 1965, Payot, p.95.

Agé de quarante-six ans, Keynes avait travaillé durant la Grande Guerre à la Trésorerie britannique et, à ce titre, avait fait partie de la délégation anglaise lors des négociations du Traité de Paix. En désaccord sur le montant des réparations à imposer à l'Allemagne, il avait démissionné avec éclat de cette délégation quelques jours seulement avant la signature officielle du Traité. Après quoi il avait exposé ses griefs dans son livre retentissant *Les conséquences économiques de la paix*, paru en France en 1920, ouvrage à la fois économique, politique et polémique qui avait fait retentir son nom au-delà des frontières du Royaume-Uni.

Quant à Rueff, âgé de trente-trois ans, il était connu surtout des milieux spécialisés pour ses travaux scientifiques sur les changes, les statistiques, le chômage ainsi que pour ses deux ouvrages, l'un sur les relations entre sciences physiques et sciences morales, l'autre sur les phénomènes monétaires. Mais on savait surtout qu'il avait œuvré en 1926 auprès de Raymond Poincaré à une stabilisation du franc qui avait été un remarquable succès.

C'est dire que l'Université de Genève ne s'était pas trompée sur la qualité des orateurs. Elle présentait ce jour-là à ses étudiants un plateau de choix.

Après ce débat à Genève sur la question des transferts, le contact entre Keynes et Rueff n'avait pas été rompu.

D'abord, en septembre 1929, quelques mois après leur confrontation, Keynes propose à Rueff « avec une délicate courtoisie » de publier son point de vue dans sa revue *l'Economic journal*.

Surtout, quelques mois plus tard, en avril 1930, Rueff étant nommé à l'ambassade de France à Londres, il en informe Keynes aussitôt son installation dans la capitale britannique :

« Le lendemain, raconte-t-il, il me disait son espoir et celui de Mme Keynes – l'illustre danseuse Lopokowa – de m'accueillir à leur table, dans le fameux appartement de Bloomsbury, dès leur retour de Cambridge, où le retenait son enseignement. A la rentrée d'octobre, il m'invita à prendre part aux dîners du Tuesday club [...] A cette époque, Keynes – qui préparait le *Treatise on Money* – n'avait pas spécialement abordé le domaine du chômage. »<sup>2</sup>

Si, en 1930, Keynes n'a pas encore approfondi la question du chômage, ce n'est pas le cas de Rueff qui s'en est soucié dès 1925.

Le chômage, problème bien plus large et bien plus général que celui des transferts, bien plus préoccupant aussi en raison de son extension mondiale, surtout à partir de la crise de 1929, va devenir le nouveau terrain où vont s'affronter les deux économistes.

Et cela sous un double aspect, pratique et théorique, notamment après la parution en 1936 de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* de Keynes.

C'est sur ce terrain éminemment politique et social, et à partir de la critique implacable des thèses contenues dans cet ouvrage, que Rueff va s'affirmer avec éclat comme l'anti-Keynes.

---

<sup>2</sup> Jacques Rueff, *Œuvres complètes*, Paris, 1977, Plon, tome 1, *De l'aube au crépuscule, Autobiographie*, p.98.

Rueff a beaucoup étudié le chômage - ses causes, ses formes, son histoire, sa nature - dans la perspective constante d'y trouver des remèdes et, en conséquence, a beaucoup écrit sur ce qu'il nomme lui-même, un fléau :

« Je ne voudrais pas, souligne-t-il, qu'on m'accusât de parler légèrement du chômage. J'ai visité, pendant ma mission à Londres, plusieurs des régions ravagées par ce fléau. J'ai pu mesurer les terribles angoisses qu'il faisait peser sur les foyers de tous les travailleurs. »<sup>3</sup>

En vérité, c'est durant toute son existence que Rueff aura été obsédé par les drames du chômage. En veut-on un exemple ? Sa première étude sur le sujet date de 1925 : il a vingt-neuf ans. Son dernier texte qui revient sur le même sujet est de 1976 - deux ans avant sa mort - il a soixante-dix ans. Ainsi, durant un demi-siècle, le chômage est resté au cœur de ses préoccupations, au même titre que les maladies de la monnaie comme l'inflation.

On peut déplorer que l'image laissée par Jacques Rueff dans la mémoire collective ait été trop colorée par les questions de théorie, de technique et de pratique monétaires dont il était, il est vrai, un grand spécialiste. Cet aspect a trop souvent masqué l'importance de ses autres travaux, entre autres sur le chômage. Sans compter que certains de ses adversaires avaient tout intérêt à l'immobiliser, pour ne pas dire à le réduire, dans la position simplificatrice du défenseur intransigeant de l'étalon-or.

Rappelons donc les études de Rueff sur le chômage :

La première date de 1925. Elle porte sur *Les variations du chômage en Angleterre*.<sup>4</sup>

La deuxième étude est une extension et un approfondissement de la première. Elle a comme titre *L'assurance-chômage, cause du chômage permanent*. Elle sera à l'origine d'un incident à la vénérable Chambre des Communes de Londres, car, traduite en anglais et publiée dans le *Times*, cette étude suscitera la colère de Miss Margaret Bondfield, à l'époque ministre du Travail d'un gouvernement travailliste.<sup>5</sup>

Le troisième texte nous transporte au cœur de l'opposition entre Rueff et Keynes. Il porte un titre particulièrement significatif *Les erreurs de la théorie générale de Lord Keynes*. Il paraît en 1947, soit cinq ans après la traduction en français de *La théorie générale* et un an après le décès de Keynes.<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Jacques Rueff, *Les variations du chômage en Angleterre*, dans la *Revue Politique et Parlementaire*, 10 décembre 1925, p.425 à 436. Cette étude a donné lieu à deux communications suivies d'un débat. D'abord à la Société d'économie politique (compte rendu dans *Le Journal des Economistes* du 15 décembre 1925, p.515 à 535), ensuite à la Société d'économie sociale (compte rendu dans *La Réforme sociale* de février 1926, p.49 à 73). Ces trois textes sont accessibles sur Internet.

<sup>5</sup> *L'assurance chômage, cause du chômage permanent*, dans *Revue d'économie politique*, N°45, mars-avril 1931, article signé\*\*\* (accessible sur Internet). Cet article a donné lieu à communication à la Société d'économie politique le 5 mai 1931 ( compte rendu dans le *Journal des Economiste* du 15 mai 1931, également sur Internet). Article réédité chez Sirey sous forme de brochure avec une préface de Charles Rist. Publication d'extraits dans l'ouvrage *Les fondements philosophiques des systèmes économiques, textes de Jacques Rueff et essais rédigés en son honneur*, Paris, 1967, Payot, p.427.

<sup>6</sup> Jacques Rueff, *Les erreurs de la théorie générale de Lord Keynes*, dans *Revue d'Economie Politique*, janvier-février 1947, P.5 à 33, repris dans le tome II des *Œuvres complètes* (théorie monétaire, volume 2). Repris également dans François Bourricaud et Pascal Salin, *Présence de Jacques Rueff*, Paris, Plon, 1989, p.317-345.

La quatrième étude paraît en 1951 dans la *Revue d'économie politique* sous le titre *Nouvelle discussion sur le chômage, les salaires et les prix*. Elle s'adresse « aux hommes sincères » et vise à les convaincre « qu'on ne fait pas une politique sociale efficace en niant les réalités ». <sup>7</sup>

La dernière prise de position de Rueff paraît en 1976. Elle constitue un véritable réquisitoire contre la politique keynésienne et prend la forme très publique de deux articles dans le quotidien *Le Monde* où Rueff annonce *La fin de l'ère keynésienne*. Il s'agit d'une « analyse objective et indispensable » de « quatre décennies d'application du remède keynésien », un remède dont les conséquences indirectes ont été aussi graves que le mal qu'il voulait combattre. <sup>8</sup>

Signalons enfin pour être complet que Jacques Rueff, sous le titre *Keynes et le spectre du chômage*, a consacré un important chapitre de son autobiographie pour expliquer les raisons de son opposition aux thèses de Keynes. <sup>9</sup>

Pour bien comprendre la source, la nature et l'ampleur d'une telle opposition il importe de mettre face à face les idées de Rueff et celles de Keynes relativement au chômage vu sous l'angle de la théorie économique.

C'est d'abord dans le domaine de la théorie économique que réside la raison principale de leurs divergences.

C'est de là que découlent leurs analyses contraires.

C'est par là que s'explique leur incompatibilité radicale quant aux moyens à mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau.

La critique de fond que Rueff adresse à la politique keynésienne est de reposer « sur une théorie fausse ». <sup>10</sup>

Pour Jacques Rueff, le travail est un marché. Un marché de type walrasien où l'équilibre s'établit grâce au mécanisme des prix.

Sur un tel marché, l'offre de travail en provenance des travailleurs à la recherche d'un emploi se confronte à la demande de travail en provenance des chefs d'entreprise. Cette confrontation entre une *offre* et une *demande* a pour résultat, comme sur tout autre marché, de faire surgir un *prix d'équilibre* qui est le prix du travail, autrement dit le niveau des salaires à un moment donné, dans une situation donnée de l'offre et de la demande.

---

<sup>7</sup> Jacques Rueff, *Nouvelle discussion sur le chômage les salaires et les prix*, dans *Revue d'économie politique*, 1951. Réédité en brochure par la librairie du Recueil Sirey. Des extraits ont été publiés dans *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*, p.439.

<sup>8</sup> Jacques Rueff, *La fin de l'ère keynésienne*, journal *Le Monde* des 19 et des 20-21 février 1976. Aussi dans les *Œuvres complètes*, tome III, Politique économique, volume 1, p. 161-178 (Texte différent de celui du *Monde*). La première version de cette étude, qui portait comme titre *L'ère keynésienne* avait paru dans le Bulletin de l'Institut économique de Paris en novembre-décembre 1975. Cette version avait été soumise à la réunion de la Société du Mont Pèlerin qui s'était tenue à Paris en janvier 1976.

<sup>9</sup> Jacques Rueff, *Autobiographie*, p.98.

<sup>10</sup> *La fin de l'ère keynésienne*, *Œuvres complètes*, tome III, politique économique, 1.

Soulignons au passage ce qui va de soi mais qu'il est toujours souhaitable de rappeler : cette loi d'équilibre issue de la théorie économique s'applique dans les sociétés libres, sur des marchés libres, avec des prix libres.

Il est évident que le prix du travail ainsi fixé est en relation étroite avec tous les autres prix. Il ne s'établit pas à l'intérieur d'une sorte de bulle qui serait déconnectée du reste de l'activité économique. En clair, le chef d'entreprise, quand il embauche du personnel, c'est-à-dire quand il demande le travail dont il a besoin, tient compte de ses propres coûts de production, qui reflètent le prix des différents facteurs qui lui sont indispensables pour produire, et tient compte aussi de ses prix de vente, lesquels reflètent la situation concrète de ses acheteurs et vont constituer le socle de son résultat d'exploitation.

Le prix du travail n'est donc qu'une partie d'un vaste ensemble dont les éléments agissent, interagissent et rétroagissent les uns sur les autres.

Dans ses premières études sur le chômage, Rueff avait rappelé que dans l'histoire économique passée, jusqu'à une certaine période, le chômage avait été considéré comme un accident temporaire lié au mouvement naturel des cycles économiques.

Dans la phase de dépression de ces cycles, la baisse concernait d'abord les prix sans affecter immédiatement le niveau des salaires. Du fait de ce décalage dans le temps, ce premier mouvement de récession - baisse de tous les prix mais maintien du niveau des salaires - avait pour conséquence d'augmenter le salaire réel.

Comme la théorie économique enseigne que toute hausse d'un prix spécifique par rapport à l'ensemble des autres prix diminue la demande et augmente l'offre de ce produit spécifique, la transcription de cette théorie sur le marché du travail se traduisait en ceci que la hausse du prix réel du travail par rapport à tous les autres prix avait pour conséquence de diminuer la demande de travail exprimée par les chefs d'entreprise et d'augmenter l'offre de travail en provenance des travailleurs.

Le chômage temporaire résultait de cette inadéquation entre prix réel du travail et niveau général des autres prix et un tel chômage disparaissait progressivement par ajustement des salaires au niveau abaissé des autres prix.

Rueff souligne que ce processus d'ajustement était de courte durée et n'empêchait nullement une hausse des salaires en fonction des gains de productivité.

A cette époque, sur le tableau de bord de l'activité économique, l'aiguille du chômage ne restait donc pas très longtemps dans la zone rouge : elle revenait rapidement à sa position d'équilibre, signe que le chômage avait été épongé par le retour de la cohérence entre l'évolution des salaires et l'évolution des prix.

Cette situation dura jusqu'à ce qu'apparaisse ce que Rueff devait nommer « le chômage anglais ».

Alors, l'aiguille du chômage bondit dans la zone rouge et y resta bloquée durablement, signe évident que le mécanisme naturel d'ajustement ne fonctionnait plus.

C'est ainsi qu'en août 1920, il y avait en Angleterre 120 000 chômeurs, deux mois plus tard 470 000, un an plus tard 2 170 000 et que de 1923 à 1930 le chômage anglais resta bloqué entre 1 015 000 et 2 600 000, sans jamais descendre au-dessous de ce niveau.

Le chômage permanent avait remplacé le chômage temporaire.

Que s'était-il passé pour que l'activité économique entrât dans une telle zone de turbulences ?

Ceci : la mise en application en 1920 d'une loi votée en 1911 créant une assurance-chômage nommée « dole ».

« Depuis 1911, explique Rueff, il existe en Angleterre un système d'assurance-chômage, qui donne aux ouvriers sans travail une indemnité connue sous le nom de « dole ». Ce système d'ailleurs n'a plus d'assurance que le nom, puisqu'il ne peut subsister que par les avances indéfiniment renouvelées de l'Etat. La conséquence d'un pareil régime a été d'établir un certain niveau minimum de salaire, à partir duquel l'ouvrier préfère toucher la « dole » plutôt que de travailler pour un salaire qui ne lui vaudrait qu'un excédent assez faible sur la somme qu'il reçoit comme chômeur. Il semble bien qu'au début de l'année 1923 les salaires qui suivaient en Angleterre la baisse des prix soient venus buter contre ce niveau d'équilibre. Ils se sont brusquement arrêtés dans leur chute et depuis ce moment ils ont pratiquement cessé de varier. En fait, d'ailleurs, le niveau des salaires est pratiquement celui qui résulte des contrats collectifs de travail ; mais il est évident que la stricte obéissance à des contrats laissant subsister un nombre important de chômeurs n'aurait pu être maintenue sans subvention aux ouvriers sans travail. Ainsi la « dole » a surtout pour effet d'assurer indéfiniment le maintien de la discipline syndicale. C'est elle qui est l'instrument essentiel de la stabilisation des salaires à un niveau entièrement indépendant du niveau des prix, c'est elle qui est, par là, la cause du chômage permanent. »<sup>11</sup>

C'est cette affirmation qui avait été à l'origine de l'incident à la Chambre des Communes.

Il va sans dire que la thèse de Rueff est étayée d'un grand nombre de tableaux, de diagrammes et de graphiques qui mettent en relation, trimestre après trimestre, les variations du chômage en fonction des variations du rapport salaires/prix.

Toutes ces constatations amènent Rueff à affirmer que le chômage ne diminuera en Angleterre qu'autant que diminuera le rapport de l'indice des salaires à l'indice des prix.

Le chômage permanent en Angleterre s'explique donc par un blocage du mécanisme des prix, blocage dû à un élément perturbateur extérieur au marché.

La théorie classique du marché de type walrasien où la liberté et le jeu des prix assurent et maintiennent les équilibres économiques est donc pour Rueff la grille d'analyse qui permet d'expliquer la situation anglaise.

Une telle explication par le mécanisme des prix et par la corrélation entre prix et salaire réel n'exclut nullement une politique sociale de lutte contre le chômage. Mais une telle politique devra s'appuyer sur une connaissance des faits, et non sur leur négation :

« Certains, insiste Rueff, ont voulu voir dans la corrélation que je mettais en lumière une invitation à la réduction des salaires. Mon propos était très différent. Je suis sensible, autant, sinon plus que tout autre, aux conséquences sociales et humaines du drame que constitue le chômage généralisé. C'est lui qu'il faut avant tout éviter. Pour cela, il est indispensable d'en connaître les causes. Mais celles-là

---

<sup>11</sup> Jacques Rueff, *L'assurance-chômage, cause du chômage permanent*, Revue d'économie politique, mars-avril 1931, p.222.

connues, on peut et on doit s'attacher à éviter toute baisse du niveau général des prix qui, pour le niveau de salaire existant, serait génératrice de chômage ; on peut et on doit, notamment par une politique de crédit adéquate, porter au maximum la productivité dont dépend le niveau de salaires compatible avec le niveau des prix existant. En outre, ce niveau de salaires peut être augmenté par des transferts (assurances sociales, allocations-logement...) qui augmentent le pouvoir d'achat mais qui, pour que leur effet soit durable, doivent s'exercer dans le cadre d'un budget en équilibre. »<sup>12</sup>

L'analyse de Keynes est complètement différente.

Keynes a élaboré sa propre théorie de l'emploi.

C'est d'ailleurs en cela que réside ce que l'on a appelé *La Révolution keynésienne*.

Cette théorie est sur tous les points opposée à celle de Rueff.

Pour le comprendre il est nécessaire de présenter, même de manière schématique, les principaux éléments constitutifs de la théorie de l'emploi de Keynes.

D'abord signalons la différence de vocabulaire, laquelle traduit aussi une divergence d'approche : alors que Rueff se réfère à une *théorie du marché du travail*, Keynes élabore, selon ses propres termes, une *théorie de l'emploi*. Le terme d'emploi étant entendu ici dans un sens macroéconomique, comme seront entendus dans le même sens les autres éléments de l'économie politique de Keynes comme la demande, l'intérêt, la monnaie, la consommation, l'investissement, etc., tous termes qu'il conviendrait d'écrire avec une majuscule pour marquer la coloration spécifique que leur donne Keynes.

La théorie de l'emploi de Keynes repose sur une pièce centrale que l'intéressé nomme *la demande effective*.

La demande effective, dans l'esprit de Keynes, n'est pas la demande réelle mais une demande anticipée. Anticipée de telle sorte qu'elle serait en mesure d'offrir aux chefs d'entreprise, si elle se réalisait, le maximum de profits et aux travailleurs le maximum d'emplois. C'est une demande prévisionnelle, espérée, virtuelle, idéale - presque idyllique - bref, un objectif situé dans l'avenir mais vers lequel il faut tendre en permanence. La demande effective n'a rien de bien identifié ni de bien calibré sur un marché donné :

« La demande effective, écrit Keynes, est, en d'autres termes, la somme des dépenses de consommation et des dépenses d'investissement, telles que les entrepreneurs les prévoient, lorsqu'ils fixent le volume de l'emploi. La demande effective a la nature d'une commande ou d'une dépense et ne doit pas être confondue avec la demande potentielle qui intervient dans la loi de l'offre et de la demande. De plus elle est une demande attendue et c'est par là qu'elle se distingue du revenu. »<sup>13</sup>

La demande effective reposant sur les anticipations des chefs d'entreprise est donc une dynamique, non une statique. Un processus, non un état.

Il serait impropre de parler de *l'état* de la demande effective, il serait mieux approprié de parler de *la perspective* de la demande effective attendue.

---

<sup>12</sup> *Autobiographie*, op.cit., p.96.

<sup>13</sup> Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, 1966, Payot, p.400.

Résumons : la demande effective selon Keynes est une demande espérée et non encore réalisée qui aurait pour effet de procurer le maximum de profits et le maximum d'emplois.

De quoi se compose cette demande effective ? des deux éléments traditionnels : la consommation et l'investissement. Mais ici encore ces deux notions prennent dans l'économie politique de Keynes une connotation particulière.

Selon lui, consommation et investissement reposent essentiellement sur des facteurs psychologiques, lesquels motivent les décisions prises par les acteurs économiques de consommer et d'investir. C'est pourquoi Keynes parle de *propension* à consommer et de *propension* à investir, propension ayant ici le sens de tendance.

Voilà donc, brossé à grands traits, le monde de l'économie politique de Keynes. Monde nouveau, tout-à-fait différent du monde élaboré par les économistes dits Classiques.

Dans ce monde nouveau, c'est le chef d'entreprise qui va proposer du travail en fonction de l'idée qu'il se fait de sa demande effective. Travail doit être entendu plutôt au sens de postes de travail, et le salaire va s'établir en fonction de plusieurs considérations : la nature du poste de travail, l'état des contrats collectifs de la branche considérée, le poids des syndicats, etc.

Cette configuration n'a donc rien à voir avec un marché de type walrasien marqué par une confrontation fluide d'offres et de demandes de travail arbitrée par un prix d'équilibre. Le contexte keynésien est tout autre : c'est la demande effective, interprétée par le chef d'entreprise, qui fixe la nature et le volume de l'emploi proposé aux travailleurs.

La demande effective est la locomotive qui tire le convoi de l'emploi.

En cas de difficultés sur l'emploi, il faudra donc agir sur la demande effective. En clair, agir soit sur la propension à consommer, soit sur la propension à investir.

Et comme la propension à consommer est forcément individuelle, donc limitée par un ensemble de contraintes physiques, psychologiques, biologiques, la voie royale pour lutter contre le chômage sera donc d'agir fortement sur la propension à investir, car l'investissement peut être pour une large part décidé par des autorités publiques ou quasi publiques.

Et voici que s'ouvre alors toute grande la porte de l'économie aux interventions de l'Etat !

Monde de magicien, dénonce Rueff.

Magie de l'Etat tout puissant, qui aurait pouvoir de transgresser les lois de l'équilibre économique.

Magie des grands travaux, qui auraient pouvoir de compenser les défaillances de la consommation privée.

Magie du déficit budgétaire, qui aurait pouvoir de procurer à l'Etat les ressources financières nécessaires s'il ne pouvait plus les obtenir par l'impôt ou l'emprunt.

Magie des politiques dites de « relance », qui auraient pouvoir de créer des emplois, de sauvegarder le pouvoir d'achat, de défendre les niveaux de vie.

Sauf qu'en majorant les salaires par rapport au niveau général des prix, de telles politiques auront pour effet de traiter le mal du chômage en l'aggravant.

Et ce sera la *stagflation*, autrement dit le mariage de la stagnation économique et de l'inflation monétaire.

Conclusion de Rueff :

« Il n'est de choix pour le gouvernement des sociétés humaines qu'entre deux solutions : laisser l'appareil productif s'adapter à la structure que, par le mouvement des prix, la volonté des consommateurs tend à lui imposer, ou adapter la volonté des consommateurs, par voie d'autorité, à la structure de l'appareil productif que l'on entend ne pas modifier. »

Cette opposition entre Rueff et Keynes avait été résumée par ce dernier dans une lettre au premier datée de mai 1932:

« La différence entre nous, avait souligné Keynes, est que je crois que vous attendez que les structures s'ajustent d'elles-mêmes à l'ancienne organisation alors que, pour ma part, je désire ajuster les structures aux conditions nouvelles. Je pense que nous devons accepter comme un fait que les élasticités sur lesquelles vous comptez sont chimériques et que nous devons construire une machine qui puisse fonctionner sans s'appuyer sur elles. »<sup>14</sup>

« Construire une machine », c'est bien là l'expression adéquate de ce *constructivisme* que dénoncera aussi Hayek

Dans le domaine précis de la lutte contre le chômage, la position de Keynes vise à prouver que le marché du travail ne possède pas en son sein de mécanisme régulateur propre et que, même dans l'hypothèse où on laisse les salaires suivre les prix à la baisse, le retour au plein emploi est loin d'être assuré. Dans ce cas, s'il y a équilibre, c'est un équilibre qualifié par Keynes de « sous-emploi ».

D'où la nécessité de l'intervention de l'Etat pour lutter contre cette situation de sous-emploi.

C'était toujours la fameuse opposition, en termes de théories économiques, entre matière économique « fluide » selon Rueff et matière économique « pâteuse » - nécessitant l'intervention de l'Etat pour être modifiée - selon Keynes.<sup>15</sup>

Une opposition qui n'a pas disparue, et que l'on rencontre toujours aujourd'hui.

Là encore, si l'on accorde crédit au vocabulaire, on constate que les discussions tournent toujours autour des mêmes mots, exprimant les mêmes réalités.

Quand on débat de nos jours autour de la *flexibilité* du marché du travail et des mesures nécessaires pour le rendre plus « fluide » on se retrouve de plain-pied dans le vocabulaire de Rueff contre Keynes. Par là on renoue, à partir de questions contemporaines, avec l'importance du mécanisme des prix sur un tel marché et la nécessité d'en éliminer les causes perturbatrices source de chômage.

---

<sup>14</sup> *Autobiographie*, op.cit., p.105.

<sup>15</sup> C'est Keynes lui-même qui, dans une lettre à Rueff, avait employé l'expression « pâteuse » pour qualifier la façon dont il concevait la « matière économique ».

Autre thème contemporain qui rejoint les écrits de Rueff : le débat sur « l'assistanat ».

En effet, la généralisation d'une allocation-chômage, si socialement justifiée soit-elle, entraîne toujours des conséquences comparables à celles de la « dole » anglaise, à savoir la réticence des travailleurs à reprendre un éventuel travail si le niveau de rémunération de cette nouvelle activité n'est pas nettement supérieur à l'allocation-chômage.

Il faut insister ici, en guise d'illustration contemporaine des thèses de Jacques Rueff, sur la volonté de l'Allemagne de rester longtemps sans salaire minimum, puis d'en créer un mais inférieur à celui de la France. De même qu'il convient d'insister sur la décision de la Suisse, prise par référendum récemment, de rejeter un salaire minimum élevé, vote motivé par la crainte du retour du chômage et par le refus de voir l'Etat s'immiscer dans les négociations salariales entre salariés et employeurs.

Cela ne prouve-t-il pas la persistance, dans le monde d'aujourd'hui, des analyses de Rueff sur le mécanisme des prix et sur les dangers des interventions intempestives de l'Etat dans l'activité économique, interventions qui rendent les adaptations impossibles ?

Ce que les économistes ont appelé *la loi de Rueff*, qui établit à la lumière de l'expérience une forte connexion entre taux de chômage et salaire réel, loi qui avait été vérifiée une première fois en Angleterre entre 1920 et 1930, puis une deuxième fois en France entre 1974 et 1994, fait un retour remarqué dans le monde d'aujourd'hui avec les débats sur le chômage.

Pour ceux qui s'intéressent de manière plus approfondie à l'héritage des idées de Rueff dans les écrits économiques contemporains sur le chômage, signalons l'importante contribution de Georges Prat, professeur à l'IPAG Business School, contribution présentée à un colloque sur Rueff organisé à Paris en mai 2013 sous le titre : *Chômage, l'actualité de la loi de Rueff*. Cette contribution est accessible, sous une forme très développée et très scientifique sur Internet avec un titre un peu différent : *Rueff et l'analyse du chômage : quels héritages ?*

Georges Prat passe en revue les principales études sur le chômage des économistes contemporains, qu'ils soient français comme Maurice Allais, Christian Gomez, Patrick Artus, Pierre Cahuc, André Sylberberg ou étrangers comme Layard, Nickell, Jackman, pour n'en citer que quelques uns, et conclut que l'excès de salaire réel mis en relief par Rueff dès 1925 est un concept de type *fil rouge*, « car, ajoute-t-il, la pertinence de ce phénomène a été établie tant sur le plan théorique que sur le plan empirique par les théories et modèles explicatifs du chômage qui se sont succédé au cours du temps [...] Ce *fil rouge* n'est guère très étonnant car le salaire réel est un prix déterminant simultanément les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles et le coût de production des entreprises. Ce caractère hybride confère au salaire réel une exceptionnelle importance sociale et humaine, et il semble naturel de constater son rôle crucial joué dans la détermination des offres et demandes de travail, et, partant, dans les théories cherchant à expliquer le chômage sans relâcher l'hypothèse d'agents rationnels. Encore faut-il ajouter que les facteurs conjoncturels et structurels du chômage évoqués par Rueff sont également présents dans bon nombre des analyses postérieures. »<sup>16</sup>

Du coup, beaucoup des thèmes abordés par Rueff dans ses écrits redeviennent d'actualité, entre autres les relations - plus exactement les contradictions - entre les enseignements de la théorie

---

<sup>16</sup> Georges Prat, *Rueff et l'analyse du chômage : quels héritages ?* Sur Internet, p.35-36.

économique et les intentions de la législation sociale, entre le jeu du mécanisme des prix et les interventions de l'Etat, entre la rude vérité des faits et la générosité proclamée des intentions :

« On ne fait pas une politique sociale efficace en niant les réalités », avait écrit Rueff en 1951 à l'adresse de ceux qui contestaient ses analyses économiques au nom de la protection sociale.

Et d'ajouter :

« Il y a une immense différence entre la position de ceux qui veulent réellement l'amélioration du sort des hommes et de ceux qui se contentent de paraître la vouloir. Les premiers cherchent dans l'étude objective des faits les moyens de les maîtriser et de les faire servir à leurs fins. Les seconds demandent à leur ingéniosité d'esprit le moyen de croire et de faire croire que les faits sont ce que les puissants du jour souhaitent qu'ils soient. Les uns procurent des réalités, les autres des apparences. »<sup>17</sup>

Rigueur de l'étude objective des faits ou ingéniosité des solutions d'apparence, cette alternative, qui pourrait être appelée *l'alternative de Rueff*, est une nouvelle fois à l'ordre du jour, aujourd'hui, face au lancinant problème du chômage.

Gérard MINART

---

<sup>17</sup> Jacques Rueff, *Nouvelle discussion sur le chômage, les salaires et les prix*, dans *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*, op.cit., p.439 et 441.



[ ZOOM SUR ]

## Bertrand de Jouvenel

### Réflexions choisies sur le pouvoir et la liberté

#### LE POUVOIR ET LA LIBERTE

##### I.

#### La métaphysique du pouvoir

Fasciné par la croissance ininterrompue du Pouvoir qui rendit possible la guerre totale déclenchée par Hitler, Jouvenel s'est donné pour tâche dans *Du pouvoir* (Genève, 1945) d'étudier cette croissance. *Du pouvoir, Histoire naturelle de sa croissance* est selon son auteur Bertrand de Jouvenel un livre de guerre à tous égards (...) une méditation sur la marche historique à la guerre totale.

Lorsque nous remontons à l'époque (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) où commencent de se former les premiers d'entre les États modernes, la guerre est toute petite car le pouvoir est petit : il ne dispose pas de ces deux leviers essentiels, l'obligation militaire et le droit d'imposer. Mais le pouvoir s'efforce de grandir et au terme de la Guerre de Cent Ans, par la taille et les compagnies d'ordonnance, il n'a plus besoin de mendier mais dispose d'une dotation permanente. Depuis la puissance publique a continué de grandir à un rythme accéléré. Autrefois visible (le Roi), le Pouvoir est à présent masqué par son anonymat : il se prétend instrument de la volonté générale. En ouvrant à toutes les ambitions la perspective du Pouvoir, ce régime facilite beaucoup son extension. La démocratie, telle que nous l'avons pratiquée, centralisatrice, règlementeuse et absolutiste apparaît comme la période d'incubation de la tyrannie. Voici quelle est, pour Jouvenel, la métaphysique du Pouvoir.

#### *L'obéissance civile, un « fait de nature »*

L'ordre émané du pouvoir obtient l'obéissance des membres de la communauté. Connaître les causes de l'obéissance, c'est connaître la nature du Pouvoir. Quoi de plus surprenant que la miraculeuse obéissance de milliers ou millions d'hommes se pliant aux règles et aux ordres de quelques-uns ?

S'il n'est pas l'œuvre de la seule force, l'empire du Pouvoir n'est pas non plus l'œuvre de la seule participation, puisqu'on le trouve où la Société ne participe nullement au Pouvoir. Le Pouvoir est pour nous un *fait de nature* : la suite des gouvernements d'une même société peut être regardé comme un seul gouvernement qui subsiste toujours et s'enrichit continuellement. La pensée humaine a cherché la justification théorique de l'obéissance : soit *parce que* (un droit exercé par le Pouvoir à la condition d'être légitime) soit *en vue de* (le but que poursuit le Pouvoir, le Bien Commun). Dans l'obéissance, il entre une part énorme de croyance, de créance, de crédit.

Les théories classiques qui justifient le commandement politique sont les théories de la souveraineté. Une volonté suprême ordonne et régit la communauté humaine : le droit divin d'une part, la souveraineté populaire d'autre part.

### ***Le crépuscule de la souveraineté divine***

On prétend que le droit divin, incarné par la « souveraineté divine », a soutenu, pendant les « temps obscurs du Moyen Age », une monarchie arbitraire et illimitée. Tout ceci est faux : le pouvoir médiéval était partagé (*Curia Regis*), limité (par les seigneurs), et surtout il n'était pas souverain (il n'avait pas la puissance législative, domaine de la *lex terrae*). On a répété la formule de Saint Paul, que tout pouvoir vient de Dieu, beaucoup moins pour inviter les sujets à l'obéissance envers leur souverain que pour inviter le pouvoir... à l'obéissance envers Dieu. Si le souverain remplissait mal sa mission, l'Eglise disposait à son égard de sanctions (l'Empereur Henri IV vint s'agenouiller devant Grégoire VII dans la neige de Canossa).

Cette souveraineté divine pris fin sous une double attaque : d'une part, le roi, pour briser l'Eglise, eut recours à la tradition juridique romaine (qui attribue la souveraineté... au peuple !, notamment chez Marsile de Padoue) ; d'autre part, la révolution religieuse de Luther permit d'opposer Dieu au peuple cette fois. Pour arguer du Peuple contre Dieu puis arguer de Dieu contre le Peuple, double manœuvre nécessaire à la construction de l'absolutisme, il aura donc fallu une révolution religieuse. Ainsi les princes, rompant avec l'Eglise de Rome, en profitèrent pour s'attribuer comme propriété le droit souverain qui jusqu'alors ne leur avait été reconnu que comme mandat sous contrôle.

### ***L'avènement de la souveraineté populaire***

Les jésuites, pourchassés par les princes, affirment que Dieu a voulu l'existence du pouvoir parce qu'il a donné à l'homme une nature sociale. Mais il n'a pas lui-même organisé ce gouvernement. Cela appartient au peuple de cette communauté. (Bellarmin disait : « s'il advient une cause légitime, la multitude peut changer la royauté en aristocratie ou démocratie et à rebours; comme nous lisons qu'il s'est fait à Rome »). C'est l'avènement du concept de souveraineté populaire.

Mais, nous dira-t-on, la souveraineté populaire n'est-elle pas la théorie qui fait le plus obstacle à l'absolutisme ? Là est l'erreur. Hobbes, notamment, déduira de la souveraineté du peuple le droit illimité du pouvoir. L'homme ou l'assemblée à qui ont été remis sans restriction des *droits individuels illimités*, possède alors un *droit collectif illimité*. Si l'on suppose l'existence d'un souverain, il faut qu'il ait

reçu tous les droits des individus, et l'individu par suite n'en réserve aucun qui ne soit opposable au Souverain.

Comme le dit Rousseau : « s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui put prononcer entre eux et le public, chacun, étant en quelque point son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tous ».

Ce n'est pas de la souveraineté de Dieu que Hobbes déduira le droit illimité du Pouvoir : c'est de la souveraineté du Peuple. Dès lors qu'on postule un droit de commander qui n'a point de bornes, il est moins choquant de supposer ce droit appartenant à tous. Le peuple crée la Souveraineté sans la donner, il en reste perpétuellement investi. Tous les pouvoirs tyranniques qui se sont depuis élevés, ont justifié leurs injures aux droits individuels par la prétention qu'ils s'arrogeaient de représenter le Peuple. Toutes ces théories tendent à faire obéir les sujets en montrant derrière le Pouvoir un principe transcendant et à subordonner le Pouvoir audit principe. Il peut sortir de la souveraineté populaire un despotisme plus poussé que de la souveraineté divine : la volonté générale n'est pas fixe mais mobile et la liberté du Pouvoir s'appelle l'Arbitraire.

Ce prince, il est vrai, commande non en vertu d'un droit souverain, mais il ne fait qu'exercer des pouvoirs qui lui sont conférés. Or ces pouvoirs sont absolus, illimités. Les forces qui, dans la société, peuvent les modérer ou les arrêter, sont inconnues.

### ***La théorie organique du pouvoir, ou la souveraineté nationale***

Tant que subsiste dans les esprits l'idée que les hommes sont la réalité et la Société une convention, la notion de Souveraineté n'a donc pu faire les ravages qu'elle cause sitôt que cette philosophie s'affaiblit.

Puis a été développée une théorie organique du pouvoir : la société prit la figure de la Nation. Le roi était un autre que le sujet ; pas la nation, qui est le moi hypostasié, le « nous ». Les droits subjectifs des individus perdent leur valeur, au profit d'une Moralité qui doit se réaliser dans la société.

Hegel décerne à la Nation un brevet d'existence philosophique. Au nom du Bien commun, le Pouvoir pourra justifier n'importe quel accroissement de son étendue. La souveraineté nationale est un Être collectif plus important que les individus. Pour Hegel, la Volonté générale accomplit ce qui doit être accompli, avec ou sans l'assentiment des individus qui n'ont pas conscience du but. Il appartient donc à la partie consciente de vouloir pour le Tout (le prolétariat chez Marx). Spencer au sens biologique, Comte au sens figuré, sont d'accord pour reconnaître dans le Pouvoir un produit de l'évolution, un organe dont le but est la coordination de la diversité sociale et la cohérence des parties. Il est vrai que Spencer, l'un des fondateurs de la théorie organiciste, voulait tout au contraire un amoindrissement du Pouvoir. Certes, disait-il, pour son activité extérieure, qui est la lutte contre les autres sociétés, l'organisme social se mobilise toujours plus complètement. Mais au contraire son activité intérieure (qui se développe au moyen de la diversification des fonctions), ne réclame pas d'unique régulateur central, et élabore au contraire des organes régulateurs distincts et nombreux. Mais sa vision de la société comme organisme va se retourner contre lui, grâce notamment à Durkheim.

Les théories s'étagent donc historiquement de telle sorte qu'elles sont de plus en plus favorables au Pouvoir. Elles peuvent être engendrées dans l'intention de poser des obstacles au Pouvoir ; elles finissent néanmoins par le servir.

Fabrice Ribet

## II. Les origines du pouvoir

Le Pouvoir, nous dit Jouvenel, a des origines à la fois magiques et guerrières.

Depuis l'Antiquité, les penseurs ont vu dans la famille la société initiale, dans l'autorité paternelle la première forme du commandement. L'agrégation des familles forme la société présidée par le père des pères ou bien les chefs des familles patriarcales s'associent volontairement : on arrive à considérer soit le gouvernement monarchique, soit le gouvernement sénatorial comme naturel. Cette conception classique est jetée à bas dans les années 1860. Les sociétés sauvages n'entrent pas dans la classification tripartite, monarchie, aristocratie, démocratie. Ce ne sont pas les labours et façons culturales qui assurent une bonne récolte mais les rites. Il semble que le pouvoir gérontocratique et ritualiste soit valable pour toutes les sociétés primitives. Le Pouvoir magique exerce un commandement politique, le seul que connaissent les peuples primitifs. Son principe est la crainte, son rôle social la fixation des coutumes. Aujourd'hui, comme il y a dix mille ans, un Pouvoir ne se maintient plus quand il a perdu sa vertu magique.

La guerre cependant produit un profond ébranlement social en bouleversant la hiérarchie établie : l'emporte non le plus chargé de gris-gris mais le plus vaillant et le plus robuste. La gérontocratie était riche par accaparement de la richesse tribale, l'aristocratie l'est aussi, mais par le pillage. L'autorité paternelle est née de la conquête des femmes. La guerre enrichit inégalement. Les *gentes* s'enrichissent par la polygamie, l'esclavage et le clientélisme.

Il faut un chef pour la guerre qui jouisse d'une autorité absolue et qui a besoin de s'accorder avec les autres chefs de *gentes* sans lesquels il ne peut rien, le Sénat. La royauté présente un dualisme fondamental : le prêtre (*rex*) et le chef d'aventure (*dux*), le noyau mystique et la volonté de puissance. Le roi veut nécessairement enlever aux puissants leur pouvoir, il cherche et obtient l'appui de la poussière plébéienne. *Le Pouvoir tend par une logique nécessaire à diminuer l'inégalité sociale et à augmenter et centraliser la puissance publique.* Les rassemblements de sociétés diverses par une petite nation conquérante ont chaque fois offert au chef de celle-ci une chance prodigieuse d'absolutisme. Pour qu'une volonté se transmette et s'exécute dans un vaste royaume, il faut tout un système : l'appareil d'État est l'instrument naturel et nécessaire de la monarchie.

Les révolutions liquidatrices de la royauté en Grèce et à Rome tendent à empêcher l'élévation politique du roi et l'élévation sociale de la plèbe. Où les chefs de groupe ont triomphé, la *res publica* est la société maintenue entre eux pour l'avancement de leurs intérêts communs et qui se manifeste dans leur assemblée qui s'élargit avec le temps. Si le roi l'emporte, il décide et agit pour le peuple. Ainsi se forme

la notion complexe d'État. La République c'est nous, l'État c'est ce qui commande souverainement à nous. Le moderne est citoyen uniquement à l'occasion des élections où il agit en souverain et le reste du temps, il est sujet de l'appareil.

### ***Mort à la féodalité !***

Il ne faut pas confondre les qualités acquises du Pouvoir avec son essence. Il n'est pas vrai que le pouvoir s'évanouisse lorsqu'il agit à l'encontre de la fonction qui lui est assignée. Il continue de commander et d'être obéi. C'est donc qu'il n'est pas confondu avec la Nation. C'est le *Pouvoir pur*. L'idée que le commandement ait été voulu par ceux qui obéissent est absurde : elle impliquerait que la collectivité où s'érige un commandement avait des besoins, des sentiments communs; qu'elle était une communauté. Or les communautés étendues n'ont précisément été créées que par l'imposition d'une même force à des groupes disparates. Le pouvoir a l'aînesse sur la Nation.

Ce pouvoir, la « bande de brigands » de Saint Augustin, ne peut se réclamer d'aucune légitimité. Il ne poursuit aucune juste fin; son seul souci est d'exploiter à son profit les vaincus.

Seulement, plus la société maîtresse étend l'aire de sa domination, plus son joug est difficile à maintenir : si bien qu'à l'intérieur de la société maîtresse, un commandement par rapport à elle-même tend à s'affirmer. C'est le pouvoir personnel, royal.

Le Pouvoir pur est un commandement qui existe par soi-même. Il n'est pas l'émanation de la Nation d'une création plus récente. Le principe de formation des vastes agrégats n'est autre que la conquête. L'État résulte essentiellement des succès d'une bande de brigands. Le seul souci de ce Pouvoir est d'exploiter à son profit les vaincus. Le chef de la bande victorieuse peut organiser à son profit une partie des forces latentes dans l'ensemble conquis : la force passe des mains collectives des conquérants aux mains individuelles du roi. Le commandement qui se prend pour fin est amené à veiller sur le bien commun. Le monarque est un élément dominateur parasitaire mais où le plus grand nombre possible des sujets trouvent leur avantage. Les conditions matérielles d'existence d'une Nation sont créés par la conquête mais ce n'est pas encore un Tout : le monarque va constituer le centre de cristallisation du sentiment national.

Le monarque a désormais à son profit une partie des forces latentes, dont il peut user contre ses propres associés. C'est la lutte contre la féodalité. C'est une singulière illusion que la loi de la majorité ne fonctionne qu'en démocratie. Le roi, un homme tout seul, a plus qu'aucun gouvernement besoin que la majeure partie des forces sociales penche en sa faveur.

Ce qui commande, c'est maintenant le roi avec ses serviteurs permanents, *ministeriales*. Le monarque et son administration dominant, et d'autant mieux qu'ils rendent d'indispensables services.

Le roi commande avec ses serviteurs permanents et dispense les bienfaits de l'ordre, de la justice, de la sécurité, de la prospérité comme si à la nature basique égoïste s'était substitué une nature acquise sociale. En durant, le Pouvoir se socialise, il doit se socialiser pour durer. Ensuite, on chasse l'occupant du palais et on met à sa place des représentants de la Nation.

Dès que le but social n'est pas poursuivi en commun mais qu'un groupe particulier se différencie pour y vaquer de façon permanente, ce groupe responsable forme corps, acquiert une vie et des intérêts

propres. Le commandement est une altitude, on y respire un autre air. Le meneur se persuade aisément qu'il ne veut que servir l'ensemble.

### ***La divine surprise de l'intérêt général***

Mais en instituant un appareil destiné à la servir, la Société a donné naissance à une petite société se distinguant d'elle. C'est qu'en effet il y a un climat de pouvoir qui altère les hommes. Non que ces derniers soient d'obscurs arrivistes, mais la *logique égoïste du Pouvoir pur* ne saurait être négligée.

C'est le principe égoïste qui fournit au Pouvoir cette vigueur intime sans laquelle il ne saurait remplir cette fonction : rien dans le règne naturel ne continue de vivre qui ne soit soutenu par un intense et féroce amour de soi-même. Une certaine conviction de supériorité, un caractère impérieux sont convenables aux dirigeants. Il suffit que les dirigeants affectent une grande austérité pour que le vulgaire leur donne quitus de tout égoïsme, comme si les vraies voluptés de l'autoritaire n'étaient point ailleurs. Diriger un peuple, quelle dilatation du Moi ! Là où passent rapidement les occupants du Pouvoir, c'est dans les fonctionnaires que réside l'égoïsme sublimé conservateur du Pouvoir. La croissance extensive du Pouvoir a été davantage commentée que sa croissance intensive : dimensions de l'armée, charge des impôts, nombre des fonctionnaires. La puissance publique n'est qu'un des pouvoirs présents dans la Société avec d'autres, les pouvoirs sociaux, qui sont à la fois ses collaborateurs et ses rivaux. Chaque autorité particulière tend à se grandir, ce qui donne à l'État sa chance principale. La croissance de son autorité apparaît aux individus moins comme une entreprise contre leur liberté que comme un effort destructeur des dominations auxquels ils sont assujettis, cause capitale de la complicité perpétuelle des sujets avec le Pouvoir. S'il n'est pas capable d'une justice expéditive, d'une largesse soudaine, le Pouvoir perd son attrait féérique.

Lorsque le pouvoir demande des ressources pour lui-même, il épuise vite la complaisance des sujets. Pour obtenir des contributions, il faut que le Pouvoir puisse invoquer *l'intérêt général*. (C'est la Guerre de Cent ans qui a accoutumé le peuple à l'impôt permanent). Par ailleurs, la pensée philosophique utopiste, en imaginant l'ordre dans la simplicité, élargit la fonction du Pouvoir, même si elle en combat parfois les détenteurs. Nos grands bâtisseurs de Paradis (Platon, More, Campanella) ont en réalité construit des tyrannies. Ainsi le philosophe travaille pour le Pouvoir. Se proclamant altruiste et se donnant pour le réalisateur d'un rêve de la pensée, le Pouvoir peut briser tout obstacle à sa marche triomphale.

### ***La course au totalitarisme***

On peut observer le progrès du Pouvoir par l'exploitation des ressources que lui offre son domaine national : il change alors le rapport de ses moyens à ceux de ses voisins, s'égale avec un faible fonds à de grandes puissances, et, si ce fonds est ample, se rend capable d'hégémonie. Ainsi aucun État ne peut rester indifférent quand l'un d'eux acquiert plus de droits sur son peuple. Il lui faut sur le sien des droits analogues, ou payer bien cher sa négligence. C'est une réelle course au totalitarisme. Les armements ne sont qu'une expression du Pouvoir. Ils croissent parce que le Pouvoir croît. Et les partis les plus persistants à réclamer leur limitation étaient, par une inconséquence inaperçue, les plus ardents à soutenir l'expansion du Pouvoir !

Le développement de la monarchie absolue, tant en France qu'en Angleterre, est lié aux efforts des deux dynasties pour résister à la menace espagnole. Autre exemple, c'est l'envie que Louis XIV inspire à tous les princes qui est le véritable principe de leurs usurpations sur les peuples. Mais la menace de son hégémonie leur fournit le plus honorable des prétextes pour l'imiter.

La conscription est des plus étranger aux sociétés aristocratiques : ainsi apparut l'ère de la chair à canon. La Prusse, inspirée de l'expérience de la Révolution française, applique pour elle-même un système analogue, aggravé, qui prépare les victoires de 1870. Ces succès épouvantant l'Europe, tous les pays continentaux introduisent alors l'obligation militaire. Pendant la Grande Guerre, apparaît la notion de Guerre totale : à présent, dès le temps de paix, l'Etat préparera l'utilisation intégrale des ressources pour la guerre.

### **La guerre, une activité essentielle des États**

*Le Pouvoir administre pour conquérir et conquiert pour administrer. Plus les Pouvoirs sont intimement liés aux peuples qu'ils régissent plus ils obtiennent d'eux. Les grands pas dans la militarisation sont liés à de grandes avances du Pouvoir. Le régime social qui donne le moins à la guerre est le régime aristocratique car si la classe dominante est guerrière, elle est seule guerrière. Le développement de la monarchie absolue en Angleterre et en France est liée aux efforts des deux dynasties pour résister à la menace espagnole. Mais l'accroissement des prélèvements étatiques sur la nation ne donne qu'un avantage éphémère et incite les rivaux à des pratiques semblables. Toute la nation devient aux mains de l'État un outil de guerre. La seconde guerre mondiale a été l'occasion du triomphe de l'État. Tout est jeté dans la guerre parce que le Pouvoir dispose de tout. Ceux qui sont l'État n'admettent pas d'intérêt de la Nation distinct de l'intérêt de l'État.*

Fabrice Copeau

### **III.**

## **La révolution permanente**

« Une monarchie subit les services des puissants en tant qu'elle demeure sous la tutelle aristocratique; mais elle appelle les services des plébéiens en tant qu'elle veut se rendre absolue.»

### ***La nécessité du nivellement***

D'où vient que l'Etat ne rencontre aucune limite, aucune résistance syndicale du peuple ? C'est que les représentants des différents éléments de la Nation sont devenus le Pouvoir, et le peuple reste alors sans défenseur. Ceux qui sont l'Etat n'admettent pas d'intérêt de la Nation distinct de l'intérêt de l'Etat. Ils écraseraient comme sédition ce que la monarchie accueillait comme remontrance.

Le pouvoir dans sa puissance a pour victimes prédestinées et pour opposants naturels les puissants, les chefs de file, ceux qui exercent une autorité et possèdent une puissance dans la société. Être niveleur n'est donc nullement un caractère qu'il assume quand il devient démocratique. Le nivellement est dans sa destinée.

Ce qui aide au pouvoir de l'État c'est qu'il lutte contre d'autres maîtres ; et l'on regarde leur abaissement plutôt que son élévation. Ce qui lui est obstacle c'est tout commandement autre que le sien. Ce qui lui est aliment c'est toute force où qu'elle se trouve. Il est niveleur en tant qu'il est État, parce qu'il est État. Magistrature, police et armée font respecter les droits acquis : si on l'examine dans son Être, il est défenseur des privilégiés, mais si on l'examine dans son Devenir, on le trouve agresseur de toutes les formes d'autorité sociale. Il détruit naturellement l'ordre social dont il émane. Les grands sont abaissés tandis que s'élève une statocratie. Les privilégiés ne sont plus en face de l'État, ils sont dans l'État et constitués par lui et l'État est menacé de démembrement : cette construction et destruction de l'État rythme la vie sociale.

Ce sont les possédants qui bénéficient des lois, des décisions de la magistrature, des interventions de la police. Mais l'Etat n'est pas dans sa nature conservateur des droits acquis. Il joue les deux rôles à la fois, garantissant par ses organes les situations établies, et les minant par sa législation. Le processus destructeur des aristocraties s'accompagne d'un processus inverse. Car parallèlement s'élève une statocratie, qui non seulement s'approprie collectivement les forces sociales, mais qui tend aussi à se les approprier individuellement, donc à les distraire du pouvoir.

Dans les temps anciens, le système qui prévalait était celui de la société gentilice : le pouvoir n'était qu'un pacificateur entre groupes disposant d'une totale liberté interne. Le pouvoir ne connaît que les chefs de groupes, entre lesquels il arbitre, auxquels il commande. Son autorité ne pénètre pas dans le groupe même. Le roi est par conséquent contraint à une consultation permanente avec les pairs qui peuvent seuls lui prêter les forces dont il a besoin. Par conséquent, briser le cadre gentilice est la grande

affaire des rois. La lutte contre la cellule familiale, depuis le classement des citoyens de Solon et Servius Tullius, s'est poursuivi tout au long de l'histoire. L'Etat a revendiqué comme ses propres ressortissants ceux qui n'étaient auparavant que les sujets du père. L'apparition de la structure féodale, système d'« hommes de confiance », fait de chaque dominateur local un législateur, un juge, un administrateur d'une sorte de principauté. Mais le pouvoir anéanti se réveille, aiguillonné par ses besoins : il n'est pour ce dernier d'autres ressources que de dérober à la cellule seigneuriale les ressources qu'elle recèle. Les légistes placés entre le seigneur et ses sujets sont donc là pour que le seigneur s'abstienne de « tailler » arbitrairement ses hommes. Par ailleurs le monarque demande de plus en plus fréquemment des « aides », à l'occasion des guerres bien sûr, mais également par le biais de la dépréciation monétaire : le métal précieux, acheté de plus en plus cher par les ateliers monétaires, circule de plus en plus vite. Son rythme suit celui des besoins de l'Etat. L'Etat voit avec faveur la montée des riches qui ne lui paraissent point soustraire quelque chose à son autorité. Mais enfin la démolition de toutes autres dominations sociales a laissé les dominations financières maîtresses du terrain. Alors on les a reconnues formatrices de cellules nouvelles. Le patronat industriel pénètre dans l'atelier, a introduit sa loi, sa police, son règlement d'atelier. Ainsi les anticapitalistes, à rebours, viennent remplir les cadres de l'Etat bourgeois. Socialiste ou non, le pouvoir devient nécessairement l'allié de ceux qui subissent la domination capitaliste.

### ***La statocratie, mariage du Pouvoir et de la plèbe***

Si le Pouvoir grandit aux dépens des puissants, la plèbe doit être son éternelle alliée. La passion de l'absolutisme doit nécessairement conspirer avec la passion de l'égalité. Ce qu'a fait César en quelques années, la monarchie capétienne a mis 400 ans à l'accomplir mais c'est la même tâche et la même tactique. Des conseillers plébéiens, des soldats plébéiens, des fonctionnaires plébéiens sont les instruments du pouvoir qui se veut absolu. Quel spectacle cette montée des hommes noirs qui dévorent peu à peu la grandeur féodale. Le Pouvoir monarchique n'a pourtant point atteint sa fin logique, répugnant à détruire la noblesse toujours résistante. Lorsque se lèvera la vague démocratique, elle trouvera en Angleterre un Pouvoir tout investi de tranchées aristocratiques, au lieu qu'en France, elle s'emparera tout d'un coup d'un Pouvoir monarchique sans frein : ce qui explique assez la différence des deux démocraties.

Le terme d'une telle évolution, c'est la destruction de tout commandement au profit du seul commandement étatique. C'est l'atomisation sociale, la rupture de tous liens particuliers entre les hommes, qui ne sont plus tenus ensemble que par leur commun servage envers l'Etat. C'est, à la fois, et par une convergence fatale, l'extrémité de l'individualisme et l'extrémité du socialisme. Est-ce à dire pourtant qu'il n'y ait plus de privilégiés ? Si : mais ils sont dans l'Etat et constitués par lui. Ceux qui occupent les positions clefs de cette grande machine, les *potentes*, les *optimates*, s'approprient alors de nouveaux avantages, et voudront en assurer la transmission à leurs descendants. Ce sera la féodalité. L'Etat sera démembré par la statocratie conçue dans son propre sein. Il s'agit pour lui dès lors de détruire ces molécules sociales ; et le processus de gonflement de l'Etat recommence.

Toujours, l'aristocratie s'oppose à l'élection d'un pouvoir disposant par lui-même de moyens d'action qui le rendent autonome à l'égard de la Société. A l'armée, assemblée de contingents féodaux, le roi leur

préfère bientôt une cavalerie mercenaire développée à mesure de ses ressources. Et ce malgré des résultats mitigés.

***L'Etat c'est nous ? Non, l'Etat, c'est eux !***

« Le terme d'État – et c'est pourquoi nous l'évitons – comporte deux sens fort différents. Il désigne d'abord une société organisée ayant un gouvernement autonome, et, en ce sens, nous sommes tous membres de l'État, l'État c'est nous. Mais il dénote d'autre part l'appareil qui gouverne cette société. En ce sens les membres de l'État, ce sont ceux qui participent au Pouvoir, l'État c'est eux. Si maintenant l'on pose que l'État, entendant l'appareil de commandement, commande à la Société, on ne fait qu'émettre un axiome ; mais si aussitôt l'on glisse subrepticement sous le mot État son autre sens, on trouve que c'est la société qui commande à elle-même, ce qu'il fallait démontrer. Ce n'est là évidemment qu'une fraude intellectuelle inconsciente. Elle n'apparaît pas flagrante parce que précisément dans notre société l'appareil gouvernemental est ou doit être en principe l'expression de la société, un simple système de transmission au moyen de quoi elle se régit elle-même. À supposer qu'il en soit vraiment ainsi – ce qui reste à voir – il est patent qu'il n'en a pas été ainsi toujours et partout, que l'autorité a été exercée par des Pouvoirs nettement distincts de la Société, et que l'obéissance a été obtenue par eux. »

Bertrand de Jouvenel — *Du pouvoir* (1945)

Il faut écouter les cris de dépit de Saint-Simon contre Mazarin. Il a bien compris qu'au temps de la Fronde une révolution s'était accomplie, non pas celle, tumultueuse, que tentaient les émeutiers, mais celle au contraire invisible, qu'accomplissait le ministre éducateur de Louis XIV : « Il en méprise les lois, le génie, les avantages, il en ignore les règles et les formes, il ne pense qu'à tout subjuguier, à tout confondre, à faire que tout soit peuple ». Une partie de la noblesse alors, durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, plus ou moins déplumée par le pouvoir monarchique, se replume en s'installant dans le riche appareil d'Etat construit par les commis plébéiens. Et occupant toutes les places, obstruant toutes les avenues du Pouvoir, l'ancienne noblesse l'anémie en empêchant qu'il attire à lui, comme autrefois, les ambitions plébéiennes. Ainsi tout ce qui devait servir l'Etat, s'en trouvant écarté, se « jacobinise ». Sous une opposition parlementaire qui, acceptée, aurait transformé la monarchie absolue en monarchie limitée, s'impatiente une élite plébéienne qui, admise dans l'Etat, aurait poussé toujours plus loin la centralisation monarchique. Elle était si naturellement servante du pouvoir royal qu'elle ne fera que le continuer, sans roi.

### ***Le levier des croyances***

Plus les routines et les croyances d'une société sont stables et enracinées, plus les comportements sont prédéterminés, moins le Pouvoir est libre dans son action. Plus nous cherchons à connaître les hommes primitifs, plus nous sommes frappés, non pas de l'extrême liberté de leur conduite, mais au contraire de son caractère étonnamment strict. Cette régularité on l'observe dans les communautés les plus dénuées de gouvernement. Le problème se complique quand la conquête, phénomène assez tardif dans l'histoire humaine, rassemble plusieurs communautés à mœurs distinctes sous un même gouvernement. Le peuple novateur se porte de tous côtés à des actes originaux. Alors intervient une Loi qui lui ouvre les avenues de développement fécondes, tandis que lui sont fermées de toute l'autorité d'un vouloir divin celles qui le mèneraient à sa propre destruction. Ce n'est pas le pouvoir qui légifère mais Dieu par la bouche d'hommes inspirés ou profondément convaincus. Puis les hommes se sont risqués à porter le jugement. Ce qui nous apparaît comme la plus haute expression de l'autorité, dire ce qui doit être fait et ce qui ne doit pas être fait, distinguer le licite et l'illicite, cela n'a point appartenu au Pouvoir politique avant un stade extrêmement tardif de son développement.

Sans doute les règles du droit romain apparaissent très tôt divorcées de toute connotation religieuse. Mais ces commandements civils, ces institutions civiles sont le décalque exact d'anciens commandements et d'anciennes institutions de caractère sacré.

Il y a deux sortes de lois : la Loi-commandement, reçue d'en haut. Dieu en est l'auteur. Enfreindre cette loi, c'est l'offenser. On en sera puni, que le pouvoir temporel y prête la main ou non. Et les Lois-règlements, faites par les hommes pour discipliner des conduites que les progrès de la complication sociale diversifient sans cesse. Les Romains sont le peuple le moins mystique peut-être que la terre ait porté. Et c'est pourquoi ils ont si tôt séparé du *fas*, ce qu'exigent les Dieux, le *jus*, ce qu'aménagent les hommes. Entraînés par la passion ou flattés par la puissance, les hommes commettent de fréquentes et graves violations, nul plus que les princes.

On doit se garder de confondre la Loi divine avec la Coutume. La coutume est une cristallisation de tous les usages. La Loi au contraire, laisse passer les variations favorables : elle agit, si l'on veut, comme un filtre sélectif. Par ailleurs, on ne peut pas dire que le Peuple ou l'assemblée enlève au Pouvoir la capacité de faire seul les lois, car, cette capacité, il ne la possédait point. Le concours du peuple ou d'une assemblée, loin d'entraver une liberté qu'ils n'avaient point, permet au contraire à l'activité gouvernementale de s'étendre. C'est le Pouvoir qui, au Moyen Age, convoque les Parlements d'Angleterre et les Etats généraux de France. On ne fait d'abord que constater la coutume. Puis, très progressivement, on introduit des lois innovatrices mais volontiers présentées comme des retours aux bons usages anciens. C'est la pratique législative qui a peu à peu accredité la notion qu'on pouvait, par proclamation, non pas constater des droits, un Droit, mais les créer. Les plus grands esprits du XVIII<sup>e</sup> l'ont tellement compris qu'ils ont voulu donner au législateur une digue et un incontestable guide : c'est la « religion naturelle » de Rousseau, c'est la « morale naturelle » de Voltaire. Mais ces digues ne pouvaient tenir une fois l'homme déclaré « mesure de toutes choses ». Une fois l'homme déclaré mesure de toutes choses, il n'y a plus ni Vrai, ni Bien, ni Juste, mais seulement des opinions dont le conflit ne peut être tranché que par la force politique. Le siècle du rationalisme est celui des despotes éclairés.

Fabrice Ribet

## **LE CREDO DE LA LIBERTÉ**

« Plus vous étendez la sphère du pouvoir, plus il se trouve de gens qui y aspirent. La vie va où est la vie. »

Odilon Barrot

On ne s'aperçoit pas qu'aucune révolution n'aboutit pas à l'appesantissement du Pouvoir. Hélas, dit-on, la Révolution est sortie de son lit naturel. Pitoyable incompréhension ! C'est le terme fatal auquel tout le bouleversement s'acheminait de façon nécessaire.

Les Cromwell ou les Staline ne sont pas conséquences fortuites mais bien le terme fatal des révolutions. Les débuts des révolutions offrent un charme inexplicable : l'événement va tout réparer, tout exaucer et tout accomplir. La Révolution française affranchit les paysans mais les force à porter un fusil, elle supprime les lettres de cachet mais élève la guillotine. Par la révolution de 1917, un pouvoir bien plus étendu que celui du tsar permet de regagner et au-delà le terrain que l'Empire avait perdu. On ne peut citer aucune révolution qui ait renversé un despote véritable (Charles 1er et non Henri VIII, Louis XVI et non Louis XIV, Nicolas II et non Pierre le Grand). Ils sont morts non de leur tyrannie mais de leur faiblesse.

La révolution établit une tyrannie d'autant plus complète que la liquidation aristocratique a été plus poussée. Les populations ne voulaient plus d'intendants royaux mais s'administrer elles-mêmes sur le plan local mais la Constituante détruit les unités historiques qui avaient la capacité et la volonté de gouverner. La Révolution a écrasé les droits qu'elle prétendait exalter. Dès janvier 1790, tout acte des tribunaux tendant à contrarier le mouvement de l'administration est déclaré inconstitutionnel. Ce sont des élections renouvelées pour choisir les juges mais le peuple ne choisit jamais assez au gré du Pouvoir et ses choix sont épurés a posteriori. En l'an VIII, le Pouvoir s'attribue la nomination des juges. Lénine déclare l'État foncièrement mauvais et il édifie un formidable appareil de contrainte en Russie.

Les révolutions ne sont pas des réactions de l'esprit de liberté : on n'en peut citer aucune qui ait renversé un despote véritable. Louis XVI n'a même pas su laisser tirer ses Suisses ; Nicolas II n'osa même pas venger son cher Raspoutine ; Charles 1er, vivait sans menacer personne. Ils sont morts, ces rois, non de leur tyrannie, mais de leur faiblesse. En 1788, la monarchie est tellement en recul qu'elle devait sacrifier au cri général ses intendants de province, exécutants de la volonté centrale, qui cédaient la place aux assemblées provinciales : c'était le mouvement inverse de toute notre histoire. L'œuvre révolutionnaire, c'est la restauration de la monarchie absolue. La constituante sacrifie d'entrée les intérêts de ces mêmes privilégiés qui avaient réclamé la convocation des Etats. Les biens immenses du Clergé sont aussi rapidement livrés au Pouvoir, et les Parlements reçoivent un congé décisif. Le roi ne devient plus qu'un simple fonctionnaire de la volonté générale : alors pourquoi inamovible ? Les circonstances aidant, on le supprime, et le pouvoir exécutif se réunit au législatif dans les mains de la Convention.

La Constituante reconstruit la Justice sur des bases nouvelles, de façon qu'elle soit « toute-puissante pour secourir tous les droits et tous les individus ». Elle sera parfaitement indépendante du Pouvoir.

Mais ce dernier très vite prétend que les juges s'inspirent non pas des lois dignes de ce nom que la Constituante a d'abord formulé, mais de mesures de circonstances, dirigées contre telles ou telles catégories de citoyens, et décorées du nom de lois. Il leur reproche trop de mollesse. Il fallait des tribunaux extraordinaires dont le modèle fut le Tribunal révolutionnaire de Paris. Puis en l'an VIII, le pouvoir s'attribue la nomination des juges et leur avancement. Ainsi la Révolution a enlevé à la Justice la fonction qu'elle exerçait auparavant, de défendre l'individu contre les entreprises du Pouvoir. Cette œuvre fut celle non de la Terreur, mais de la Constituante. Et ces principes sont restés en vigueur.

Les initiateurs de la doctrine démocratique ont pris la liberté de l'homme comme base philosophique. Ils se sont proposés de la retrouver comme résultat politique de leur effort. L'homme entrant en association a par là même accepté certaines règles de conduite nécessaires au maintien de l'association. Mais il n'est obligé d'obéir qu'à elles, n'a de maître et de souverain terrestre que la loi. « Un peuple libre, dit Rousseau, obéit aux lois mais il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes ». Ces postulats justifient immédiatement l'abaissement, la subordination du pouvoir. Il n'a d'autre raison d'être et d'autre droit que d'exécuter la loi. La question capitale est de décider d'où viendra la loi. En Angleterre, les assemblées étaient des congrès de privilégiés. En Face du pouvoir demandeur, les représentants disposaient de mandats impératifs. Mais lorsque la préférence donnée à l'assemblée sur le souverain l'a fait investir, elle seule, de la puissance législative, comme seul représentant de la Nation, on n'a point vu qu'on changeait par là son caractère, et que son attitude devait changer. Au lieu d'être juxtaposition d'intérêts divers, elle devenait représentation totale de la totalité nationale. Le parlement ne trouvait plus, lui, de représentants de la Diversité, de mandataires des intérêts particuliers, dont il eût à tenir compte ! Ce n'est pas le roi qui a disparu : le Pouvoir législateur représentant de l'intérêt national est son successeur ; mais ce qui a disparu, c'est la représentation des intérêts qui sont dans la nation. L'aristocratie parlementaire constitue alors « Le Prince », un prince plus puissant que n'était un roi non maître des lois. Ou bien ce prince réussit à s'affranchir de ses mandants ; il est alors absolu. Ou bien, au contraire, les membres de l'assemblée deviennent les instruments de partis, ou les jouets de mouvements extérieurs à l'assemblée. La bataille s'instaure, dont l'enjeu n'est plus seulement le pouvoir, mais les lois elles-mêmes, qui ne seront plus le reflet de vérités supérieures, mais varieront au gré des fluctuations du combat.

Si l'on institue un corps législateur, il se subordonnera et s'intégrera la puissance législative. Rousseau l'a bien vu, car son système tendait à restreindre le nombre de lois, l'étendue des obligations imposées aux sujets, et des pouvoirs conférés aux magistrats. Il ne lui est pas venu à l'esprit que le peuple pût faire des lois mais il a voulu lui donner le moyen d'en repousser qui parussent injustifiées. Et c'est en effet un rôle négatif et éliminateur que joue en pratique le référendum, traduction libre du principe rousseauiste. Rousseau n'a jamais prétendu que le peuple fût qualifié pour choisir la législation « en progrès » d'une société « en progrès » : il ne croyait pas, on le sait, au progrès. Ce qu'il attendait de la législation populaire, dans les petits Etats, qui seuls l'intéressaient, c'était qu'elle entravât la prolifération des lois et l'habilitation indéfinie du pouvoir. Quel sujet d'étonnement et quelle leçon d'histoire sociale que le retournement prodigieux de la doctrine de Rousseau ! Non plus qu'une loi n'est loi, comme l'avait entendu Rousseau, que par le consentement du peuple, mais tout ce que veut le peuple, ou tout ce qu'on représente comme voulu par lui, est loi. On est revenu, en changeant simplement l'attribut, à l'adage qui révoltait les philosophes : « Ce qui plaît au prince, cela aura vigueur de loi ».

Comme le répète Clemenceau : « ... si nous attendions de ces majorités d'un jour l'exercice de la puissance qui fut celle de nos anciens rois, nous n'aurions fait que changer de tyrannie. » Ce qu'on a

révé, c'est que la garantie de la liberté résidait dans la souveraineté de la règle de droit, de la Loi. On a réclamé de plus en plus bruyamment la mise en œuvre de la souveraineté populaire et son absolutisme. On n'a pas compris que c'était renoncer à la difficile souveraineté des lois et quitter les garanties de la liberté ; qu'enfin on reconstituait un Imperium césarien qui devait dès lors trouver ses Césars.

Il n'y a point d'institutions qui permettent de faire concourir chaque personne à l'exercice du Pouvoir, car le Pouvoir est commandement et tous ne peuvent commander. La souveraineté du peuple n'est donc qu'une fiction qui ne peut être à la longue que destructrice des libertés individuelles. Le pouvoir démocratique se présente comme venant libérer l'homme des contraintes que faisaient peser sur lui l'ancien pouvoir. Cette hostilité à la formation de communautés plus petites ne se concilie pas avec la prétention d'instaurer le gouvernement du peuple par lui-même, puisque manifestement ce gouvernement est d'autant plus une réalité qu'il s'exerce dans des communautés plus petites. Tandis qu'il proclame la souveraineté du peuple, le Pouvoir démocratique la resserre exclusivement au choix de délégués qui en auront l'exercice plénier. Ainsi le prétendu "pouvoir du peuple" n'est relié au peuple que par le cordon ombilical très lâche des élections générales ; il n'est effectivement qu'un "pouvoir sur le peuple". On a vu les corps représentatifs se développer en dépit de toutes les interdictions et de toutes les poursuites. Cette formation spontanée est un phénomène naturel qui corrige la fausse conception totalitaire de l'intérêt général. Or, faute d'avoir ménagé aux intérêts particuliers des moyens de défense, on les condamne à une activité offensive, qui les mène à l'oppression d'autres intérêts. Et ceux-ci se trouvent excités à stopper, pousser ou conquérir le Pouvoir par des procédés semblables. L'autorité n'est plus alors qu'un enjeu, elle perd toute stabilité, toute considération.

Tant que le peuple assemblé par circonscriptions regarde au mérite personnel et non à l'opinion affichée, l'assemblée est constituée par une élite de personnalités indépendantes. On a donc une assemblée vivante où les opinions toujours libres s'affrontent pour le bien de la patrie et l'instruction du public. Mais dès que l'assemblée représentative dispose du Pouvoir, comme il arrive en démocratie, l'appétit de commandement porte les membres à s'ordonner en fractions permanentes. Le groupe fait triompher des candidats qu'il a choisis moins en raison de leur valeur propre que de l'obéissance qu'ils promettent. Il faut alors arracher par n'importe quel moyen la voix dont l'électeur dispose. Se formeront alors des syndicats d'intérêts et d'ambitions, qui s'ingénieront à capter les suffrages pour investir des députés dociles.

Les initiateurs de la démocratie entendaient que la campagne électorale fût une saison d'éducation populaire par l'exposition complète des thèses opposées. Mais les modernes, en gens avisés, ont compris que former l'esprit des électeurs c'est aussi bien l'ouvrir aux arguments adverses qu'aux leurs propres et donc peine inutile. C'est sur les émotions qu'il faut agir. Loin d'éveiller la capacité citoyenne chez ceux qui ne la possèdent pas encore, on l'éteint chez ceux qui l'ont acquise. On fait vibrer la corde du loyalisme, tant on a transformé les électeurs en soldats, en "militants". C'est que leurs meneurs sont les conquérants du Pouvoir.

Plus la « machine » est puissante, plus les votes sont disciplinés, et moins la discussion a d'importance : elle n'affecte plus le scrutin. La puissance effective quitte d'ailleurs l'assemblée à mesure que les partis gagnent en consistance et en discipline. Les consultations électorales prenant le caractère de luttes entre « machines », celle qui l'emporte peut mettre son chef au gouvernement et il n'aura presque point à tenir compte de l'assemblée où les whips lui assureront une majorité stable.

Ces compétitions aboutissent à la dictature d'un parti, c'est-à-dire d'une équipe, et d'un homme, son chef. Voilà le totalitarisme. Ils disposent de ressources immenses accumulées dans l'arsenal du Pouvoir. Il n'existe dans la société aucune contre-force capable d'arrêter le Pouvoir. On a tout d'abord pensé la liberté comme fin. Dans ce but, on a proclamé la souveraineté des lois. Ces lois, on les mettait au-dessus de l'homme. Il n'aurait point à trembler devant un particulier plus puissant, devant un groupe menaçant par son nombre, car entre ce puissant et lui, c'est la Justice impassible qui trancherait, selon les lois établies. Il n'aurait rien non plus à redouter des gouvernants, serviteurs des lois. Il fallait que l'on crût au caractère de nécessité des lois, qu'on les regardât comme inscrites dans la nature des choses, et non pas comme un produit de la volonté humaine. Or précisément, on se mettait à considérer les lois comme des règlements toujours susceptibles de critique et de révision. En fait les règles suprêmes de la vie sociale sont devenues l'objet de querelles politiques. Dès lors les volontés particulières se trouvaient déchaînées, puisque capables de faire ou défaire les lois. La loi est devenue l'expression des passions du moment. Comme on ne peut plus conquérir la puissance législative, à laquelle l'exécutif est réunie, que par le moyen d'une faction bien organisée, les factions vont gagnant en cohésion et en violence. L'incertitude en tout cas devient telle, les conditions nécessaires de la vie sociale sont à ce point ruinées, que les peuple enfin, las de l'impuissance d'un Imperium toujours plus disputé, aspirent à stabiliser ce poids écrasant du Pouvoir qui roule au hasard de main en main, et finissent par trouver un honteux soulagement dans la paix du despotisme.

A la faveur du déchirement de l'Eglise, le monarque temporel a prétendu communiquer directement avec le suzerain céleste, et il a justifié ainsi l'assomption d'une certaine puissance législatrice. Ainsi le pouvoir qui avait été auprès des autres pouvoirs et dans le droit, tendait à faire entrer en lui les pouvoirs sociaux et le Droit même. Toutes autres étaient les républiques de l'Antiquité, Rome particulièrement. Les différentes magistratures étant indépendantes, le Pouvoir, l'Imperium n'était concentré nulle part, sinon, quand les circonstances l'exigeaient, chez le dictateur temporaire. Et chaque autorité avait son pouvoir propre, *potestas*. De sorte que ces pouvoirs pouvaient entrer en conflit et l'un d'eux arrêter l'autre. Même à l'intérieur d'une même autorité la pluralité de ses détenteurs permettait à l'un d'eux de paralyser son collègue ou ses collègues. Qu'est-ce qu'un contre-pouvoir ? Evidemment une puissance sociale, un intérêt fractionnaire constitué. Leur self-defense, pour égoïste qu'en puisse être le principe, contribue à la création d'un équilibre social. Ces corps, Montesquieu les trouvait partout dans la société de son temps : noblesse, Clergé, assemblées d'Etats de provinces, corporations. Le séisme fut politique bien sûr, mais aussi intellectuel (Rousseau, Mably) : contre la souveraineté du roi fut affirmée et triompha la souveraineté du peuple. Le problème de la limitation du pouvoir, pense-t-on, ne se trouvait posé que par la solution vicieuse autrefois donnée au problème de la formation du pouvoir. Si le gouvernement émane d'une source pure, ce n'est plus sa faiblesse mais sa force qui fait la liberté, ce n'est plus son étendue, mais toute borne qu'on voudrait apporter à son action, qui serait antisociale ! Royer-Collard le dit fort bien : « La Révolution n'a laissé debout que les individus. [...] La centralisation a pénétré modestement, comme une conséquence, une nécessité. En effet, là où il n'y a que des individus, toutes les affaires qui ne sont pas les leurs sont des affaires publiques, les affaires de l'Etat ». Sans doute l'intention primitive des Constituants avait été restrictive : ils entendaient qu'aucun acte de gouvernement ne pût être fait qu'en vertu d'une loi, et qu'aucune loi ne pût être faite qu'en vertu d'un consensus populi. Mais leur système devait logiquement aboutir à rendre possible n'importe quel acte de gouvernement pourvu qu'une loi l'autorisât et à rendre possible n'importe quelle loi pourvu que le Parlement la votât. Aucun despote ne peut se permettre d'aller aussi loin que ceux qui se réclament de la souveraineté populaire. Citons Constant : « La tyrannie n'aura

besoin que de proclamer la toute-puissance de ce peuple en le menaçant, et de parler en son nom en lui imposant silence » (*Cours de politique constitutionnelle*, ed. 1872).

En Angleterre, l'omnipotence s'était élevée en détruisant au nom de la masse qu'elle prétendait représenter les groupes animés d'une vie réelle. Mais les deux chambres sont l'organe des puissances sociales de fait. De là leur force, qu'elles n'empruntaient à aucune constitution. De là aussi leur prudence. Elles équilibrent bien moins le Pouvoir qu'elles ne le cernent. Mais à chaque fois qu'elles le veulent, les puissances sociales font agir le pouvoir, comme il se voit déjà en 1749 quand elles forcent Walpole à la guerre. Ainsi la "séparation des pouvoirs" qu'on observe en Angleterre est à la vérité le résultat d'un processus de refoulement de l'Imperium royal par les puissances sociales.

Rien de comparable en France où règne la solitude victorieuse de la Centralité. On découpe dans l'Imperium des tranches qu'on répartit entre le Roi, la chambre basse, une chambre haute. Mais chaque tronçon du serpent tend à régénérer le serpent tout entier. Le Roi se tient pour héritier d'un roi qui fut absolu, et l'assemblée d'une assemblée qui fut absolue. Puis en 1848 triomphait la souveraineté populaire. Et l'on vit alors reparaitre l'erreur fondamentale de la première révolution, l'illusion qu'un pouvoir formé à partir du bon principe est indéfiniment bénéfique. Opposer, comme l'a fait la Deuxième république, à un président élu par le peuple, une Assemblée élue par le peuple, ce n'est pas organiser un équilibre d'éléments sociaux, mais seulement instaurer une dispute d'hommes investis par la même source.

Si la souveraineté réside dans un roi ou une aristocratie, appartient à un seul ou à quelques-uns, elle ne peut s'étaler exagérément sans choquer les intérêts du grand nombre, et il suffit de fournir à ces intérêts un organe, pour que les forces immenses qui s'expriment par ce moyen distendent peu à peu cet organe. Tandis qu'au contraire un organe de résistance accordé à une minorité contre le pouvoir de la multitude ne peut que s'atrophier progressivement, comme se resserre une tête de pont tenue par une armée très inférieure en nombre. De sorte que le Pouvoir n'éveillerait de résistances assez fortes pour le limiter que s'il est de caractère minoritaire. Tandis qu'étant de caractère majoritaire il peut aller jusqu'à l'absolutisme, dont le règne seul relève le mensonge de son principe et que, se disant Peuple, il n'est toujours que Pouvoir.

Ce que nous appelons de nos vœux est une suprématie par le droit. Un Droit aîné et mentor de l'Etat. Or le droit a perdu son autonomie. Comme le dit le code Justinien : nous avons chacun des droits, subjectifs, qui se situent et se concilient dans un Droit objectif, élaboration d'une règle morale s'imposant à tous, que le Pouvoir doit respecter et faire respecter. N'importe l'origine du pouvoir : il se légitime lorsqu'il s'exerce conformément au droit.

De nos jours, rien de semblable : le droit n'est, nous dit-on, que l'ensemble des règles édictées par l'autorité politique. L'autorité faiseuse de lois est donc toujours juste, par définition. Citons la *Métaphysique des mœurs* de Kant : « Il n'y a contre le suprême législateur de l'Etat aucune résistance légitime de la part du peuple; car il n'y a d'état juridique possible que grâce à la soumission à la volonté législative pour tous. [...] Pour que le peuple fût autorisé à la résistance, il faudrait préalablement une loi publique qui la permet. » Carré de Malberg ajoute : « L'essence de la règle de droit est d'être sanctionnée par des moyens de coercition immédiate [...] Il ne peut se concevoir, en fait de droit, que du droit positif. »

Or l'Histoire ne nous montre-t-elle pas un Droit d'une bien autre dignité, fondé sur la Loi Divine et la Coutume ? Mais encore faut-il distinguer le cas de Hobbes, qui imagine un pouvoir total, et celui de Rousseau et Kant, qui se gardent bien de confier cette puissance législative illimitée à un monarque ou à une assemblée. Elle ne saurait appartenir pour eux qu'à tout le peuple. Mais ces grands penseurs, dans l'esprit de leurs temps, ne voyaient d'autre réalité que l'homme. Ils proclamaient sa dignité et les droits qu'il possède en tant qu'homme. Ils n'ont pas assez vu que ces droits pouvaient être en conflit avec la puissance législative illimitée. Cela revient à dire que les Déclarations des droits ont joué en fait le rôle d'un Droit placé au-dessus de la loi.

Ce n'est pas un hasard si l'on a vu s'avancer le Pouvoir à l'époque où la foi catholique a été ébranlée. C'est ainsi qu'on le voit de nouveau s'avancer du fait de l'ébranlement des principes individualistes de 89. Mais c'est Léon Duguit, autre grand constitutionnaliste, qui énonce la vraie doctrine du Droit : « L'activité de l'Etat dans toutes ses manifestations est limitée par un droit supérieur à lui [...] cette limitation ne s'impose pas seulement à tel ou tel organe, elle s'impose à l'Etat lui-même. »

Le juriste américain Marshall, en 1803, a su faire accepter aux Etats-Unis un système formulant expressément les règles suprêmes du Droit, et instituant une autorité confrontant les lois au Droit et rejetant celles qui l'offensent. Ces droits de la justice ne s'étendent pas seulement aux gestes d'un homme privé à l'égard d'un homme privé, mais aussi aux gestes d'un agent du Pouvoir à l'égard de quiconque. Ces garanties, comme en Angleterre, sont moins efficaces par les sanctions qu'elles comportent que par l'état d'esprit qu'elles entretiennent.

Mais progressivement la « législation judiciaire » anglaise n'a plus été épargnée par le flot des lois nouvelles ; la Cour suprême américaine s'est trouvée en butte au sentiment du public et a dû se mettre en veilleuse : c'est un reflet parmi d'autres du sentiment moderne que peut nulle part souffrir que l'opinion de quelques hommes arrête à elle seule ce que réclame l'opinion de toute la société. Mais il ne s'agit ni d'un côté ni de l'autre d'opinions. On a d'une part une émotion momentanée que des méthodes d'agitation permettent de créer facilement ; de l'autre des vérités juridiques dont le respect s'impose absolument. A rebours, ce dont la Cour suprême a souffert, c'est d'avoir défendu contre l'opportunité politique des principes qui avaient été eux aussi d'opportunité politique.

### ***Les racines aristocratiques de la liberté***

La liberté est la souveraineté concrète de l'homme sur soi-même. La liberté n'est pas une invention moderne. Nous concevons à peine qu'une société puisse vivre où chacun est juge et maître de ses actions. Le Romain est libre de tout faire mais il doit en supporter toutes les conséquences. Tout peut se faire mais il faut y mettre les formes, formes d'une extrême rigueur. Le plein droit civil n'a d'abord été le lot que des eupatrides ou patriciens. Puis les familles énergiques de la plèbe accèdent aux magistratures et forment avec le patriciat la nobilitas. La plèbe juridique disparaît mais il y a une plèbe de fait. Les hommes de la masse en viennent à priser moins leur liberté juridique que leur participation à la puissance publique. Le Sénat souffre que les tribuns réunissent la plèbe pour voter des résolutions, *plebiscita*. Le tribunat accoutume le peuple à l'idée du sauveur. T. Gracchus voulait que tout citoyen redevienne propriétaire. C. Gracchus que chaque citoyen ait sa ration de blé à bas prix (bientôt gratuite). Au lieu que se généralise l'indépendance concrète des membres de la société, ils deviennent les clients de la puissance publique.

Il y a un Pouvoir, un État dès que le divorce des intérêts individuels est assez profond pour qu'il faille un tuteur permanent compensant la faiblesse du grand nombre. En Angleterre, le système de la liberté est progressivement étendu à tous : la plèbe est appelée aux droits de l'aristocratie ou extension à tous d'une Liberté individuelle. En France, le système de l'autorité, la machine construite par la monarchie tombe aux mains du peuple pris en masse ou attribution à tous d'une Souveraineté armée.

Dès que le peuple politique comprend une majorité de personnes qui n'ont rien ou croient ne rien avoir à défendre, le peuple se livre au messianisme du Pouvoir. Trois choses importent au césarisme : perte du crédit moral des membres les plus anciennement libres, élévation d'une classe nouvelle de capitalistes séparée par sa richesse du reste des citoyens, réunion de la force politique avec la faiblesse sociale.

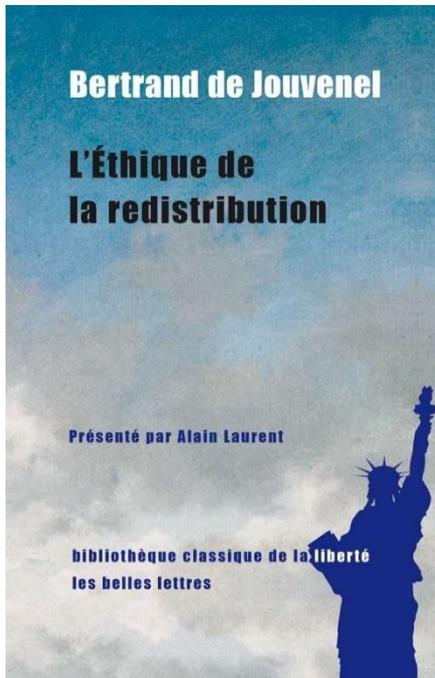
L'objet de la démocratie est de transformer le maître suprême de la Société, l'État, en son serviteur. La liberté n'est qu'un besoin secondaire par rapport au besoin primaire de sécurité. A tout instant, il existe dans n'importe quelle société des individus qui ne se sentent pas assez protégés (sécuritaires), et d'autres qui ne sentent pas assez libres (libertaires). Le roi s'appuyant sur les classes inférieures, il y a versement progressif dans les hautes couches sociales d'éléments puisés en bas, montés par le canal étatique. La dégénérescence intérieure transforme l'aristocratie. Les privilégiés cherchent à être protégés par l'État. N'ayant plus de force propre, ils sont devenus incapables de limiter le pouvoir : les aspirations libertaires résident alors dans la classe moyenne, alliée du pouvoir s'il faut discipliner une aristocratie désordonnée, alliée de l'aristocratie lorsque l'État veut étouffer la liberté. Tous les individus, toutes les classes tâchent d'appuyer leur existence individuelle à l'État et les nouveaux droits de l'Homme contredisent et abrogent ceux qu'avait proclamés le XVIIIe s. : la plénitude de la liberté implique la plénitude du risque. Dès qu'on attend de l'État une protection, une sécurité, il lui suffit de justifier ses envahissements par les nécessités de son protectorat. L'aspiration religieuse est naturelle à l'homme, on a vainement chassé la foi de la scène politique : le Pouvoir revêt un caractère de théocratie.

Une puissance bienfaisante veillera sur chaque homme, depuis le berceau jusqu'à la tombe, dirigeant son développement individuel et l'orientant vers l'emploi le plus approprié de son activité. Le jeu des lois positives laisse beaucoup de place à quantité de misères et de malheurs individuels. Les victimes réclament une intervention providentielle qui corrige ces conséquences. Le trouble social n'est pas imaginaire mais le Pouvoir procède par décisions arbitraires. L'homme concret agit sous l'empire de sentiments et de croyances. Nous sommes dirigés par des images de comportement : nous n'avons qu'à imiter, qu'à répéter. L'harmonie est menacée quand les images de comportement sont troublées. Le faux dogme de l'égalité, flatteur aux faibles, aboutit en réalité à la licence infinie des puissants. Aucun ordre social ne saurait se maintenir ou se rétablir si les dirigeants des groupes des groupes et les aînés des collèges ne remplissent pas leur mission. Le trouble des images de comportement se répand de haut en bas. La cohérence sociale ne peut alors être rétablie que par le Pouvoir, usant des méthodes grossières de la suggestion collective et de la propagande. C'est la solution totalitaire, mal appelé par le mal individualiste. Une métaphysique destructrice n'a voulu voir dans la Société que l'État et l'Individu. Elle a méconnu le rôle des autorités morales et de tous ces pouvoirs sociaux intermédiaires qui encadrent et protègent l'homme de l'intervention du Pouvoir.

## À LIRE

### A lire : L'Éthique de la redistribution

Dans le prolongement de *Du pouvoir* (1945), cet opus développe la critique de l'État-providence par le biais de la redistribution massive de revenus.



En 1951, tournant le dos à son itinéraire l'ayant mené du socialisme national jusqu'à la collaboration idéologique avec Vichy, Bertrand de Jouvenel (1903-1987) publie au Royaume-Uni et en anglais *The Ethics of Redistribution*.

Dans le prolongement de *Du pouvoir* (1945) qui lui avait valu une renommée internationale de penseur politique, cet opus, inédit en français, développe avec une sobre alacrité une critique de l'extension du « Minotaure » que représente l'institution naissante de l'État-providence par le biais de la redistribution massive des revenus. Sa thèse : un inquiétant transfert des pouvoirs de décision des individus s'accomplit ainsi au profit de l'État, toujours plus omnipotent. Jouvenel met à mal le mythe d'une redistribution ne sollicitant que les plus riches. La logique fiscale conduit nécessairement à ponctionner aussi les classes moyennes. Une analyse singulièrement iconoclaste et prémonitoire.

Bertrand de Jouvenel est un auteur classique toujours intéressant. Et son livre *The ethics of redistribution* (qui curieusement va tout juste être traduit et publié en français) le prouve en s'attaquant à un des fondements jamais discuté (presque indiscutable) du consensus social-démocrate dans lequel il nous faut vivre. L'ouvrage est court mais dense et aborde avec calme et précision, loin de la polémique gratuite, les bases du sujet, le processus qui a débouché sur une énorme bureaucratie étatique dont la justification serait la redistribution des revenus entre les différentes couches socioéconomiques, selon l'idée générale, qui n'a jamais cessé de prendre de l'importance depuis, de « prendre aux riches pour donner aux pauvres ».

Jouvenel développe son argumentation avec tranquillité et précision, délimitant la question en signalant, par exemple, les différences existant entre la redistribution agraire et les arguments modernes en faveur de la redistribution, teintés d'un socialisme à la recherche d'un utopique homme nouveau. D'un trait de plume, il dévoile l'incohérence socialiste en demandant pourquoi le bien de la société passe par l'augmentation de la richesse mais pas dans le cas des individus et pourquoi l'appétit de la richesse serait mauvais chez les individus, mais pas pour la société.

### ***Imposer l'égalitarisme***

Plus loin, Bertrand de Jouvenel nous montre que sous l'emphase de la redistribution ne se trouve pas le souci du sort de ceux qui vivent dans des conditions indignes et humiliantes. Il ne s'agit pas de cela, chose parfaitement acceptable, mais propre de toute société saine ; il s'agit d'imposer l'égalitarisme, où il n'est pas si important de fixer un revenu décent que de limiter les revenus (de fait, signale l'auteur, un grand nombre de défenseurs de la redistribution sont moins satisfaits d'un relèvement général du niveau de vie qui conserve les inégalités, préférant de loin un écrasement de celles-ci vers le bas). L'autre trait de cette théorie moderne de la redistribution qui s'est imposée dans nos sociétés est son exigence de ce que l'agent chargé de mener cette tâche à bien soit l'État. Un État chaque fois plus gros et omniprésent, qui prend chaque fois plus de décisions sur les vies des personnes. Pour être plus précis, plus que l'État, Jouvenel pointe le jugement subjectif de la classe qui dessine les politiques.

Par contre, si l'on analyse, chiffres en main, ce qui reste de l'argumentation primaire et sentimentale à la manière de Robin des Bois – Jouvenel retourne le couteau dans la plaie quand il rappelle que c'est devenu une nouvelle habitude d'appeler juste n'importe quelle chose comprise comme émotionnellement désirable –, la réalité est que les riches ont toujours su échapper à la pression fiscale. Le second pas apparaît évident : il s'agit non pas de prendre aux riches, mais bien aux couches croissantes de ce que l'on a coutume d'appeler la classe moyenne. Pour donner aux pauvres ? Au final, pas grand-chose, dès lors que l'énorme machinerie sociale, véritable usine à gaz, que nous avons construit, l'État bureaucratique, absorbe une grande partie des ressources enlevées aux familles de la classe moyenne. Et si l'on analyse encore plus en détail, comme le fait Jouvenel, et si nous désagrégeons en groupes plus compacts cette classe nébuleuse, on peut observer comment la redistribution cesse d'aller du haut vers le bas pour se transformer en flux horizontaux qui bénéficient à certains collectifs, qui parfois peuvent même disposer de revenus supérieurs à ceux à qui on les a enlevés pour soi-disant les attribuer aux plus pauvres de la société. La réalité ressemble finalement bien peu à la théorie émotionnelle initiale.

Il y a bien d'autres choses encore dans ce petit livre : l'argutie d'argumenter sur la base des satisfactions subjectives et de tenter de mesurer le bonheur ; une solide critique de la théorie marginaliste dans les revenus ; la discrimination créée au nom de l'égalité ; comment l'augmentation de la redistribution conduit toujours à une extension des pouvoirs de l'État : le traitement discriminatoire envers les familles et en faveur des corporations, etc. En définitive, un livre important où la thèse centrale est cruciale : les politiques redistributives ont provoqué un changement de mentalité devant les dépenses publiques, dont le principal bénéficiaire n'est pas la classe au revenu le plus bas face à la classe au revenu supérieur, mais bien l'État face au citoyen.

Cet ouvrage est traduit par Michel Lemosse, qui est professeur émérite de civilisation anglaise à l'Université de Nice.

Fabrice Ribet

[ LECTURE ]

## Frédéric Passy (1822-1912)

« *Un vrai grand homme : Richard Cobden* »

Extrait des *Causeries économiques d'un grand-père* (réédition Institut Coppet, 2014), à l'occasion de la parution de *Cobden et la Ligue* (Institut Coppet, 2014) par Frédéric Bastiat.

### VINGT-QUATRIÈME CAUSERIE Un vrai grand Homme : Richard Cobden.

LES ENFANTS. — Bon papa, tu vas nous conter l'histoire de Cobden ?

LE GRAND-PÈRE. — Et avec plaisir ; car j'aime à parler et à entendre parler de cet excellent homme ; et nous venons justement, comme vous l'a dit Jenny, de célébrer, au mois de juin dernier, son centenaire : il était né le 3 juin 1804.

YVETTE. — Alors il n'y a pas longtemps qu'il est mort ?

LE GRAND-PÈRE. — Si, malheureusement. Il est mort en 1865 ; il n'avait que soixante ans ; mais il avait tant travaillé et il avait eu tant de chagrins !

SIMONE. — Est-ce que tu l'as connu ?

LE GRAND-PÈRE. — Pas autant que je l'aurais voulu ; mais j'ai correspondu avec lui, et je l'ai vu trois fois. J'ai même dîné chez lui, à Paris, avec votre bonne maman, et en tout petit comité. Je dirai tout à l'heure à quel propos. Pour le moment, écoutez son histoire ce n'est pas seulement celle d'un grand homme, c'est celle d'un brave homme, ce qui vaut mieux, et, comme Jenny vous l'a dit, d'un homme qui s'est formé lui-même, lui seul, en dépit de toutes les difficultés.

SIMONE. — Comme Stephenson, ton petit Poucet ?

LE GRAND-PÈRE. — Et comme beaucoup parmi les plus illustres : comme Pasteur, comme Edison, comme Franklin, etc. Il y a eu un pape très célèbre, Sixte-Quint, qui avait gardé les cochons dans sa jeunesse. Cobden avait, dans son enfance, gardé les moutons. Son père était un pauvre fermier de Middhurst, pas bien fort, peut-être pas très habile, qui avait grande peine à donner du pain à ses enfants, et il fallait que tout le monde se rendit utile dans la famille.

MARTHE. — C'est peut-être parce qu'il avait eu du mal, quand il était petit, que Cobden, quand il a été grand, a cherché à améliorer la condition de ses compatriotes.

LE GRAND-PÈRE. — Justement. Il avait eu faim, et il souffrait de la faim des autres. Il avait eu aussi de la peine à s'instruire, et il voulait aider les autres à apprendre. À quinze ans, après avoir été mis dans

une mauvaise pension, où il avait été très maltraité, il était entré comme commis chez un oncle, un beau-frère de sa mère, qui n'était pas méchant, mais qui n'était pas intelligent, et qui ne voulait pas lui permettre d'étudier dans sa chambre, en se levant de grand matin ou en se couchant tard.

MATHILDE. — C'était bien sot. Il aurait dû être content de voir son neveu devenir plus habile.

LE GRAND-PÈRE. — Très sot, en effet. Mais il y a beaucoup de gens comme cela qui s'imaginent que si leurs employés savent faire autre chose que la besogne matérielle qu'ils leur donnent à faire, ils la feront moins bien. Il y a toujours avantage à avoir affaire à des gens intelligents. L'oncle de Cobden finit par s'en apercevoir ; et il fut bien heureux un jour, ayant besoin d'un voyageur habile pour ses affaires, de le trouver sous sa main dans la maison. Cobden aussi ne fut pas malheureux d'avoir l'occasion de voir du pays et de s'instruire autrement que par les livres. Ce fut même dans ce voyage qu'il rencontra deux autres jeunes gens capables, avec lesquels il s'associa d'abord pour ouvrir, à Londres, une maison où ils recevaient, pour les vendre, les colonnades de Manchester. Il avait eu, par sa figure ouverte et par sa façon de se présenter, le bonheur d'obtenir la confiance de grands industriels, qui leur livraient des marchandises à crédit et, comme on dit, « à condition ».

Plus tard, nos trois jeunes gens s'établirent eux-mêmes manufacturiers, imprimeurs sur cotons à Manchester ; et Cobden devint bientôt un des hommes importants de la ville. Il était en train de faire fortune, et il fût devenu certainement très riche en quelques années sans deux circonstances, qui font grand honneur à son cœur, mais qui ne firent pas de bien à sa bourse.

LES ENFANTS. — Quoi donc, bon papa ?

LE GRAND-PÈRE. — D'abord, il aimait beaucoup sa famille.

YVETTE. — Il avait bien raison.

LE GRAND-PÈRE. — Sans doute ; mais même l'affection pour les siens doit être raisonnable, et peut-être la sienne ne le fut-elle pas. Dès que ses affaires avaient été meilleures, il avait pris soin d'assurer l'existence de tous les siens. Il avait, notamment, cherché à établir son frère aîné, Frédéric, qui était revenu pauvre d'Amérique, puis, celui-ci n'ayant pas réussi, il l'avait pris pour associé dans sa manufacture. Et ce fut une grande faute ; car si les choses allèrent à peu près tant qu'il put rester à la tête de sa maison, elles allèrent très mal quand la seconde circonstance arriva, c'est-à-dire quand, pour se dévouer aux intérêts de son pays, Cobden fut obligé de négliger les siens et de laisser davantage la bride sur le cou à son frère. Sans l'intervention de son grand ami, John Bright, il aurait été, au moment où l'on avait le plus besoin de lui, absolument ruiné et réduit à abandonner ses compagnons de lutte.

MARTHE. — Quel dommage, et comme les Anglais, dont il a fait affranchir la nourriture, auraient été malheureux d'être privés de leur défenseur !

LE GRAND-PÈRE. — Vous savez qu'il n'en a rien été. Et je ne veux pas revenir sur ce que Jenny vous a si bien conté. Mais je veux vous faire connaître quelques traits qui peignent le caractère de l'homme.

Ernest et Gabrielle nous ont parlé, à propos des machines, de la triste situation des pauvres enfants enfermés dans les usines. C'est en Angleterre qu'on a commencé à employer les enfants pendant de longues et pénibles journées ; et c'est la guerre, la vilaine guerre qui tue les hommes et qui ruine les familles en les plongeant dans le deuil, qui en a été en grande partie la cause.

LES ENFANTS. — Comment cela, bon papa ?

LE GRAND-PÈRE. — En enlevant les ouvriers aux ateliers. Vous vous rappelez que Stephenson, veuf et seul soutien d'un père aveugle et d'un petit enfant, fut sur le point d'être envoyé à l'armée, ce

qui aurait retardé l'invention des chemins de fer. On se plaignait, au Parlement anglais, de ne plus trouver d'hommes pour faire marcher les fabriques. « Prenez les enfants », répondit le premier ministre Pitt, qui ne se rendait pas compte sans doute des conséquences effroyables de ce qu'il disait. Et l'on prit les enfants. Plus tard, ce fut un manufacturier, le premier Robert Peel, le père du grand ministre qui a réalisé la réforme demandée par Cobden, qui commença le mouvement de protestation contre cet abus. « Sauvez les enfants ! » s'écria-t-il à son tour, lorsque, grâce à la fortune qu'il avait gagnée dans la filature, il fut devenu membre du Parlement anglais.

MARTHE. — Ah ! c'est bien cela ! Mais Cobden, qu'est-ce qu'il a fait ?

LE GRAND-PÈRE. — Cobden, quand il s'établit imprimeur sur coton, dans le voisinage de la ville de Manchester, fut frappé de l'état de misère, d'ignorance et de saleté dans lequel croupissaient les enfants de la localité. L'une de ses premières dépenses fut pour fonder une école. Mais il ne suffit pas de mettre les bonnes choses à la portée des gens ; il faut les leur faire comprendre. Savez-vous ce qu'il imagina pour donner à ces petits sauvages l'envie d'être moins sauvages ? Il fit venir de l'une des bonnes écoles de la ville une troupe d'une vingtaine d'enfants bien vêtus, bien élevés, ayant l'habitude de la propreté et le goût de l'étude ; et par ce bon exemple, par cette leçon de choses, il donna aux enfants et aux parents le goût de la bonne tenue et le sentiment de la valeur de l'instruction.

LES ENFANTS (*battant des mains*). — Bravo, Cobden !

LE GRAND-PÈRE. — Voici un autre trait. Il y avait, vous vous le rappelez, un endroit où, en 1819, une scène sanglante s'était passée. Une manifestation paisible contre la cherté du pain avait été dispersée sans pitié, et beaucoup de pauvres gens avaient été tués ou blessés. Cobden voulut consacrer ce douloureux souvenir en le purifiant. Et ce fut à cet endroit même qu'il fit élever, en quelques semaines, la grande salle pouvant contenir dix mille personnes dans laquelle fut proclamée, dans la nuit du 29 février 1849, que le bon temps était venu.

Après la lutte, lorsque la reconnaissance de ses concitoyens lui eut rendu l'aisance qu'il avait sacrifiée pour eux, il racheta, en l'agrandissant, la ferme de Middhurts, où il était né, y fit construire une habitation convenable et y rassembla toute sa famille.

SIMONE. — Oh ! je suis contente ! Il a pu au moins jouir de son succès et être heureux pendant ses dernières années.

LE GRAND-PÈRE. — Hélas ! non. D'abord, après avoir été reconnaissante, l'Angleterre s'est montrée bien ingrate. Pour avoir blâmé la guerre de Crimée faite par l'Angleterre et la France à la Russie, qui a coûté une douzaine de milliards et causé la mort de près d'un million d'hommes, Cobden et John Bright ont été, pendant quelques années, voués à l'impopularité la plus grossière.

MATHILDE. — Oh ! la vilaine chose !

LE GRAND-PÈRE. — C'est le sort commun de tous les hommes qui aiment mieux servir leurs pays que de le flatter, et ils en prenaient leur parti. Il n'en peut être de même, malheureusement, des deuils personnels. Cobden, qui a laissé plusieurs filles encore vivantes, n'avait qu'un fils, qui promettait d'être son digne continuateur. Le jeune homme, qui achevait son éducation en Allemagne, lui fut subitement enlevé, et la désolation de la pauvre mère fut telle que le père, si affligé lui-même, fut réduit, pendant de longs mois, à s'occuper exclusivement d'essayer de la distraire en la promenant comme un enfant à travers le monde. Voilà, mes chers petits, le revers des plus belles situations. Vous savez ce que sont de telles douleurs dans les familles.

LES ENFANTS. — Oh ! oui, bon papa. Mais tu nous as dit que tu avais vu Cobden et Mme Cobden ; comment cela ?

LE GRAND-PÈRE. — C'est bien simple. À la fin de 1809, Cobden vint à Paris avec l'intention d'obtenir du gouvernement de l'empereur la réforme du tarif de nos douanes, et d'opérer entre son pays et le nôtre, qui semblaient bien près de se déclarer la guerre, un rapprochement qui assurerait le maintien de la paix. Il y a réussi, en effet ; et le résultat a été, jusqu'à la guerre de 1870 au moins, des plus avantageux.

Je voulus profiter de l'occasion, et je me fis conduire chez lui par un ami commun, M. Paillottet. C'est même là que j'ai rencontré un autre grand homme de bien, le célèbre industriel alsacien Jean Dolfus, un grand ami de la paix, lui aussi, qui est devenu mon ami.

MARTHE. — Et quel homme était-ce, bon papa ?

LE GRAND-PÈRE. — Un homme comme un autre, mes enfants : très simple, comme sont les hommes vraiment supérieurs, très doux, très bon et très fin. En sortant de chez lui, le jour où nous y avions passé la soirée, je disais à votre grand-mère : « Je n'oublierai jamais le regard de cet homme. Il semble vous dire : « Je ne te tromperai pas ; mais tu ne me tromperas pas ! » « C'est la droiture même, avec la clairvoyance la plus pénétrante. Ne pas se laisser tromper et ne tromper personne, que peut-on bien souhaiter de mieux ? »

# Jean-Louis Caccomo

## *Sur l'innovation, l'École Autrichienne et le libéralisme*

Cet entretien a été préparé et conduit par Grégoire Canlorbe, étudiant en économie et en philosophie des sciences.

### I. La théorie de l'innovation

*1. L'innovation est un phénomène qui se prête à de multiples descriptions et interprétations. Expert internationalement reconnu dans ce domaine de recherche, vous avez proposé de définir comme suit le phénomène de l'innovation : « Le pari de l'innovation s'inscrit dans la nature même de toutes activités économiques. Une activité économique est une activité de création de richesses, donc une activité de création. L'innovation, parce qu'elle crée des nouvelles connaissances qui s'additionnent aux connaissances existantes, est par essence une activité économique comme l'activité de création de richesses est par essence une activité d'innovation. » Pourriez-vous revenir en quelques mots sur cette définition tout à la fois élégante, dense et précise de l'innovation ?*

J.-L. C. : J'ai écrit un de mes tout premiers livres « *L'épopée de l'innovation : innovation technologique et évolution économique* » aux éditions L'Harmattan (Paris) parce que le thème de l'innovation m'a toujours passionné depuis le début des mes recherches pour ma thèse de doctorat. J'irais même plus loin : l'innovation s'inscrit au cœur du principe de la survie. Pour durer, il faut s'adapter, donc innover. C'est une loi de la nature. Les espèces animales ou végétales, le monde vivant d'une manière générale, fait preuve d'une ingéniosité fantastique pour traverser les siècles. Il en est de même de l'homme.

De la maîtrise du feu, en passant par la conquête du langage articulé, l'écriture, l'invention de la roue jusqu'aux ordinateurs, l'homme n'a cessé d'innover. Ce n'est pas propre à notre époque. De plus, l'innovation est multiforme : elle peut être technologique, cognitive, scientifique, organisationnelle, psychologique... Bien-sûr, l'homme a peur du changement car la routine sécurise et stabilise l'ordre social ; mais sans changement, l'homme se meurt et l'économie se ralentit.

*2. Sous quelles circonstances et pour quelles raisons vous êtes-vous intéressé aux théories de l'innovation ? Comment expliqueriez-vous, rétrospectivement, l'attrait que cet axe de recherche a exercé sur vous ?*

J'ai réalisé mon mémoire de licence sur le concept de gains de productivité comme moteur de la croissance économique et j'ai rapidement pris conscience que l'on ne pouvait accroître indéfiniment la productivité sans innovation. Ce qui m'a conduit à approfondir les relations entre innovation,

productivité et croissance économique, tout comme l'avait déjà compris et entrepris Adam Smith en son temps.

Ma sensibilité d'artiste aussi (musicien, auteur-compositeur) et de chercheur n'est sans doute pas non plus étrangère à cet attrait pour le processus mystérieux de l'innovation qui implique le goût du risque, l'inspiration et l'éclair furtif de génie.

Enfin, nous ne bénéficierions jamais du niveau et de la qualité de vie que nous avons atteint aujourd'hui sans le travail acharné des grands innovateurs, lesquels rendent sans doute plus de service à l'humanité que les bienfaiteurs auto-proclamés ou les politiques bardés de promesses intenables.

3. *Dans la lignée de Schumpeter, vous suggérez que l'innovation est la caractéristique distinctive de l'entrepreneur, qui ne se confond pas avec le simple chef d'entreprise.*

*Je vous cite : « L'entrepreneur n'est donc pas seulement celui qui combine les facteurs, la combinaison en elle-même n'étant que l'aspect technique de l'entreprise. L'entrepreneur est caractérisé par la croyance profonde, et quasi-obsessionnelle, dans une vision. Cette vision suppose un pari : la création d'une nouvelle entreprise. »*

*Pourriez-vous revenir sur cette idée d'une « croyance profonde, et quasi-obsessionnelle, dans une vision » ? Quelles sont les raisons qui justifient, selon vous, d'ériger ce trait psychologique, la foi ardente dans le succès prochain d'une vision innovante, en caractéristique distinctive de l'entrepreneur ?*

On nous enseigne généralement dans la théorie économique que les agents (ménages et producteurs) agissent sous l'emprise raisonnée et raisonnable d'un calcul : c'est le propre de la rationalité.

Pourtant, quand on s'intéresse à l'histoire des grands inventeurs et innovateurs, on réalise qu'il faut être « fou » pour se lancer dans l'aventure de l'innovation tellement la prise de risque est considérable et les chances de succès infimes. De plus, généralement, et dans le meilleur des cas, la plupart des gens ne croient pas en vous quand ils ne souhaitent pas tout simplement votre échec.

C'est pourquoi Schumpeter comparait l'entrepreneur à un « héros des temps modernes ».

Et il faut avoir en effet un esprit visionnaire pour avoir la force de croire en son projet envers et contre tous. Cela dépasse la simple rationalité : il faut être « habité » pour son projet ou sa création. Mais beaucoup d'innovateurs malheureux sont tombés dans l'oubli parce que leur projet avait tout simplement avorté. C'est le prix à payer et rares sont les candidats.

4. *A la suite de Schumpeter, il est généralement avancé que les progrès techniques (qu'on suppose arriver par « grappes ») sous-tendent les phases ascendantes de l'économie de marché : la demande étant forte pour les produits nouveaux mis sur le marché, on observe une augmentation soutenue de la production. Les phases de récession voient se mettre en œuvre le processus de « destruction créatrice » qui élimine les entreprises précédemment en plein essor, préparant le terrain pour une nouvelle vague de progrès techniques.*

*De manière générale, quel regard portez-vous sur cette théorie des cycles économiques ? Quelles seraient, selon vous, les forces et les lacunes de cette théorie ? Voyez-vous certains progrès, amendements ou démentis significatifs apportés, ces dernières années, à l'explication schumpétérienne des cycles ?*

Plus précisément, le processus de « destruction créatrice » balaie les entreprises qui n'ont pas vu arriver la grappe – ou vague – technologique, et donc ne se sont pas adaptées à la nouvelle donne technologique.

J'ai longtemps été séduit par la théorie schumpétérienne des cycles économiques, elle-même inspirée par les travaux de l'éminent économiste russe Kondratiev, et qui s'inscrit dans une perspective évolutionniste de l'économie qui correspond plus, à mon sens, à la réalité, que la perspective en termes d'équilibre.

Sa force est de montrer qu'une innovation n'arrive jamais seule et que, plus précisément, les innovations majeures vont déclencher un flux d'innovations mineures qui va alimenter la croissance et le développement économiques sur une longue période. Et ce phénomène est, en effet, cyclique et n'a aucune raison de s'arrêter.

Par contre, l'économie n'étant pas une science exacte, il s'avère impossible de prévoir l'occurrence ou la durée des cycles malgré les multiples tentatives et les fabuleux progrès de l'économétrie depuis Schumpeter.

*5. En plus de l'innovation, vous êtes également expert en économie du tourisme. Pourriez-vous dire quelques mots sur les modalités spécifiques de l'innovation technologique dans le monde du tourisme ? Quels sont les traits distinctifs de l'innovation dans l'industrie touristique ?*

C'est une question que j'aborde dans mon ouvrage intitulé « Fondements d'économie du tourisme », édité chez De Boeck (Bruxelles). Le secteur du tourisme est un champ d'étude passionnant. Il n'aurait jamais pu connaître le développement qu'il a connu sans les progrès technologiques réalisés dans l'aéronautique (les transports en général) ou l'informatique et les réseaux d'informations (réservation en ligne). C'est la dimension technologique de l'innovation qui impacte le tourisme.

Par contre, on ne peut breveter une destination touristique alors les professionnels du tourisme doivent faire preuve d'une constante ingéniosité pour attirer les touristes, renouveler leur offre d'autant plus que le marché est de plus en plus ouvert, donc concurrentiel.

Enfin, les touristes sont plus exigeants tout en regardant plus les prix. On ne voyage plus aujourd'hui comme on le faisant dans les années 70.

Il faut donc savoir innover dans ce secteur surtout pour un pays comme la France qui veut rester la première destination touristique mondiale face à la montée fulgurante des nouvelles destinations.

*6. Parmi vos publications récentes, vous avez contribué à un ouvrage collectif sur la rationalité, avec un article intitulé « L'approche évolutionniste dans l'analyse économique : le concept de rationalité revisitée. » Cet axe de recherche me semble tout à fait intéressant. Pourriez-vous revenir sur les grandes lignes de votre article ?*

Ce travail s'inscrit, en effet, dans le prolongement de mes recherches sur les conceptions schumpétérienne de l'innovation. En fait, souvent, l'innovateur poursuit un certain but mais il en atteint un autre. Parfois aussi, il transforme un échec en un succès, et ce, involontairement. Il en est souvent de même dans la vie de tous les jours.

Nous évoluons de nos échecs, de nos buts manqués. C'est aussi cela être rationnel : c'est apprendre de nos erreurs (et non les répéter). C'est loin d'être un calcul mathématique parfaitement maîtrisé comme l'enseigne la théorie microéconomique. Cela n'existe pas dans la vraie vie des hommes.

## II. Le paradigme Autrichien

7. Dans votre notice biographique sur le site du collectif « La Main invisible », vous mettez en avant votre très fort intérêt pour « l'œuvre de Schumpeter » mais aussi « le courant autrichien de l'économie », tous deux découverts dans le cadre de vos recherches pour votre thèse de doctorat en 1993. On reproche aisément aux auteurs Autrichiens un soi-disant aveuglement idéologique « ultra-libéral », ainsi qu'un certain amateurisme dans leur démarche, dans la mesure où ils rejettent la formalisation mathématique de l'économie de marché et privilégient la démarche littéraire.

*Je vous vois mal reprocher aux auteurs Autrichiens leur libéralisme « exacerbé ». Cependant, qu'en est-il pour leur condamnation du recours aux mathématiques en science économique ? Partagez-vous leur hostilité sans appel à la formalisation mathématique de l'économie de marché ?*

Je crois qu'il faut être mesuré en la matière. Les mathématiques sont comme un marteau : il faut savoir bien l'utiliser comme un outil et on n'utilise pas un marteau pour visser une vis. Il ne faut donc pas rejeter en bloc les mathématiques mais il ne faut pas non plus tomber dans le scientisme car on peut faire dire ce que l'on veut aux équations.

A l'époque de l'Union Soviétique, on avait recours aux matrices Leontief pour planifier l'ensemble du système productif, en croyant pouvoir ainsi se passer du marché et des prix de marché. C'était mathématiquement exact mais humainement infaisable, même avec les plus puissants ordinateurs.

Aujourd'hui, notamment en France (voir Piketty), on utilise des modèles mathématiques ultrasophistiqués pour justifier l'intervention de l'Etat dans l'ensemble de la vie économique. Est-ce que cela marche pour autant ?

8. Dans le modèle standard des auteurs Néoclassiques, dit « équilibre walrasien », « équilibre de concurrence pure et parfaite » ou tout simplement « équilibre général », les prix pratiqués sont d'une part des prix d'équilibre offre/demande et d'autre part ces prix sont statiques : l'économie poursuit une activité sans fin et sans changement. Les acteurs du marché, offreurs ou acheteurs, ont donc tous une connaissance parfaite de l'avenir. Comme il n'y a plus d'incertitude, pertes et profits sont absents du tableau : chaque entreprise pratique un prix de vente qui vaut exactement ses coûts de production.

*Dans le cadre de pensée Autrichien, l'équilibre général consiste simplement en un outil fictif requis pour comprendre, par contraste, la raison d'être des pertes et profits dans l'économie, celle-ci, selon les auteurs Autrichiens, tendant à tout instant vers l'équilibre général, sans jamais l'atteindre, car les données de base de l'économie – goûts, préférences, technologies, démographie – varient sans cesse. Ce caractère dynamique de l'économie Autrichienne séduit souvent les personnalités qui découvrent l'œuvre de Mises, Rothbard ou Hayek. Elles se rallient aisément à l'École Autrichienne pour cette raison. Vous aussi, avez-vous été enthousiasmé par la position Autrichienne vis-à-vis de l'équilibre général, quand vous avez découvert le paradigme Autrichien ?*

Il est certain que les prix de marché existent mais on ne peut parler d'équilibre que dans un univers statique comme vous le faites si bien remarquer. Et même la notion de dés-équilibre prend pour

référence l'équilibre. Les prix de marché permettent de réaliser les transactions entre l'offre et la demande mais ils sont en perpétuel mouvement car une quantité innombrable de chocs sont susceptibles de modifier l'offre et la demande. Les quantités doivent donc pouvoir s'ajuster et, en réponse, les prix doivent pouvoir être flexibles. Ce sont toujours des prix évolutifs.

Pour ma part, si je peux me le permettre, je crois fondamentalement aux prix de marché. Tout producteur et tout consommateur y est constamment confronté. Par contre, je ne crois absolument pas à l'idée d'un équilibre qui se déplace constamment, contrairement aux enseignements de la théorie autrichienne. En fait, ma conviction est qu'il n'y a pas d'équilibre du tout. Il faut changer complètement de paradigme : il y a évolution permanente, ce qui n'est pas concevable dans la perspective d'un équilibre, même mouvant.

Il faut abandonner toute référence à la notion d'équilibre général, qui ne correspond à aucune réalité. Or, un scientifique se doit d'appréhender ce qui est réel.

*9. Murray Rothbard, dans un article de 1987, s'est intéressé de près aux divergences entre le cadre de pensée Autrichien et le paradigme de Schumpeter. Comme le montre Rothbard, il y a entre Schumpeter et les Autrichiens, une opposition franche et nette à propos du rôle de la fonction entrepreneuriale vis-à-vis de l'équilibre général.*

*Je laisse la parole à Rothbard : « L'entrepreneur est toujours, pour Schumpeter, un perturbateur, une force éloignant de l'équilibre, alors que, dans la tradition autrichienne de Mises et de Kirzner, l'entrepreneur ajuste harmonieusement l'économie en direction de l'équilibre. Dans la vision autrichienne, l'entrepreneur est celui qui supporte le mieux l'incertitude du monde réel, les entrepreneurs qui ont réussi récoltent des profits en dirigeant les ressources, les coûts et les prix vers l'équilibre. Schumpeter, lui, commence non pas dans le monde réel mais dans le pays imaginaire de l'équilibre général, qui est pour lui la réalité fondamentale. Dans un monde de certitude il n'y a pas de place pour l'entrepreneur : le seul rôle qui lui soit attribué est donc d'être un perturbateur et un innovateur. »*

*Compte tenu de votre affiliation certaine à Schumpeter, pour ce qui est de votre conception de la fonction entrepreneuriale, je vous vois mal souscrire aux vues des Autrichiens sur les relations entre équilibre général et fonction entrepreneuriale. Mais peut-être me trompé-je ? De quel côté de la balance penchez-vous ? Etes-vous partisan de l'entrepreneur perturbateur ou bien de l'entrepreneur ajusteur ?*

Ce que vous affirmez à propos des divergences entre Schumpeter et les Autrichiens rejoint ce que j'ai écrit plus haut. Comme je vous l'ai dit plus haut, je ne crois pas en effet au concept même d'équilibre général alors que l'entrepreneur, lui, est une réalité perceptible sans laquelle il n'y aurait ni d'innovations, ni d'évolution économique.

Ensuite, quant à savoir si je suis partisan de l'entrepreneur perturbateur ou bien de l'entrepreneur ajusteur... le clivage est ici plus délicat. Il faut distinguer les innovations majeures (radicales) des innovations mineures (incrémentales). Les premières vont bouleverser (perturber) l'ordre existant tandis que les secondes vont permettre d'effectuer les ajustements de manière à ce que la société absorbe (digère) les innovations. Dans les deux cas, il y a des entrepreneurs aux commandes.

10. La plupart des économistes Autrichiens, dans le sillage de Mises, promeuvent en économie un « apriorisme méthodologique », à savoir l'idée que le corpus tout entier de la science économique peut se déduire d'un axiome jugé incontestable, qui est celui que l'homme agit, c'est-à-dire mobilise certains moyens en vue de certaines fins. Si le raisonnement déductif est rigoureux, alors ses conclusions sont

vraies a priori, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de les confronter à la réalité pour établir qu'elles sont vraies.

Cette position méthodologique est loin de faire l'unanimité dans la profession. Dans quelle mesure souscrivez-vous personnellement à la démarche aprioriste ? Celle-ci vous paraît-elle un point fort ou un point faible du paradigme Autrichien ?

Là encore, je dirais qu'il ne faut pas être radical ou extrémiste. L'histoire des sciences a montré que certaines propositions peuvent être logiques mais ne pas correspondre cependant à la réalité (voir le paradoxe de Xénon).

Si l'économie veut être une science ou être considérée comme telle, elle doit accepter la confrontation avec l'histoire, les faits et la réalité.

*11. La loi offre/demande, dans sa version néoclassique, pose que les prix du marché constituent nécessairement des prix d'équilibre offre/demande. Dans un article de 2000, « The Law of Supply and Demand », Israël Kirzner argue qu'une interprétation réaliste de la loi offre/demande doit prendre en compte le caractère imparfait de l'information dont les agents disposent dans le monde réel, cette information imparfaite faisant que le processus de découverte du prix d'équilibre est difficile, lent et graduel (alors que les Néoclassiques, comme le rappelle Kirzner, présupposent un univers d'information parfaite). Selon Kirzner, la pensée économique est redevable à Mises et à Hayek d'avoir suggéré le caractère irréaliste de la loi offre/demande, dans sa version Néoclassique; et surtout d'avoir prôné et développé une version plus plausible de cette loi, où les prix auxquels les transactions ont effectivement lieu sur le marché, constituent le plus souvent des prix de déséquilibre, tout en se rapprochant autant que faire se peut des niveaux d'équilibre, dans un contexte d'information imparfaite, sous l'effet de la recherche des opportunités d'arbitrage par les agents. Seriez-vous d'accord avec Israël Kirzner pour arguer de la supériorité, sur ce point, du paradigme Autrichien (envers le paradigme Néoclassique) ?*

A vrai dire, je suis un peu partagé sur cette question. Il y a eu de tels progrès ces dernières années dans les technologies de traitement et transmission de l'information que l'on se rapproche presque des situations d'information parfaite sur les marchés de sorte qu'il est difficile et périlleux, pour un producteur, de s'écarter du prix du marché. Comme on dit vulgairement, « tout se sait et très vite ».

L'exemple le plus frappant est celui des marchés financiers mais on pourrait généraliser à un grand nombre de situation aujourd'hui. Sur les marchés financiers s'échangent principalement des actions et des obligations, ainsi que toutes sortes de produits dérivés. Tout ces titres sont aujourd'hui totalement dé-matérialisés et circulent à la vitesse de la lumière entre les différentes places boursières réparties dans le monde entier.

Grâce aux ordinateurs, on peut connaître instantanément, et en temps réel, les prix d'achat et de vente, les quantités...de sorte que l'on se rapproche des conditions décrites par Walras. L'information est de moins en moins un problème : c'est ce que l'on en fait qui pose difficulté.

Et on peut dire la même chose bientôt du marché des matières premières ou des automobiles...

*12. D'une manière générale, si vous deviez vous adresser à une assemblée d'étudiants désireux de mettre en perspective le discours Néoclassique, qui ne savent rien, ou si peu, sur Menger, von Mises, Kirzner ou Rothbard, quelles seraient selon vous, succinctement, les forces ainsi que les limites du paradigme Autrichien ?*

La force essentielle du paradigme Autrichien est de nous inviter à sortir des l'ornières de l'univers mécanique de la pensée néo-classique, en introduisant une dimension philosophique et métaphysique dans la réflexion économique.

Les limites sont dans la difficulté d'application et son caractère peu opérationnel pour les agents économiques, ce qui pourrait expliquer son manque de succès auprès du grand public et son caractère confidentiel et élitiste.

Les débats au sein du courant autrichien ne dépassent guère le microcosme de quelques spécialistes pointus, à l'instar des débats entre libertariens, libéraux ou anarcho-capitalistes. Hélas, ils n'intéressent pas vraiment les entrepreneurs et les décideurs économiques, encore moins la classe politique. Il y a sans doute une raison qui invite à l'auto-critique. La théorie autrichienne permet-elle d'aider un manager à prendre de meilleures décisions pour son entreprise ou à un trader de mieux composer son portefeuille d'actifs financiers au service de ses clients ? Pire, elle n'est quasiment pas enseignée dans les facultés de sciences économiques.

A mon sens, elle pêche encore par son côté peu pragmatique et son langage hermétique qui nous isole à la fois de la communauté des chercheurs d'une part et du grand public d'autre part.

### III. Le combat pour la liberté

13. Vous avez publié récemment « Le modèle français dans l'impasse », où vous appelez la France à dépasser son compromis social-démocrate qui est désormais à bout de souffle.

*Pourriez-vous revenir sur les grandes lignes de cet ouvrage ? Quel fut le contexte de sa rédaction, vos motivations pour le mettre en chantier ?*

Permettez-moi de citer Pascal : « Nous courons sans souci dans le précipice, après que nous avons mis quelque chose devant nous pour nous empêcher de le voir ». Cela me rappelle le chemin pris par la France depuis 1974 au nom de la recherche d'une prétendue « troisième voie », devenue récemment « l'exception française ».

Cela fait plus de 15 ans que j'observe ce cheminement et qui inspire mes chroniques en liberté. J'ai voulu en faire un ouvrage plus synthétique. Mais, malgré les alternances apparentes, rien n'y fait, la France s'obstine à croire qu'elle peut échapper aux lois de l'économie à l'instar du nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté à nos frontières. Le réveil n'en sera que plus dur.

14. Etes-vous plutôt optimiste ou pessimiste quant au succès des idées libérales dans le monde de demain ? Que conviendrait-il de faire, selon vous, tant au plan des réformes politiques que de la démarche du « simple citoyen », pour influencer positivement sur l'avenir de la liberté à long terme ?

Le passé ne m'incite pas à être optimiste. A mon petit niveau, j'écris depuis 20 ans dans le vie alors que les plus grands ne sont pas entendus. Et quand ils le sont, ils sont diabolisés. La formation (éducation, enseignement) et l'information sont aux mains des anti-libéraux de sorte que le « simple citoyen » ne perçoit qu'une image déformée du libéralisme. Dans ce contexte, aucune réforme politique sérieuse n'est envisageable.

A l'instar de Stiglitz ou de Allais ( tous deux Prix Nobel), de grands économistes se sentent obligés de tenir un discours politiquement correct une fois parvenus à la célébrité. Je ne peux que le regretter. Mais les pressions sont immenses aussi dans les grandes institutions internationales pétries de clichés et de bons sentiments.

*15. Il me semble qu'un des grands obstacles à la promotion des idées libérales est que la science économique a mauvaise presse. Il est d'avis général que cette science ferait fi de l'être humain. Conscient de ce problème, vous avez tenu à rappeler, dans un article sur votre blog, que loin de négliger l'être humain, celui-ci est au contraire au cœur de la science économique (digne de ce nom).*

*Je vous cite : « L'économie s'intéresse à l'homme, en prenant notamment en compte ce qu'il y a de plus fondamental dans la condition humaine : la conscience de soi (rationalité, décision, apprentissage), la capacité à innover et créer (c'est quasiment unique dans le monde vivant) et enfin l'appropriation : le sentiment de posséder légitimement les fruits de son travail. Toute organisation sociale ou politique qui ne tient pas compte de ces dimensions, ou qui prend les risques de les neutraliser, devient totalitaire, et donc littéralement inhumaine. »*

*Pourriez-vous expliciter et développer succinctement chacun de ces trois points ?*

Le paradoxe est que chacun de nous baigne dans la réalité économique. Nous prenons tous les jours des décisions qui ont une dimension économique. Et nous votons pour des « décideurs » politiques sur la base de programme et de promesses économiques. Dans le même temps, la science économique est de plus en plus étrangère au plus grand nombre et de plus en plus hermétique.

Ajoutons à cela tous les pourfendeurs de la mondialisation (artiste, José Bové and co, moralisateurs en tout genre), qui n'ont aucune culture économique, et qui donnent une image diabolique du fonctionnement de l'économie alors qu'ils en vivent tous.

Mais nous ne voyons pas que, lorsque nous aurons notre économie, nous sombrerons à nouveau dans un moyen-âge.

*16. Imaginons que le monde ait sombré dans le socialisme totalitaire et que l'immense majorité de la population approuve cet état de fait, par adhésion aveugle à la propagande. Les autorités, via un pouvoir télépathique, sont instantanément informées des envies de rébellion ou des simples doutes sur le bien-fondé de l'idéologie officielle. Via l'émission d'ondes télépathiques, elles provoquent à distance la lobotomie des âmes récalcitrantes au socialisme.*

*Vous faites partie de la résistance et grâce à un casque fait d'un certain métal, vous bloquez le pouvoir télépathique des autorités. Vous découvrez un bouton qui permettrait, s'il est actionné, d'abattre aussitôt le socialisme qui a englouti le monde. Ce bouton est le seul et ultime espoir de l'humanité. La résistance a été définitivement vaincue. En appuyant sur ce bouton, vous délivrez le monde du totalitarisme mais en contrepartie, via un mécanisme diabolique, votre famille, femme, enfants, parents, cousins, doit mourir d'une décharge électrique.*

*Jusqu'où seriez-vous prêt à aller au nom de la liberté ? Appuieriez-vous sur le bouton ?*

Me poseriez-vous cette question si vous aviez des enfants ? Aucun idéal, aussi noble soit-il, ne vaut le sacrifice de sa propre famille. Les nazis ou les soviétiques l'avaient bien compris quand ils s'en prenaient aux proches pour faire craquer les résistants, ou quand ils prenaient en otage les familles pour dissuader les dissidents de quitter leur pays.

Tout a des limites, même le courage, car tout a un prix.

*17. Cher Monsieur, notre entretien touche à sa fin. Aimerez-vous ajouter quelques mots ?*

J'ai été touché par votre profonde connaissance des sujets et de mes travaux.

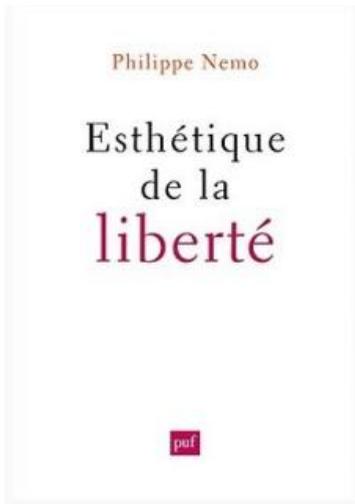
*Cher Monsieur, merci pour tout. Ce fut un plaisir ainsi qu'un honneur.*



## « Esthétique de la liberté » de Philippe Nemo

L'étude de Philippe Nemo interroge pour la première fois le lien entre la vérité du libéralisme et la beauté.

Par Francis Richard.



Lors de La 33e Université d'été de la nouvelle économie à Aix-en-Provence, fin août 2012, Philippe Nemo avait annoncé la parution de son livre *Esthétique de la liberté* pour l'automne 2013... Il est enfin paru cet été 2014 et c'est l'essentiel.

En octobre 2011, l'auteur était intervenu, à la demande du Pr Héritier, sur ce thème, dans un séminaire consacré à l'anthropologie de la liberté, qui se tenait à Dogliani dans le Piémont, thème qui avait suscité son intérêt d'abord, « une vraie passion ensuite » :

« *Cet angle original s'est révélé fécond pour aborder la question de la valeur des sociétés humaines.* »

### Le loup et le chien

Dans ce livre très dense, l'auteur reproduit dans son introduction la fable de La Fontaine, *Le loup et le chien*, qui, mieux que de longs discours, fait le lien entre liberté et beauté et que, comme lui, je ne peux m'empêcher de reproduire in extenso :

*Un Loup n'avait que les os et la peau,  
Tant les chiens faisaient bonne garde.  
Ce Loup rencontre un Dogue aussi puissant que beau,  
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.  
L'attaquer, le mettre en quartiers,  
Sire Loup l'eût fait volontiers ;  
Mais il fallait livrer bataille,  
Et le Mâtin était de taille*

*A se défendre hardiment.*  
*Le Loup donc l'aborde humblement,*  
*Entre en propos, et lui fait compliment*  
*Sur son embonpoint, qu'il admire.*  
*« Il ne tiendra qu'à vous beau sire,*  
*D'être aussi gras que moi, lui repartit le Chien.*  
*Quittez les bois, vous ferez bien :*  
*Vos pareils y sont misérables,*  
*Cancre, haires, et pauvres diables,*  
*Dont la condition est de mourir de faim.*  
*Car quoi ? rien d'assuré : point de franche lippée :*  
*Tout à la pointe de l'épée.*  
*Suivez-moi : vous aurez un bien meilleur destin. »*  
*Le Loup reprit : « Que me faudra-t-il faire ?*  
*– Presque rien, dit le Chien, donner la chasse aux gens*  
*Portants bâtons, et mendians ;*  
*Flatter ceux du logis, à son Maître complaire :*  
*Moyennant quoi votre salaire*  
*Sera force reliefs de toutes les façons :*  
*Os de poulets, os de pigeons,*  
*Sans parler de mainte caresse. »*  
*Le Loup déjà se forge une félicité*  
*Qui le fait pleurer de tendresse.*  
*Chemin faisant, il vit le col du Chien pelé.*  
*« Qu'est-ce là ? lui dit-il. – Rien. – Quoi ? rien ? – Peu de chose.*  
*– Mais encor ? – Le collier dont je suis attaché*  
*De ce que vous voyez est peut-être la cause.*  
*– Attaché ? dit le Loup : vous ne courez donc pas*  
*Où vous voulez ? – Pas toujours ; mais qu'importe ?*  
*– Il importe si bien, que de tous vos repas*  
*Je ne veux en aucune sorte,*  
*Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor. »*  
*Cela dit, maître Loup s'enfuit, et court encor.*

Philippe Nemo commente : *« La fable ne laisse aucun doute: le loup est plus beau que le chien, sa vie est plus brillante, plus prestigieuse. »*

Il ajoute : « *Le propos du présent ouvrage est de savoir si La Fontaine a raison. Le lien qu'il établit entre liberté et beauté est-il une vérité philosophique permanente et universelle? Beauté et liberté sont-elles dissociables ?* »

### **Beauté et liberté du point de vue anthropologique**

Au début de la première partie de son livre, *Situation de la beauté et de la liberté dans une anthropologie philosophique*, il reformule ces deux questions : « 1) *Beauté et liberté sont-elles des réalités « empiriques » ou « transcendantales » ? 2) Sont-elles corrélées entre elles, et avec d'autres idéaux comme le vrai et le bien, ou sont-elles disparates, vouées à être souvent, voire toujours et par principe, en conflit ?* ». Et il commence par passer en revue les réponses que leur donnent la tradition naturaliste, la tradition idéaliste et la tradition biblique.

Il montre « qu'il existe une contradiction massive entre les conceptions philosophiques et bibliques, les unes axées sur la forme, les autres sur l'infini, chacune faisant valoir des aspects différents de la beauté et de la liberté. » Il met surtout en évidence « comment Rome a changé les données du problème en créant un droit de la propriété privée qui a abouti à valoriser plus que jamais auparavant la personne humaine individuelle et ses libres réalisations. »

Les effets anthropologiques de cette création seront immenses et irréversibles. Car les sociétés humaines avaient surtout été holistes jusque-là. Elles le deviennent de moins en moins dès lors.

La pensée occidentale va longtemps hésiter entre deux conceptions : « *D'une part, héritant des sciences rationnelles grecques et romaines, elle continuera à explorer les formes de la nature et à estimer qu'il convient de les respecter et de s'y conformer. D'autre part, le christianisme lui suggérera d'envisager le dépassement possible des formes et de souligner les capacités créatrices et réformatrices de Dieu et de l'homme.* »

Philippe Nemo évoque alors quelques jalons qui vont lui permettre de construire l'anthropologie philosophique dont il a besoin pour répondre aux deux questions posées. Ces jalons sont Grégoire de Nysse, saint Augustin, la doctrine médiévale des transcendants, saint Thomas d'Aquin et Pic de la Mirandole :

« *Les chemins de la beauté ne seront ouverts qu'à un homme « inquiet » [sans repos], ayant le sens du mystère, désireux d'explorer toutes les formes sensibles de la nature et de l'art, et de poursuivre le vrai et le bien autant que le beau. S'il doit être en mesure de mener une telle recherche, il devra jouir non seulement de la liberté intérieure chère aux platoniciens et aux mystiques, mais de toutes les libertés qui lui permettront d'agir dans le monde, tant pour le découvrir que pour y imprimer sa marque.* »

En complément à ces jalons posés, il fait appel à des auteurs modernes qui apportent leur pierre à cette anthropologie philosophique : à Kant, pour qui « *le sublime met l'esprit en mouvement, « l'ébranle* », à Proust, qui « *professe une foi en l'immortalité de l'âme* », foi inclassable, cependant explicite, à Heidegger, pour qui « *l'oeuvre d'art est un événement ontologique à part entière* », à Gadamer, pour qui « *l'oeuvre d'art, loin d'être une*

*projection de la subjectivité humaine, dévoile l'être du monde* » et à Castoriadis, qui explique la « *haine affirmative du Beau* » qui caractérise le communisme, percevant inconsciemment le danger, mortel pour lui, que représente la véritable oeuvre d'art.

Tous ces apports permettent à Philippe Nemo de formuler une réponse aux deux questions posées au début, qu'il résume ainsi, avant de la développer point par point :

*« Nous pensons, d'une part, que chaque fois qu'un être humain est témoin de l'apparition du bien, du vrai, du beau et de la liberté, dans le monde empirique, il touche un absolu. À cet être humain, « Dieu vient à l'idée » – pour reprendre, en étendant son sens, la formule d'Emmanuel Levinas. D'autre part, nous pensons que les idéaux de l'esprit qui, logiquement, psychologiquement et socialement, sont disjoints et potentiellement en conflit, convergent en cette transcendance même. »*

Peut-être la phrase la plus importante de son développement est-elle celle-ci :

*« Pas de charité sans liberté, pas de vérité sans liberté, pas de beauté sans liberté. Par suite, ce quatrième idéal est lié par essence aux trois autres. »*

### **Laidéur du totalitarisme**

Dans la deuxième partie d'*Esthétique de la liberté*, intitulée *Laidéur de la servitude, trois livres*, auxquels se réfère Philippe Nemo, montrent amplement que les totalitarismes, qu'il s'agisse du communisme ou du nazisme, enlaidissent l'homme :



– 1984 de George Orwell

– *Les origines du totalitarisme* d'Hannah Arendt

– *La Route de la servitude* de Friedrich Hayek

Les totalitarismes ne sont pas les seuls à enlaidir l'homme. Les socialismes le font également, même si c'est à un moindre degré.

Il est trois conceptions de l'intérêt général, selon Philippe Nemo :

– assurer l'ordre public et prélever l'impôt qui le permet (le principe juste serait d'en diviser la charge en parts égales) ;

– assurer les biens et services collectifs (qui sont utiles à tous, mais qui ne peuvent être fournis de manière adéquate par le marché) et de prélever l'impôt pour les financer (la justice veut qu'il soit proportionnel) ;

– réduire les inégalités sociales et répartir les richesses en prélevant l'impôt chez les uns pour donner à d'autres, sans qu'il n'y ait de prestation en contrepartie.

Cette dernière conception est propre aux socialismes. Deux fautes l'entachent :

– c'est une erreur économique: on amoindrit un capital qui ne sera pas reconstitué, avec pour conséquence un appauvrissement à terme de toute la société ;

– c'est une faute morale : en prenant l'argent des uns (pour le donner à d'autres) sans contrepartie, on les vole, tout simplement.

La fiscalité socialiste enlaidit l'homme, parce qu'elle le mutile en le volant de manière permanente.

Dans une troisième partie, intitulée *Beauté de l'existence libre*, Philippe Nemo fait l'éloge du voyage, symbole de l'existence libre, celle du loup de la fable. Le voyage a en effet bien des vertus :

– il réserve à celui qui s'y adonne des surprises géographiques et des découvertes de sociétés inconnues ;

– il l'oblige à se découvrir lui-même en le faisant abandonner ses habitudes ;

– il lui fait prendre conscience qu'il n'est pas possible d'embrasser le monde d'un seul regard et que sa propre vie est elle-même un voyage, ce dont témoignent la littérature et la vie créatrice des artistes.

Quelle société permet ce voyage, cette existence où la beauté et la liberté s'appellent l'une l'autre ?

Dans nos pays, il subsiste trois modèles de sociétés :

– les traditionalismes : pour eux il existe un ordre naturel dont il ne faut pas s'écarter, ils se défont de l'innovation et de la liberté ;

– les socialismes : pour eux l'ordre social doit être organisé, construit, ils redoutent la liberté individuelle qui pourrait le menacer ;

– les démocraties libérales : pour elles l'ordre social est spontané et la liberté est « une valeur principielle ».

### **La place de la démocratie libérale**

Pour Philippe Nemo, seules les démocraties libérales conduisent à la beauté morale. Pour le démontrer, il passe en revue les vertus naturelles qui, dans de telles sociétés, illustrent cette assertion :

– la justice : la loyauté dans les échanges, le respect de la propriété et des contrats obligent et rendent juste ;

– la véracité : celui qui dit la vérité ne court pas de risques inconsidérés ;

– la libéralité (la bienveillance) : pour donner, il faut avoir ;

– l'esprit de paix : le sort des citoyens dépend de leurs succès et de leurs réussites et non pas de violences faites à autrui ou de faveurs de l'autorité ;

– la tolérance : la liberté n'est pas concevable sans celle d'être différent, ce qui suppose le respect de la différence des autres et celui de sa différence par les autres ;

– la prudence : d'être guidé par les données objectives de la réussite et de l'échec y incite ;

– la tempérance, la force : la responsabilité individuelle incite à les développer.

Dans une société libre, l'homme, bien sûr, prend en compte l'environnement administratif et juridique, respecte les formalités, cultive les relations sociales, mais « *il s'intéresse bien plus au travail bien fait, à l'innovation scientifique, technique, aux nouvelles demandes sociales à satisfaire, aux « nouvelles frontières » qui se dessinent à chaque époque* ».

Au terme de ce livre, Philippe Nemo ose quelques réflexions au sujet des vertus théologiques, foi, espérance, charité. Il dit que la foi et l'espérance vivent peut-être mieux dans une société libre qui, d'une part, reconnaît l'incomplétude du savoir humain et qui, d'autre part, reconnaît le rôle créateur de la liberté humaine. A contrario la charité est incompatible avec les sociétés où la propriété privée et la liberté individuelle sont réduites à une peau de chagrin :

*« La charité [...] est le fait d'aimer autrui unilatéralement, sans rien exiger de lui en retour, de venir à son secours et de vouloir son bien inconditionnellement. Il est clair qu'elle est usurpée et défigurée par la prétendue solidarité collectiviste prenant la forme d'impôts redistributifs. »*

Être charitable avec le bien d'autrui est de fait contradictoire avec le concept même de charité...

Philippe Nemo, dans sa conclusion, évoque la formule de Friedrich Nietzsche selon qui « *nous voulons toujours revivre en œuvre d'art* » :

*« L'homme doit forger sa vie de telle sorte que, puisqu'elle doit revenir éternellement, elle soit à jamais une œuvre d'art parfaitement belle. Je crois cette idée de Nietzsche en harmonie avec la doctrine chrétienne des fins dernières qui dit que chaque homme sauvé ressuscitera avec sa pleine et riche personnalité, avec tout ce qu'il a fait de bien dans sa vie. »*

Philippe Nemo enfin fait part, dans cette même conclusion, d'une thèse indémontrable à laquelle je souscris :

*« Dieu a créé l'homme libre, or le concept même de liberté comporte la création du Nouveau, donc de l'imprévisible. Il faut ainsi admettre, contre saint Augustin et son incompréhensible théorie de la prédestination, qu'en créant l'homme, Dieu a accepté a priori d'être surpris par ce que la liberté humaine créerait. »*

## Nos préjugés politiques » d'Yves Guyot

Les préjugés des Français dont parle Yves Guyot n'ont pas pris une ride !

Par Francis Richard.



Il y a près de 150 ans, en 1872, paraissait un livre sur les préjugés politiques des Français. Ce livre, écrit par Yves Guyot (1843-1928), n'a pas pris une ride sur le fond, s'il est daté dans le temps – il fait ainsi souvent référence à des faits proches de son époque pour étayer ses propos.

En effet, à le lire, il semblerait que les Français aient aujourd'hui comme hier, hier comme jadis, les mêmes préjugés en matière de politique (ils n'en ont toutefois pas l'entière exclusivité : d'autres peuples en partageant quelques-uns, qu'ils se rassurent...).

L'auteur définit en ces termes ce qu'il appelle préjugé :

*« Le préjugé est, selon nous, une opinion a priori, reposant, soit sur des observations non contrôlées, soit sur des affirmations non vérifiées. Ou autrement : Le préjugé est une opinion subjective. »*

## Il serait préférable pourtant que les Français aient des principes et qu'ils soient instruits

Du principe Benjamin Constant dit: « *Son essence n'est pas tant d'être général que d'être fixe* ». Yves Guyot commente: « *Une fois admis, il doit servir de guide invariable ; il n'y a point de transaction possible avec lui.* »

À propos de l'instruction Yves Guyot ironise : « *L'instruction, c'est le désordre, car c'est la pensée, la discussion, substituées à l'automatisme.* »

Les préjugés sont en conséquence plus commodes. Les principes, il faut se donner la peine de les vérifier et, une fois vérifiés, de les respecter tout au long de sa vie. Alors qu'il n'est pas besoin d'être instruits pour adopter les préjugés : ils sont tout faits, disponibles, prêts à l'emploi, et, d'ailleurs, « *pour les politiques, les principes ne sont rien, le succès est tout* »...

Avant de faire le tour de *Nos préjugés politiques*, Yves Guyot explique d'où ils viennent.

Les Français sont en effet des dialecticiens – adeptes de la méthode subjective – et raisonnent sans s'inquiéter de la justesse du point de départ de leur raisonnement. Ils sont éduqués comme ça. Les scientifiques – praticiens de la méthode objective –, au contraire, se doivent d'observer les faits, d'étudier les rapports constants des faits entre eux et d'en former des lois.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les Français aient peur des idées neuves. C'est bien pourquoi « *toutes les inventions que quelques individus ont faites ou apportées en France ont d'abord été appliquées et exploitées chez les peuples étrangers* ». Cela ne vous rappelle-t-il rien ?

Les utopistes français disent que tout est mal et qu'il faut tout changer, en commençant par la nature humaine : « *Tous les utopistes concluent au despotisme, parce qu'ils savent bien que, par la liberté, les sociétés arriveront à l'application des lois qui régissent la nature de l'homme, et qu'eux ont pour but la violation de ces lois.* »

Les conservateurs disent que tout est bien et qu'il faut tout garder : « *Pour eux, l'ordre, c'est ce qui est, tout ce qui est sans exception, rien que ce qui est* ». Pour eux, « *l'ordre étant ce qui existe, le meilleur gouvernement est celui qui [leur] semble pouvoir se maintenir avec plus de force* ». Ce faisant ils arrivent au même résultat que les utopistes, ils violent les lois qui régissent la nature pour maintenir leur ordre, qui est en fait un désordre.

## Quels sont donc les préjugés politiques des Français ?

- La raison d'État : mot « *inventé par les gouvernements pour se donner le droit de déraisonner de manière absolue* ».
- Le salut de l'État, loi suprême sous la monarchie, le salut public, loi suprême depuis Rousseau et Robespierre : « *Toutes les tyrannies, toutes les injustices, tous les crimes, sont justifiés par la volonté générale, au nom de la liberté* ».

- Le principe d'autorité (droit divin, puis droit social) : « *Les partisans de la raison d'État, du salut public, déclarent que les peuples ne peuvent vivre sans lui* »...
- La loi de la majorité du peuple : « *Si à l'unanimité, il est du même avis, il peut se tromper, mais nul ne peut se plaindre. Mais si de cette unanimité, j'ôte un seul citoyen, il y a d'un côté un souverain et de l'autre un esclave* ».
- La souveraineté du peuple : « *C'est la liberté des gouvernants et l'esclavage des gouvernés* ».
- Les sauveurs : « *C'est la haine du despotisme immédiat qui pousse le peuple à se jeter dans le despotisme absolu* ».
- La nécessité d'un pouvoir fort : « *Si c'est à rendre la liberté que servent les bons despotes, avouons qu'il serait bien plus simple de s'en passer* ».
- Le progrès par l'État : « *Le progrès est toujours œuvre d'une minorité. Comme l'État forcément représente la majorité, il se trouve par vocation ennemi de toute nouveauté* ».
- L'indifférence politique : il faut surveiller avec soin ceux qui dirigent l'État. « *Ce soin s'appelle l'esprit public. Les peuples qui veulent se donner la peine de le prendre sont les seuls libres* ».
- 

Comment combattre ces préjugés ?

En rappelant qu'aucune loi ne peut porter atteinte aux droits naturels : « *L'individu ne peut aliéner ses droits, sans se diminuer et s'anéantir lui-même. Il entre dans la société avec la plénitude de ses facultés, de sa force, de sa puissance. Toute loi qui a pour but de restreindre cette puissance et cette force, est une violation de la personnalité humaine.* »

En rappelant que « *les seuls peuples libres, en définitif, sont [...] ceux qui ont de larges libertés locales* », que le progrès – l'assimilation des forces de la nature – ne peut avoir lieu sans sécurité et qu'« *il n'y a pas d'autre sécurité pour l'homme que la garantie absolue, sans restrictions possibles, de ses droits individuels* ».

**Yves Guyot, *Nos préjugés politiques*, Institut Coppet, 148 pages.**

## Éric Zemmour, antilibéral à la mode

Pour le bonapartiste Éric Zemmour, la société française se suicide au libéralisme.

Par Gaspard Koenig

J'ai été récemment invité par l'UMP Royaume-Uni à débattre avec Éric Zemmour, de passage à Londres. J'ai donc lu avec attention son dernier opus, *Le Suicide Français*. J'y ai découvert des chansons tout à fait charmantes, de Pierre Perret à NTM en passant par Indochine. Pour le reste, j'y ai surtout trouvé la formulation la plus aboutie – et la plus brillante – de l'antilibéralisme à la mode.



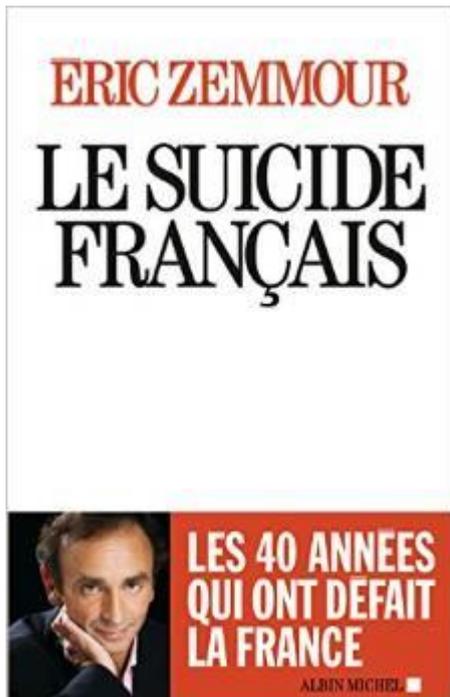
Éric Zemmour ne s'en cache pas : une partie du mal français s'explique par « *la fin discrète du colbertisme* ». À le lire, les rapports de force à droite ont évolué « *au profit des libéraux américanophiles* ». Depuis les années 80 et le « *grand virage libéral* » de Mitterrand, les élites, « *en liquidant l'État keynésien, liquidèrent l'État tout court en tant que puissance impériuse et normative* ». Cerise sur le gâteau, le plan Juppé a constitué « *le début d'un engrenage mortifère qui défait la protection sociale* », conduisant à une flexibilité croissante du marché du travail. Le développement du libre-échange explique la désindustrialisation en cours. Les libéraux ont livré la France au marché sauvage, et les libertaires ont achevé le travail en sabordant la famille.

Le libéralisme est rejeté non seulement dans ses conséquences (supposées), mais dans ses fondements (réels). Zemmour entretient ainsi une relation très méfiante avec 1789. Il regrette que la Déclaration des Droits de l'Homme fasse désormais partie du bloc de constitutionnalité, et compare la destruction du petit commerce par les supermarchés aux décrets d'Allarde (qui, en 1791, brisèrent toutes les corporations de métiers). Il se montre plus tendre avec le patriotisme de 1793, et bien sûr avec Bonaparte. Fort logiquement, Zemmour déplore aujourd'hui la perte de la « *raison d'État gaullienne* », à laquelle se substitue « *le droit et son alter ego : le marché* ».

Tout cela est parfaitement cohérent, et forme l'armature intellectuelle de ceux qui veulent, comme Marine Le Pen le déclarait récemment, « *rompre avec l'extrémisme ultralibéral* ».

À cette cohérence, j'en opposerais une autre. En effet, le libéralisme repose sur le droit et le marché : c'est ce qui fait sa force contre l'arbitraire d'État, les dérives politiques, les abus des oligopoles et les rentes des *insiders*. En effet, le libéralisme comporte un versant sociétal, car on ne peut pas saucissonner

les libertés fondamentales en petits bouts. Mais hélas, il n'est nullement appliqué aujourd'hui. La société française ne se suicide pas au libéralisme, mais se shoote à l'étatisme. Jamais l'État-Nounou n'a été aussi envahissant, pour prendre soin de nos âmes trop chétives et de nos corps trop sensibles (j'entendais récemment à la radio, après une publicité pour des biscuits apéritifs : « pour votre santé, évitez le grignotage »). Jamais l'État-Léviathan n'a été aussi paralysant. Je n'accablerai pas le lecteur des records français sur la fonction publique (près du double des effectifs de nos voisins !), la réglementation à outrance, les codes illisibles, l'investissement public à gogo, l'endettement pantagruélique, le droit du travail paralysant, la corruption généralisée de la sphère publique, etc. Les baby-boomers continuent sereinement à plumer leurs enfants en s'accrochant aux lambeaux de l'État-Providence, qui leur a tant profité.



Éric Zemmour se défend en distinguant le « *capitalisme d'État* » et le « *libéralisme anglo-saxon* ». Les mots sont séduisants. Mais le capitalisme d'État n'a guère de sens qu'en période de reconstruction, quand la société entière est une gigantesque faille de marché. Autrement, il se mue en capitalisme de connivence, si éloquemment dénoncé par Jean-Marc Daniel et bien d'autres économistes. De Gaulle lui-même l'avait bien compris, en lançant le Comité Rueff-Armand pour « la suppression des obstacles à l'expansion économique ». Le colbertisme est un mythe qui aurait horrifié Colbert.

« À l'Élysée, note Zemmour avec nostalgie, le président Pompidou convoquait encore les patrons des grandes entreprises françaises pour leur dicter les stratégies industrielles de leurs groupes. » C'est bien ce que tentait encore de faire notre génie du redressement productif, Arnaud Montebourg, avec DailyMotion, Peugeot ou Vivendi. On espère que ses études

à l'INSEAD lui apprendront l'inanité de telles méthodes dans un monde ouvert.

À force de regretter la deuxième révolution industrielle, Éric Zemmour ne voit pas venir la troisième. L'informatique n'est pour lui qu'une « *dispersion du pouvoir contraire à notre tradition* », alors que le numérique, en faisant descendre vers zéro le coût marginal des produits et des services, prépare à côté du capitalisme traditionnel une société nouvelle, combinant auto-activité et économie participative (ce que Jeremy Rifkin appelle les « Collaborative Commons »). Nous ne sommes pas à l'agonie, mais en pleine mue.

Si Éric Zemmour est incontestablement un homme travailleur et courageux, avec lequel il n'est pas désagréable d'être en désaccord, certains de ses fidèles me semblent en revanche bien plus inquiétants. Parmi eux, une bourgeoisie traditionnelle en phase de radicalisation ; des militants déboussolés chavirant d'une droite à l'autre ; et des jeunes gens exaltés qui parlent du « pays réel contre le pays légal » ou de « révolution nationale ». Un vocabulaire qu'on aurait pensé ne plus jamais entendre.

Aux libéraux de montrer qu'on peut être tout aussi radical dans la dénonciation d'un système à bout de souffle, et plus créatif dans l'élaboration de scénarios alternatifs. Le suicide est raté. Réveillons-nous, heureux de vivre !

## **« Trop tard pour la France ? » de Cécile Philippe**

**Dans son livre « Osons remettre l'État à sa place », Cécile Philippe liste les réformes urgentes qui sont nécessaires pour remettre la France dans le droit chemin.**

**Par Francis Richard**

« *Il n'est jamais trop tard pour bien faire.* » Ce qui est vrai pour un individu l'est-il pour un État ? On peut se le demander. La France ne se porte pas bien. Le constat est vite dressé. La croissance est en panne. N'en déplaise aux partisans de la décroissance, cela signifie « *chômage, pauvreté et morosité* ».

On accuse le libéralisme et le capitalisme de cette panne, mais l'accusation est-elle pertinente quand, en France, en 2013, les dépenses publiques représentent 57,1% du PIB, les recettes publiques 52,8% et la dette publique 93,5% ?

Cécile Philippe cite un grand nombre d'études qui arrivent à cette conclusion qu'il y a « *un lien négatif entre dépenses publiques et croissance économique* ». Comment ce lien peut-il être établi ?

La taxation et l'endettement permettent de financer les dépenses publiques. Or, il ne faut pas seulement tenir compte des coûts divers de son recouvrement par l'État et des coûts divers subis par les privés, mais aussi des incitations contre-productives que les prélèvements engendrent chez ces derniers. La taxation et l'endettement permettent d'effacer les pertes de l'État, ce qui évite aux politiques et aux bureaucrates de mener un calcul économique, mais ce ne sont évidemment pas des incitations à faire un usage efficace des ressources dont ils disposent.

Cécile Philippe peut écrire: « *La croissance de l'État n'est donc pas forcément gage de croissance économique et au contraire, elle peut nuire à un développement durable de l'économie. Dans le même temps, la vie économique est régulièrement entravée par des crises financières qui peuvent légitimer la croissance de l'État pour la secourir.* »

## L'origine des crises

Cécile Philippe fait un rappel historique des crises financières qui émaillent les dernières décennies du XXe siècle et les débuts du XXIe. Pourquoi ont-elles eu lieu ? Et pourquoi ont-elles et auront-elles lieu ? Pour les économistes *mainstream*, « *le développement d'un pessimisme irrationnel au sein du secteur privé pourrait être une des raisons de l'émergence périodique des crises* » : « *Pour les surmonter, une intervention publique contra-cyclique serait nécessaire.* » Pour les économistes autrichiens, « *un excès de monnaie – créé en multipliant les crédits offerts – va financer des projets d'investissement qui ne pourront pas être terminés, faute de ressources*

*réelles* » : « *Au fur et à mesure que les acteurs vont s'en rendre compte, ils vont dans un premier temps chercher par tous les moyens des ressources pour finir leurs projets. Faute de les trouver, ils devront mettre la clé sous la porte.* » La crise des subprimes est l'illustration de cette explication autrichienne des cycles économiques, avec, facteur aggravant, une réglementation qui a obligé les banques à octroyer des crédits immobiliers aux minorités défavorisées.

Cécile Philippe

## TROP TARD POUR LA FRANCE ?

Osons remettre l'État  
à sa place

MANITOBA /  
LES BELLES LETTRES

L'explication des économistes autrichiens amène à se pencher sur le rôle de la monnaie dans le développement et dans les crises. La monnaie sert au développement des échanges et à la spécialisation des tâches, mais surtout elle sert à l'expression des prix : « *Les prix sont nécessaires si l'on veut que la production s'adapte spontanément à la consommation, ce qui est primordial dans une société fondée sur la division du travail.* »

Cécile Philippe fait le diagnostic, dans la logique autrichienne, que la monnaie est bien au centre des crises. Car elle est manipulée et fausse le baromètre des prix ; de surcroît, elle est créée de manière excessive. Les banques, en effet, bénéficiant de l'assurance de pouvoir se refinancer, en cas de besoin, auprès des banques centrales, qui sont prêteurs en dernier ressort, et bénéficiant de la garantie étatique des dépôts, usent et abusent de cet aléa moral pour créer de la monnaie scripturale : « *Si le diagnostic de ce livre est exact, la crise est la conséquence d'une gestion laxiste de la liquidité engendrant des niveaux d'endettement insoutenables, et des malinvestissements dans toute l'économie.* »

## **Assainir les finances publiques**

Comment ces niveaux d'endettement insoutenables ont-ils été atteints ? L'euro a permis à la France – qui n'a pas connu d'excédent depuis 1974 – et aux pays structurellement déficitaires tels que la Grèce, l'Espagne ou le Portugal, d'emprunter à des taux beaucoup plus faibles qu'auparavant. Cela leur a permis d'ajourner les réformes qui étaient nécessaires et de prolonger leur folie dépensière.

Il y a deux moyens pour résorber de tels déficits publics devenus aujourd'hui insoutenables : « *Le premier consiste à augmenter les recettes fiscales, alors que le second vise à réduire les dépenses publiques.* » Ces deux moyens correspondent à deux philosophies: « *Celle qui voit dans l'État la source de la croissance et se traduit par une hausse des impôts et celle qui, au contraire, juge que la croissance de l'État nuit à la croissance de l'économie, et qu'il faut inverser la tendance en diminuant les dépenses.* »

La France a choisi le premier moyen correspondant à la première philosophie : les impôts ont fortement augmenté, les dépenses ont continué d'augmenter. Les particuliers ont fait une cure d'austérité que l'État ne s'est pas infligée à lui-même, avec les résultats catastrophiques que l'on sait. A contrario, le Canada, au milieu des années 1990, a choisi le second moyen, correspondant à la seconde philosophie, avec pour résultats : 12 années de surplus budgétaire à partir de 1998, une proportion de bas revenus en diminution et une baisse de l'endettement public qui est passé de près de 70% du PIB en 1995-1996 à moins de 30% en 2007-2008.

## **Réformer le « modèle social » français**

Cécile Philippe montre quelles réformes structurelles sont possibles en France, mais elles signifient la remise en cause de la gestion publique de risques tels que la santé, la retraite et le chômage.

Le monopole de l'assurance maladie a succédé, en 1946, pour des raisons politiques, aux sociétés de secours mutuel. Alors que ces sociétés n'étaient pas déficitaires (Cécile Philippe en rappelle le fonctionnement dans son livre), l'assurance maladie l'est depuis le début. Pour endiguer ces déficits, il a été fait recours au déremboursement des soins et à l'augmentation des cotisations. Comme cela ne suffisait pas, la maîtrise comptable des coûts a été instituée de manière bureaucratique et, de réglementation en réglementation, a porté atteinte aux libertés de prescription, d'installation des médecins et des infirmières, de détermination des prix des médicaments etc. Les déficits n'ont pas été endigués pour autant et le système de santé français prend le chemin des systèmes de santé étatisés du Canada et du Royaume-Uni, caractérisés par leurs files d'attente, tandis que l'abandon du monopole de l'assurance maladie aux Pays-bas, où le système de santé est malheureusement encore trop réglementé (ce qui est problématique à terme), a permis de réduire les dépenses de santé et les files d'attente.

Comme dans le cas de l'assurance maladie, le risque retraite, par le passé, a été couvert par des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuel ou des caisses patronales. Avant que l'assurance vieillesse ne devienne une organisation monopolistique en 1945, les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de capter l'épargne recueillie par ces organisations et d'en entraver leur fonctionnement, ce depuis leur apparition au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui concerne le secteur privé, le système de retraite par répartition est devenu un monopole obligatoire en 1945. Pour qu'il fonctionne, il faut que le montant des cotisations des personnes actives soit égal à celui des rentes versées aux personnes retraitées. Comme il n'a pas été constitué de réserves, le montant des cotisations ne suffisant plus, pour des raisons démographiques (longévité, etc.) et économiques (chômage, etc.), les retraites du privé (calculées sur les 25 meilleures années) sont, depuis 2005, assurées en partie par l'endettement... Pour ce qui concerne le secteur public, la situation n'est guère plus brillante. Comme le niveau des retraites est garanti (c'est au minimum 75% du dernier traitement) et que l'État n'a pas davantage constitué de réserves, c'est le contribuable qui paie... Il faut donc changer les systèmes de retraite. Dans le privé, par exemple, en optant pour un fonctionnement en points, en permettant la constitution d'épargne, en prévoyant une période de transition pour assumer le passé sans compromettre l'avenir. Dans le public, en mettant de côté, chaque année, de quoi financer les droits à la retraite des personnes employées.

Le chômage en France est une hantise pour les Français, parce que son taux est élevé, parce qu'il dure pour celui qui perd son emploi, parce qu'il est difficile d'en trouver un. Les causes de ce chômage structurel sont à chercher du côté de l'absence de flexibilité :

- le salaire minimum (un salarié doit rapporter au moins autant qu'il ne coûte), qui pénalise les jeunes et les moins diplômés,
- les charges sociales obligatoires (même remarque, un salarié doit rapporter au moins autant qu'il ne coûte, et, de plus, le montant des charges sociales ne doit pas l'inciter à préférer le chômage à l'activité),
- la protection contre le licenciement économique (il est incertain et coûteux), qui empêche les entreprises de « s'adapter à l'évolution des préférences des consommateurs et aux changements technologiques »,
- la durée légale du travail et la réglementation des heures supplémentaires, qui, là encore, empêchent les entreprises de s'adapter aux changements permanents.

Elles sont également à chercher du côté des incitations négatives, mieux gérées jadis par les sociétés de secours mutuel, telles que :

- les allocations chômage : « un individu recevant des revenus trop généreux pendant sa période de chômage peut avoir intérêt à la prolonger jusqu'à l'extinction des indemnités »,
- les minima sociaux : « ils ont l'avantage d'assurer un revenu minimum aux plus démunis, mais ont aussi l'inconvénient d'avoir rendu le travail non payant ».

De ce qui précède, « *il faut retenir qu'on a d'autant moins à craindre le chômage qu'il est facile de retrouver un emploi. C'est en réduisant le coût du travail et les entraves au licenciement qu'on permettra un retour au plein emploi, avec davantage de création de richesses. C'est avec davantage de liberté d'association, de liberté contractuelle, de protection sociale réellement négociée au lieu d'être imposée, qu'on retrouvera le plein emploi.* »

### **Supprimer le principe de précaution**

Cécile Philippe termine par une réforme structurelle qui ne coûte rien mais peut rapporter gros, la suppression du principe de précaution dans la Constitution française : « *Le principe de précaution souffre d'un biais en faveur de choix conservateurs plutôt qu'innovateurs et ne tient pas compte du risque qu'il fait courir à l'ensemble de la population, celui d'interdire trop d'innovations utiles.* »

Des institutions concurrentes de l'État sont plus efficaces que lui en matière de gestion du risque :

- « *Le droit de propriété fait que les gens n'auront pas intérêt à abuser d'une ressource, de peur qu'autrui ne le fasse à leur place* »,
- « *Les entreprises investissent des milliards de dollars dans leur marque pour fonder et maintenir une réputation qui du jour au lendemain peut être ruinée en cas de scandale* »,
- « *L'assureur a tout intérêt à inciter son client à prendre les précautions nécessaires pour éviter la multiplication des sinistres* ».

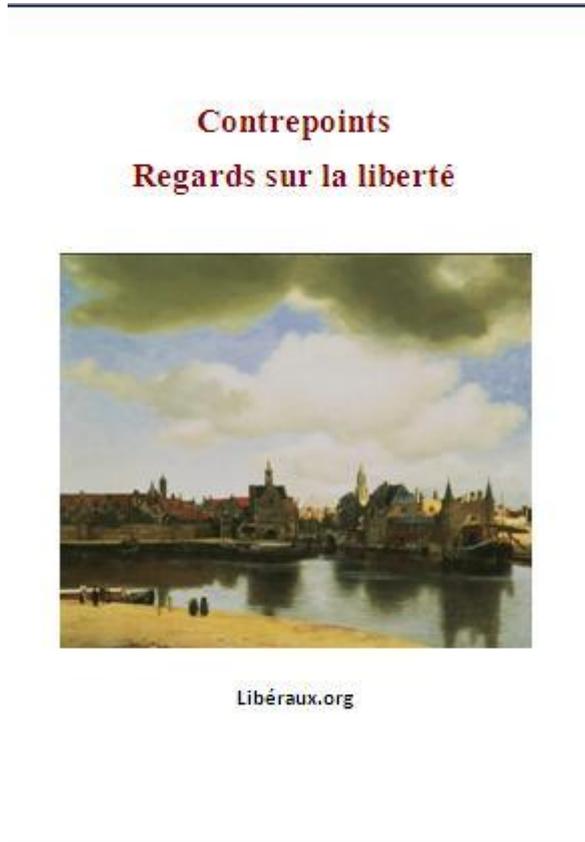
En conclusion, Cécile Philippe énonce l'équation impossible à atteindre : « *On ne peut pas en même temps baisser les impôts, augmenter les prestations et renoncer à l'endettement.* » Alors que faut-il faire ? Remettre l'État à sa place. Comment ? « *Il s'agit clairement de décider de ce qui doit être maintenu et de ce qui ne peut pas l'être.* » Mais, avant toutes réformes de l'État, la priorité des priorités est de réformer le marché du travail : « *Il sera difficile de proposer une baisse des effectifs de la fonction publique si la seule alternative est un marché du travail bouché* »... Réformer, c'est possible, le Canada l'a fait, mais « *cela suppose que nous acceptions de reprendre la main sur notre santé, nos retraites, nos emplois, nos innovations, et bien sûr nos libertés* »...

## **Regards sur la liberté, le meilleur de Contrepoints**

**Contrepoints** a le plaisir de vous présenter pour la troisième fois une sélection sur papier de ses meilleurs textes parus en ligne.

Ce nouvel opus, baptisé « regards sur la liberté », tente de rendre la variété de ton (du billet d'humeur, à l'argumentaire dense et rigoureux en passant par l'humour), la diversité de courants (de l'anarcho-capitalisme au libéralisme classique, du libéral de gauche au libéral conservateur) et l'étendue des domaines d'analyse qui font, chers lecteurs, que vous appréciez quotidiennement votre journal en ligne.

Pour être plus descriptif, « regards sur la liberté » vous permettra de découvrir pour 16,90 euros (tous frais compris) sur 254 pages 35 articles (il s'agit bien du nombre de pages exclusivement consacrées aux articles) répartis en 7 rubriques que l'on peut regrouper comme suit, en trois grands ensembles :



Les trois premières rubriques « regards sur le monde » (actualité internationale), « regards sur les politiques publiques » (actualité politique française), mais aussi la rubrique « hommages », dont on aurait préféré qu'elle ne fût pas nécessaire, sont celles dont le lien avec l'actualité de l'année est le plus fort. Les textes qui les composent n'auraient pu être écrits à un autre moment tant ils sont liés à l'événement qu'ils relatent. Ce sont eux dont le lecteur, s'il ouvrait « regards sur la liberté » après de longues années pourrait se dire « c'est de cela que l'on parlait en 2014 ? ».

Les deux rubriques suivantes (économie d'un côté, science et technologie de l'autre) traitent de problématiques moins immédiatement contemporaines, de tendances plus que d'événements. Aussi avons-nous souhaité leur conférer une certaine unité thématique : la rubrique économie traite des divers aspects de la crise qui a commencé par frapper le système bancaire et

financier américain en 2007-2008 avant de se muer en une crise budgétaire européenne loin d'être achevée, tandis que la question des choix énergétiques domine la rubrique « science et technologie ».

Les dernières rubriques sont les plus distancées. Du haut de leur promontoire, l'écume des événements n'en atteint pas les auteurs, capables de jeter un œil sur le passé pour parler du présent, d'observer le monde pour parler de la France, de considérer les choses sous l'angle de la longue durée pour réfléchir à notre avenir. Ce sont les rubriques « culture », où l'histoire le dispute à la science ou à la philosophie politique et la rubrique « regards sur notre temps » qu'il sera plus aisé de vous laisser découvrir que de décrire, mais qui recèle néanmoins, croyons-nous, une vraie unité thématique.

Nous pensons avoir ainsi respecté l'identité de Contrepoints et illustré le talent de ses auteurs. L'essentiel est ailleurs cependant. L'essentiel est que si vous lisez ces lignes, « regards sur la liberté » est fait pour vous.

« Regards sur la liberté » est fait pour vous car si vous êtes, en même temps qu'un lecteur fidèle un grand sentimental, « regards sur la liberté » vous permettra de témoigner par une preuve matérielle et tangible de l'attachement que vous avez pour Contrepoints quand une page web disparaît aussi vite qu'un clic de souris.

Mais si vous êtes un de ces soldats acharnés de la liberté qui ne manque jamais une occasion de lutter contre l'hydre socialiste dans des discussions âpres et enflammées initiées à chaque fois qu'une parole, prononcée peut-être sans intention polémique, traduit chez son auteur l'adhésion à l'étatisme abhorré, si vous êtes de ceux qui rêvent (sans succès pour le moment : vous n'aviez pas les bons outils !) à la conversion de la brebis égarée, « regards sur la liberté » est toujours fait pour vous ! Il vous fournira à maints endroits, en un format accessible, les arguments imparables qui vous permettront de confondre l'incompétence et de réduire au mutisme voire au ridicule (il l'a mérité et c'est pour son bien !) l'ignoble complice du Leviathan auquel vous ne manquerez pas d'être opposé lors d'un dîner en ville ou d'une réunion de famille.

Si au contraire, vous êtes de ces esprits rigoureux qui récusent comme incompatible avec l'indépendance d'esprit qui leur est chère, toute forme d'attachement à un journal quel qu'il soit, si, refusant d'être l'esclave d'aucune idéologie, vous souhaitez examiner chaque vérité pour elle-même, « regards sur la liberté » est encore fait pour vous. Vous y trouverez des analyses d'une grande densité qui ne pourront que selon le stade de développement où elles se trouvent faire naître ou compléter votre réflexion sur un grand nombre de sujets (nous n'avons pas la prétention de l'achever).

Si vous êtes socialiste, « regards sur la liberté » est plus que jamais fait pour vous car vous pourrez prouver à vos amis qui en doutent encore que les ultraturbonéolibéraux sont réellement bien pires qu'on ne le pense ou... d'en priver un libéral !

Si la philosophie politique vous rebute, si vous n'entendez rien aux questions qu'elle pose et aux réponses qu'elle donne, si le monde peut s'écrouler tant qu'il vous permet de mener votre petite vie tranquille, « regards sur la liberté » est décidément fait pour vous : il vous permettra de briller en ville et -peut-être ?- d'impressionner les personnes du sexe opposé...

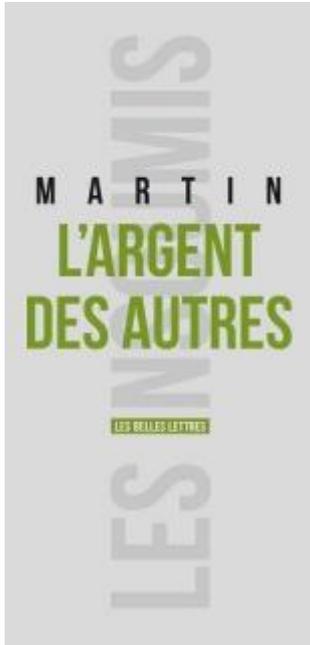
Par avance, bonne lecture !

Contrepoints

## « L'argent des autres » d'Emmanuel Martin

Dans son petit livre, Emmanuel Martin détricote cette déresponsabilisation générale, à l'origine des crises actuelles.

Par Francis Richard.



Les pays occidentaux sont tous endettés. Mais il y a des pays plus endettés que les autres. La France en fait partie. Chaque Français naît désormais avec une dette substantielle comme cadeau de bienvenue sur Terre, parce que les Français qui l'ont précédé, ou le précédent, se sont montrés, et se montrent, irresponsables. Les Français constituent en effet une société à irresponsabilité illimitée. Comme il n'existe pas de responsabilité collective, cela signifie que chacun d'entre eux est responsable peu ou prou de l'état actuel du pays et que sa conscience s'est accommodée, et s'accommode, fort bien de disposer de l'argent des autres, qu'il soit présent ou futur.

Dans son petit livre éponyme, Emmanuel Martin détricote cette déresponsabilisation générale, à l'origine des crises actuelles. Il le fait à l'aide de l'analyse économique, qui se base sur la compréhension des mécanismes de l'action humaine. Tout homme agit en effet en fonction d'incitations, d'information et de connaissance.

Les incitations ? « *Les politiques de bonnes intentions créent généralement les mauvaises incitations* ». Pourquoi ? Parce qu'on ne pense pas aux « *conséquences inattendues* ». On ne voit que le bon côté apparent des choses, on ne voit pas ce qu'il coûte en réalité.

L'information ? Le mécanisme des prix est normalement « *une magnifique machine à distribuer de l'information sur les réalités économiques* », donc à « guider » les choix, à condition qu'on n'intervienne pas pour en distordre les signaux.

La connaissance ? « *Du fait de la nature physique de notre corps et du monde nous ne pouvons être qu'à un endroit à la fois [...]. Et en partie à cause de ce fait, nous pouvons avoir connaissance d'un fait que personne d'autre n'a. Cette connaissance d'une « opportunité » nous permettra d'en tirer un revenu en l'exploitant.* »

Pour que l'information (objective) et la connaissance (subjective) puissent être exploitées à bon escient par l'homme, encore faut-il qu'il soit libre et responsable de ses actes. Quand il fait le bon choix, il en est récompensé. Quand il fait le mauvais choix, il en subit les conséquences. Dans le capitalisme

responsable, la carotte ce sont les profits, le bâton les pertes : « *Le risque de pertes, voire de faillite, agit comme une incitation à éviter de prendre de mauvaises décisions.* » Être libre et responsable ne signifie pas « *être libre de faire ce qu'on veut et d'être finalement toujours sauvé par l'argent des autres* ». Pour que le capitalisme marche, il faut donc que le système de profits et pertes existe.

Pour que la démocratie fonctionne, il faut, de manière analogue, qu'il y ait reddition des comptes : « *Le rôle de l'homme politique est à bien des égards de gérer l'argent des autres, étant donné sa fonction de représentation.* » Or la reddition des comptes n'a pas lieu en France parce que la Cour des Comptes contrôle mais n'a pas de pouvoir, et que le Parlement a théoriquement le pouvoir mais que c'est l'administration qui le détient pratiquement.

L'argent des autres, prélevé en quantité toujours plus grande, peut donc y servir, impunément, à accorder des faveurs ou des privilèges électoralistes, à redistribuer, à subventionner des entreprises ou des syndicats, à préserver des emplois inutiles, à créer des emplois bureaucratiques, à créer un capitalisme de copinage ou de connivence, etc.

Emmanuel Martin développe deux exemples, celui de la tragédie de l'euro et celui des subprimes, où la connivence entre économie et politique s'est traduite par la privatisation des profits et la mutualisation des pertes, c'est-à-dire ce qu'on peut faire de mieux avec l'argent des autres, discréditant par là même le capitalisme responsable qui lui est amalgamé. Le remède aux crises actuelles est « *de réinjecter massivement de la responsabilité individuelle dans nos sociétés* » : « *Que des pseudo-capitalistes ne puissent plus jouer avec notre argent grâce à leurs connexions politiques ! Que des politiques ne puissent plus, eux non plus, jouer avec notre argent en se cachant derrière l'opacité des institutions ! Que la bureaucratie, déjà pléthorique, cesse de prendre prétexte de ses propres échecs pour gaspiller toujours plus notre argent ! Que nous puissions enfin être véritablement solidaires – et pas juste dispendieux de l'argent des autres.* »



